

QUATRIÈME RÉUNION JOINTE

des Membres

**DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

et des Membres

**DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER**

(20 octobre 1956)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

AVERTISSEMENT

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites en d'autres langues.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

(A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande ;

(I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne ;

(N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise ;

(E) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue anglaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

SOMMAIRE

	Page
1. <i>Excuses</i>	7
2. <i>Communication de M. le président</i>	7
3. <i>Hommage aux victimes de la catastrophe de Marcienne :</i>	
<i>M. Pella, président, René Mayer, président de la Haute Autorité</i>	8
<i>Suspension et reprise de la séance.</i>	13
4. <i>Exposé introductif de M. le président de la Haute Autorité</i>	13
5. <i>Rapport de M. Paul Struye, au nom de l'Assemblée Commune, sur l'activité de l'Assemblée Commune du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956 :</i>	
<i>M. Paul Struye</i>	37
<i>M. le président</i>	61
6. <i>Communication de M. le président</i>	61
<i>Suspension et reprise de la séance</i>	61
7. <i>Excuses</i>	63
8. <i>Echange de vues entre les membres de l'Assemblée Consultative et les membres de l'Assemblée Commune:</i>	
<i>MM. De Geer, Edwards, Pünder, Wistrand, Jenkins, Stuerghk, Furler, Federspiel, Oakshott, Gozard, Radius, Moutet, Czernetz, René Mayer, président de la Haute Autorité, le président</i>	63

COMPTE RENDU IN EXTENSO
DES DÉBATS DU SAMEDI 20 OCTOBRE 1956

PRÉSIDENTENCE DE MONSIEUR GIUSEPPE PELLA
Président de l'Assemblée Commune

La séance est ouverte à dix heures vingt.

M. le président. — La quatrième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est ouverte.

1. *Excuses*

M. le président. — J'ai reçu une lettre m'informant que M. le ministre Rey, retenu en Belgique, s'excusait de ne pouvoir assister à la présente réunion.

MM. Blaisse, Lapie, Blank, Ollenhauer s'excusent de ne pouvoir assister à la présente réunion.

2. *Communication de M. le président*

M. le président. — Je rappelle que la réunion jointe a pour objet de permettre un échange de vues entre les membres

des deux Assemblées, et qu'au cours de cette réunion il ne peut être procédé à aucun vote.

3. *Hommage aux victimes de la catastrophe de Marcinelle*

M. le président. — Mesdames, messieurs (*Mmes et MM. les représentants se lèvent*), le 8 août dernier un désastre immense a frappé la vie de la Communauté du charbon et de l'acier ; 262 mineurs, dont une grande partie venaient de terres lointaines, poussés par la nécessité angoissante de procurer à leurs familles les moyens d'une modeste existence, ont perdu tragiquement leur vie. Ils sont morts pendant qu'ils accomplissaient leur dur et pénible travail ; 262 hommes pour lesquels le danger inhérent à leur profession est devenu soudainement une tragique réalité.

Le temps qui s'est écoulé a rendu encore plus profonde notre douleur. L'horreur et l'émotion qui ont envahi notre âme dès que la terrible nouvelle se répandit y ont marqué des traces ineffaçables.

Nous nous sommes inclinés et nous nous inclinons encore aujourd'hui devant leur mémoire.

Notre pensée va à leurs familles si durement éprouvées, aux épouses, aux orphelins, aux vieux parents, qui ont espéré même lorsque l'espoir ne pouvait plus survivre.

Notre pensée s'adresse, pleine d'admiration et de gratitude, à tous les travailleurs qui, sur le territoire de notre Communauté et sur toute la terre, au milieu de sacrifices et de dangers trop méconnus, luttent tous les jours pour arracher aux entrailles avares de la terre, si souvent rebelles à cette œuvre de l'homme, les biens indispensables au progrès de l'humanité.

Notre pensée émue et révérente va aussi à tous ceux qui, dans ces tragiques journées, avec une abnégation sublime et un mépris conscient de leur existence, se sont prodigués dans une œuvre trop souvent vaine mais toujours héroïque, toujours marquée par des élans de dévouement suprême.

Notre pensée va encore à tous ceux qui ont participé, dans les différents pays, aux généreuses chaînes de la fraternité. Cette manifestation spontanée à l'égard du prochain touché par le malheur, nous donne une nouvelle raison de confiance dans la bonté des hommes.

Je remercie très vivement M. le président Dehousse pour les hautes paroles commémoratives qu'il a déjà prononcées dans cette salle au début de la session de l'Assemblée consultative ; notre reconnaissance va bien au delà de l'expression formelle de la parole.

Mesdames, messieurs, devant une catastrophe comme celle de Marcinelle, qui est exceptionnelle par le nombre des victimes, mais qui ne l'est malheureusement pas en soi, car les tragédies qui frappent les travailleurs des mines ne sont que trop fréquentes, nous ne pouvons nous borner ni à exprimer notre émotion, ni à rendre hommage à ceux qui sont tombés.

La Commission des affaires sociales de l'Assemblée Commune est saisie du problème. La Haute Autorité, le Conseil spécial de Ministres, les différents gouvernements, plusieurs parlements nationaux s'en occupent activement. La question sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine session de l'Assemblée Commune.

En affrontant ces événements douloureux, pour remonter à l'analyse du problème complexe qui en est à l'origine, l'Assemblée Commune ne connaîtra pas de limitation d'ordre technique ou de tout autre genre. Le principe de la vie est un principe trop sublime pour être humilié par des raisons qui ont trop souvent un caractère de forme.

Vraiment, les étoiles nous regardent, et notre devoir de contrôle démocratique de la Communauté connaîtra seulement les limites que nous imposent le respect de la vérité et le sens de la responsabilité.

Mais, mesdames, messieurs, au delà de la recherche des erreurs éventuelles, le drame du Bois du Casiers doit nous rappeler que c'est l'économie qui est au service de l'homme, et

non le contraire, que la loi du profit individuel ne peut déterminer à elle seule la vie économique et sociale, que le libre jeu des forces économiques incontrôlées, au lieu de faire prévaloir le meilleur, peut donner l'avantage aux plus égoïstes.

Les chiffres imposants que les économies des différents pays présentent avec fierté dans leurs comptes rendus annuels seraient une bien triste chose s'ils devaient être alimentés par des sacrifices humains injustifiés.

Si notre siècle veut rester dans l'histoire comme le siècle qui a rédimé la cause du travail, qui a placé le travail au centre de la vie sociale et individuelle, un long chemin reste encore à parcourir dans tous les pays, dans tous les secteurs économiques.

En ce qui concerne particulièrement la Communauté du charbon et de l'acier, rappelons-nous encore une fois que les raisons de son existence et du fonctionnement de ses organes ne résident pas seulement dans des objectifs économiques, fussent-ils aussi importants que le développement de la production, l'expansion de la consommation, la réduction des prix de revient, les prix compétitifs sur les marchés internationaux, la suppression des formes de monopoles, l'établissement d'une véritable concurrence à l'intérieur du marché commun.

Le progrès économique est une condition nécessaire pour une meilleure prospérité sociale, mais celle-ci ne saurait se borner à ce progrès. La protection, la sécurité, les meilleures conditions du travail quotidien, la tranquillité de vie assurée à la famille, la possibilité d'obtenir une habitation et non seulement de gagner le pain, un meilleur niveau culturel et spirituel et non seulement un meilleur niveau matériel, constituent autant d'objectifs dont la réalisation est imposée par l'esprit du traité aux institutions de la C.E.C.A., chacune dans son domaine.

Je suis sûr de me faire l'interprète de votre pensée à tous, mesdames, messieurs, en affirmant notre engagement de travailler à cette réalisation, en promettant solennellement,

devant le sacrifice suprême de ceux qui sont morts et devant le dur travail qu'accomplissent chaque jour des millions d'hommes, que les exigences du monde du travail ne seront pas déçues, car ce sont les instances de la justice, de la civilisation, de la charité dans sa valeur chrétienne, et elles seront certainement les jalons de l'histoire de demain.

Le ciel étoilé de l'été dernier a été le témoin d'une grande tragédie. Les étoiles continueront à briller dans la grande paix estivale en suscitant les rêves, en éveillant les désirs, en faisant vibrer les cordes les plus sensibles de l'esprit humain, mais béni soit le jour où elles salueront de leur éclat la paix et la sérénité des hommes, affranchis, autant que puisse le consentir l'héritage de la douleur, de l'obsession de tant de tragédies.

Nous voulons que ce jour naisse sur l'horizon d'une Europe unie et lancée de toutes ses forces dans la réalisation d'un paisible progrès social. Promettons-nous de le faire, chacun de nous sur le plan de sa responsabilité publique ou privée. C'est le meilleur hommage que nous puissions rendre aux victimes que nous honorons aujourd'hui. Puisse-t-il reconforter les familles dans la douleur auxquelles j'adresse de nouveau, en votre nom, l'expression de notre deuil le plus profond.

La parole est à M. René Mayer, président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

M. René Mayer, président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. — M. le président, messieurs, la Haute Autorité s'associe par ma voix à l'hommage que vous venez de rendre, monsieur le président, aux victimes de la cruelle catastrophe de Marcinelle. Elle s'associe à l'émotion dont vous avez été l'interprète en des termes élevés, ainsi qu'à l'expression des condoléances que M. le président Dehousse a adressées, au début de la session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, à la mémoire des victimes de Marcinelle et à leurs familles.

Nos industries avaient perdu le souvenir de tragédies de cette ampleur. L'affreux destin des mineurs du Bois-du-Caziers nous rappelle le tribut du sang et les douleurs humaines qui sont les tristes apanages de l'industrie charbonnière.

La Haute Autorité était sûre de répondre aussi bien à son devoir qu'au sentiment du Parlement de la Communauté en faisant preuve qu'elle avait ressenti l'urgente nécessité d'entreprendre sans tarder tout ce qui était en son pouvoir, non pas, hélas ! pour éviter cette catastrophe ni limiter ses effets, mais pour prévenir le retour de tragédies semblables.

Dès le 17 août, elle décidait de donner une impulsion nouvelle aux travaux éparés déjà entrepris concernant la sécurité dans les mines. Elle s'est donc adressée aux gouvernements, qui tiennent actuellement entre leurs mains le pouvoir de modifier les mesures touchant à la sécurité, qu'il s'agisse de règlements, de l'organisation du contrôle ou de l'application de ces règlements.

Le Conseil de Ministres a donné, le 6 septembre, son acquiescement total au projet de la Haute Autorité d'ouvrir une conférence intergouvernementale sur la sécurité dans les mines. Cette conférence a déjà commencé ses travaux. Elle réunit des experts gouvernementaux, des représentants des travailleurs et des employeurs de nos six pays, auxquels se sont joints ceux de la Grande-Bretagne et du Bureau international du travail.

Les efforts et les dangers partagés pendant plusieurs cruelles semaines à Marcinelle par les sauveteurs allemands, français, italiens et belges, ont été pour le monde entier l'exemple d'une émouvante solidarité.

Nous sommes, comme vous, assurés, monsieur le président, que cette solidarité inspirera la pensée et les actions de ceux dont dépend maintenant, par les actions qu'ils suggéreront, que Marcinelle ne demeure pas seulement pour les 650.000 mineurs de la Communauté le souvenir d'une date tragique, mais que nos pays, nos industriels et nos travailleurs se sou-

viennent de cette terrible leçon pour en faire naître, par les mesures qui seront prises, des raisons d'espérer en des jours meilleurs pour l'homme, pour les conditions de son travail, en un mot pour son destin.

M. le président. — Mesdames, messieurs, je vous propose d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de la catastrophe que nous venons de commémorer.

MM. les représentants, debout, se recueillent.

M. le président. — La séance est suspendue pour quelques minutes en signe de deuil.

La séance, suspendue à 11 heures 35 minutes, est reprise à 11 heures 45 minutes.

4. Exposé introductif de M. le président de la Haute Autorité

M. le président. — La séance est reprise.

En prévision des développements de nos travaux, je voudrais vous proposer d'écouter ce matin d'abord la déclaration de M. le président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et ensuite l'introduction du rapport de M. le sénateur Struye.

Nous pourrions ensuite terminer la séance de ce matin pour la reprendre cet après-midi, à quinze heures trente.

Il n'y a pas d'observations?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. René Mayer, président de la Haute Autorité.

M. René Mayer, président de la Haute Autorité. — Monsieur le président, messieurs, j'ai à nouveau l'honneur d'introduire devant vous la discussion générale à laquelle votre

réunion jointe des membres de l'Assemblée Commune et du Conseil de l'Europe procède chaque année.

La Haute Autorité se félicite qu'il lui soit possible de marquer aujourd'hui les étapes principales de la vie économique de la Communauté depuis un an, ainsi que du développement de ses relations économiques avec les pays tiers.

Au moment où l'Europe tout entière, et non pas seulement la communauté des six pays membres, doit affronter de graves problèmes énergétiques et où d'importantes décisions de caractère international vont être prises, mes collègues et moi pouvons saisir cette occasion de souligner devant vous un certain nombre de faits particulièrement saillants qui ne devraient pas être perdus de vue dans les temps que nous vivons.

Le rapport général d'activité que la Haute Autorité prépare chaque année, à l'intention de l'Assemblée Commune, contient suffisamment de détails et de chiffres pour que je ne passe pas ici en revue devant vous les diverses actions de la Haute Autorité pendant les douze derniers mois.

Vous avez, au surplus, reçu le remarquable rapport rédigé à l'intention de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, par M. Paul Struye.

Ce document, qui éclaire de façon excellente les différents aspects des relations de l'Assemblée Commune avec la Haute Autorité, et qui souligne les préoccupations du parlement de la Communauté, vous met à même d'aborder, en toute connaissance de cause, la discussion annuelle qui se tient aujourd'hui.

Qu'il me soit permis, monsieur le président, messieurs, de me féliciter publiquement, au nom de mes collègues et de moi-même, du développement des débats de l'Assemblée Commune et des travaux de ses commissions.

M. le rapporteur Struye a souligné que, sans perdre conscience des intérêts nationaux qui doivent y trouver un

lieu d'expression, les membres de l'Assemblée Commune, groupés selon leurs opinions politiques, tendent à définir des positions politiques en fonction de l'intérêt général de la Communauté et de l'œuvre à laquelle nous sommes tous ensemble attachés.

Que leurs motions ou leurs délibérations expriment leur approbation, leurs doutes, leurs regrets ou leur inquiétude, elles sont toujours pour la Haute Autorité une source d'inspiration, comme tout ce qui constitue un signe d'activité encourageant pour l'avenir de nos institutions.

L'Assemblée consultative, M. Struye l'a souligné, avait exprimé le vœu que la Haute Autorité analysât le développement de la production et des échanges du charbon et de l'acier par rapport au relèvement de la production et des échanges dans d'autres secteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté.

Je remercie M. Struye d'avoir bien voulu, au paragraphe 64 de son rapport, reproduire les indications que j'avais données dans l'exposé que j'ai présenté à l'Assemblée Commune le 8 mai dernier. Je voudrais y revenir devant votre réunion pour y insister quelque peu.

Après moins de quatre années d'existence, le marché commun a permis à nos industries d'amorcer l'évolution économique indispensable à la réalisation de l'objectif qu'est l'intégration. D'autre part, parallèlement à ces développements, une harmonisation dans le sens du progrès s'est marquée dans les conditions de vie économique et sociale des six pays de la Communauté.

La suppression des barrières douanières et des restrictions quantitatives, les modifications intervenues dans les tarifs des transports devaient rendre possible une division accrue du travail grâce à une augmentation des échanges.

Nous pouvons aujourd'hui vérifier les progrès qui ont été faits dans cette voie, puisque nous constatons que, de 1952 à 1955, le volume des échanges des produits de la Communauté

entre nos six pays s'est accru de 92 %, contre 64 % pour les autres produits, et sans que diminue la part d'exportations à destination des pays tiers.

Au fur et à mesure que la haute conjoncture s'affirmait, les échanges de pays à pays ont augmenté pour la première fois dans la Communauté dans une proportion plus grande que la production elle-même. Il en est résulté un facteur très net de stabilisation du marché et la disparition aussi de certains effets de spéculation qu'entraînait chez les consommateurs, avant le marché commun, la menace d'actions nationales de rétention pouvant empêcher ou tarir, d'un jour à l'autre, les sources d'approvisionnement au delà des frontières.

Les premiers effets du marché commun ne se sont pas limités au volume des échanges. Jusqu'à la fin de 1955, grâce à l'abolition des doubles prix, les prix moyens des produits de la Communauté, dans les échanges entre nos six pays, sont demeurés inférieurs aux prix moyens des autres marchandises. Si l'on considère 100 comme niveau de 1952, le prix moyen des produits de la Communauté a atteint 81 en 1955, contre 92 pour les autres marchandises.

Cet effet de développement des échanges et de stabilisation des prix a été causé en partie par une redistribution géographique des régions de la Communauté auxquelles les consommateurs font appel pour leur approvisionnement. La rationalisation des courants commerciaux, la réduction des coûts de transports qu'elle entraîne, n'ont cessé de s'accroître :

— la France et la Sarre ont augmenté leurs livraisons de charbon en Allemagne du Sud ; — la Ruhr et la Basse-Saxe ont livré plus aux Pays-Bas et moins à l'Allemagne du Sud ; — les bassins du Limbourg et de la Belgique ont livré davantage vers le Sud et notamment vers la France.

L'abaissement du coût des transports résultant de l'introduction des tarifs directs dans les transports internationaux s'ajoute encore aux résultats que je viens de retracer rapidement.

Ceux-ci ont contribué, pour leur part, au relèvement de la consommation d'acier par tête d'habitant et du niveau de vie des populations ouvrières de la Communauté.

L'Italie, pays industriellement moins développé, a vu son niveau de production et de consommation par tête d'habitant se rapprocher du niveau plus élevé des autres pays. C'est ainsi, notamment, qu'en trois ans elle a augmenté sa consommation d'acier, par tête d'habitant, de 44 %, alors que le chiffre correspondant dans les autres pays n'était que de 28 %, et sa consommation d'énergie brute de 26 % par tête d'habitant, contre une augmentation de 11 % dans les autres pays membres.

Enfin, depuis 1952, l'évolution des salaires dans les industries de la Communauté est, en général, plus favorable que dans l'ensemble des industries transformatrices des pays de la Communauté. L'harmonisation a commencé à se produire dans ce domaine, puisque l'augmentation des gains des salariés a été la plus forte dans les pays dont l'échelle des salaires se situait antérieurement au niveau le plus bas de la Communauté.

J'ai cité, en particulier, l'évolution des salaires parce que nous disposons dans ce domaine d'informations statistiques précises.

Je ne voudrais pas cependant passer sous silence les progrès réalisés depuis 1952 en ce qui concerne les autres aspects de la condition des travailleurs de la Communauté : sans vouloir attribuer à l'existence du marché commun un rôle prépondérant, ni même pouvoir apprécier exactement la part qui lui revient dans ce progrès, il est certain qu'il a facilité et sans doute accéléré l'amélioration sensible constatée au cours des dernières années pour les travailleurs de la Communauté. Il serait intéressant de connaître le rôle qu'ont pu jouer dans ce sens les échanges et la diffusion d'informations sur la formation professionnelle, par exemple, les conditions de travail et la réduction de la durée de travail.

Je crois avoir ainsi répondu, monsieur le président, mesdames, messieurs, aux préoccupations qu'avait exprimées le

vœu de l'Assemblée consultative. Qu'il me soit permis, avant de clore cette partie de mon exposé, d'ajouter que la Haute Autorité n'a point la prétention d'attribuer à la seule existence du marché commun de l'acier et du charbon l'expansion considérable de la haute conjoncture actuelle.

Nous n'avons pas davantage la prétention de soutenir qu'il n'existe actuellement dans le marché commun aucune tension et que les échanges y soient parfaits, à la double satisfaction des producteurs et des utilisateurs. Nous n'ignorons pas, et nous nous efforçons chaque jour de résoudre par nos études de l'évolution de la situation, par les conseils que l'on veut bien nous demander, et aussi par notre surveillance sur l'activité des comptoirs de vente du charbon, les difficultés qui résultent d'une expansion extrêmement vive où se révèlent un certain nombre de goulots d'étranglement.

L'importation des charbons des Etats-Unis, en augmentation considérable, évite un état de pénurie sérieux qui n'est pas actuellement réalisé. Le niveau élevé de cette importation nécessaire imprime à l'économie de la Communauté des traits nouveaux, peut-être durables, et pose des problèmes qui, étudiés à fond au cours de l'été par nos experts, seront mis en pleine lumière dans la nouvelle définition des objectifs généraux, laquelle, dans quelques jours, sera soumise aux délibérations de l'Assemblée Commune.

En revanche, nous demeurons convaincus que l'approche communautaire des problèmes, les multiples consultations en commun, la somme des avis que la Haute Autorité peut rapprocher pour fonder son appréciation, ont permis de trouver des solutions et des mécanismes sans lesquels, fort probablement, des ruptures se seraient déjà produites dans l'économie de base de nos six pays. Ces ruptures, doublées de spéculations, auraient sans doute, à défaut de marché commun, rendu plus difficiles les accords internationaux entre nos pays, à la seule réserve, bien entendu, d'ententes interdites par le traité.

En tout cas, nous répondons en toute tranquillité, par l'affirmative à la question de savoir si le marché commun a

favorisé le relèvement de la production et des échanges. Nous sommes convaincus qu'il en a été ainsi, pour ne rien dire des modifications structurelles de certaines industries, et de la politique d'investissement, notamment dans l'industrie sidérurgique, hâtée et orientée par la concurrence établie dans le marché commun.

La Haute Autorité se félicite d'autant plus de ces effets économiques voulus par le traité que l'application des dispositions relatives à la réadaptation des travailleurs a évité que les conséquences sociales de ces modifications structurelles ne pèsent sur la main-d'œuvre.

Dix millions de dollars ont déjà été affectés par la Haute Autorité à ce titre à 18.000 travailleurs, sans parler des mesures prises afin de leur permettre d'accéder à de nouveaux emplois assurés d'une stabilité plus grande.

Nos six pays peuvent aujourd'hui s'enorgueillir d'une production sidérurgique vigoureuse, dont l'expansion et la force profitent à l'Europe tout entière et permettent, au surplus, à nos industries d'affronter avec succès la concurrence mondiale.

J'en viens maintenant, monsieur le président, messieurs, aux relations extérieures de la Communauté. Je voudrais souligner que l'année qui s'est écoulée depuis votre dernière réunion a été marquée dans les relations extérieures de la Communauté par des faits nombreux et importants.

La Haute Autorité a pu appuyer la politique qu'avec l'approbation de l'Assemblée elle a précédemment définie, politique qui tend à la construction d'une Communauté ouverte et à la multiplicité des liens qui, à des degrés divers, peuvent s'instituer entre elle-même et les pays tiers.

Lors de votre réunion de l'année dernière, j'avais pu vous annoncer la première séance du Conseil d'association entre la Communauté et la Grande-Bretagne. Elle a eu lieu à Luxembourg le 17 novembre 1955.

Deux nouvelles séances ont eu lieu depuis, l'une à Londres, l'autre à Luxembourg.

La prochaine se tiendra à Londres le 16 novembre.

Qu'il me soit permis de marquer ici le vif intérêt que la Haute Autorité et le Conseil de Ministres attachent au développement des travaux du Conseil d'association. L'expérience de son fonctionnement depuis une année, les échanges de vue dont il a été le théâtre et le fonctionnement des comités d'experts dont je vais vous parler dans un instant, ont confirmé la Haute Autorité dans le sentiment que j'exprimais ainsi l'année dernière devant vous :

« La Haute Autorité, disais-je, est résolue à mettre en œuvre tout ce qui dépend d'elle pour donner vie à cet accord, pour explorer toutes les possibilités qu'il renferme et pour préparer de nouveaux progrès dans la voie qu'il indique ».

Nous sommes convaincus que le Président du *Board of Trade*, le ministre du *Fuel and Power* et les présidents des *Coal and Steel Boards*, qui sont les membres britanniques de ce Conseil, partagent nos vues, nos sentiments, et sont loin de minimiser les études et les efforts en commun, dont le Conseil d'association est, en Grande-Bretagne et dans les pays de la Communauté, l'organe contractuel qu'ils ont choisi.

Dans sa première réunion, le Conseil d'association a créé dans son sein trois comités techniques : le comité du charbon, le comité de l'acier et un comité des relations commerciales. Le mandat qui leur a été donné couvre l'ensemble des tâches qui incombent au Conseil en vertu de l'accord d'association.

Vous vous rappelez sans doute, monsieur le président, mesdames, messieurs, qu'à la veille de la première réunion du Conseil d'association le Gouvernement britannique s'était trouvé dans la nécessité de limiter très fortement l'exportation de charbon.

Aussi, dès sa constitution, le comité du charbon s'est-il trouvé saisi de problèmes extrêmement concrets d'approvisionnement. Ses travaux ont été menés dans un esprit de coopération, notamment en ce qui concerne le *Coal Board*, auquel

je tiens à rendre spécialement hommage. Ils ont été menés avec la participation des représentants des pays membres particulièrement affectés par les mesures restrictives.

La confrontation des problèmes qui se posent aux deux marchés a été quasi permanente, ainsi que la recherche des solutions qui pouvaient être dégagées en commun, à la lumière d'une information réciproque et complète. Grâce à un ajustement des efforts des deux partenaires, portant notamment sur l'échange des qualités, un aménagement favorable des programmes d'exportation du Royaume-Uni vers les pays de la Communauté pour l'année 1956 a pu être obtenu. Alors que les autorités britanniques n'avaient prévu dans leur plan initial qu'un programme réduit d'exportation de 1.300.000 tonnes pour l'année 1956, les négociations successives auront abouti à porter ces livraisons à près de 3 millions de tonnes.

La Haute Autorité se félicite d'autant plus de ces résultats qu'à aucun moment le comité du charbon n'a perdu de vue les besoins des pays tiers.

L'activité du comité de l'acier a été différente. Après avoir commencé ses travaux par des études coordonnées sur l'approvisionnement en matières premières, les transports maritimes, les installations portuaires, l'évolution des prix sur les marchés intérieurs et les tendances des échanges entre le Royaume-Uni et la Communauté, le comité de l'acier s'est vu confier une tâche importante et entièrement nouvelle, celle de l'étude de la structure des prix de l'acier dans le Royaume-Uni et dans la Communauté.

D'autre part, les problèmes que pose la pénurie mondiale de ferraille ne pouvaient rester étrangers au Conseil d'association où un échange complet d'informations a permis d'éclairer les deux parties sur les mesures à court et à long terme projetées de part et d'autre, afin d'économiser les ferrailles et de réduire les importations.

Tant en ce qui concerne le charbon qu'en ce qui touche l'acier, le Conseil d'association attache une grande importance

aux problèmes à long terme. Les membres du Gouvernement britannique, comme les membres de la Haute Autorité, s'intéressent particulièrement à un rapprochement dans les méthodes de définition des objectifs généraux au Royaume-Uni et dans la Communauté. Nous arriverons certainement, dans ce domaine, à une coopération plus étroite, dont les deux comités réunis du charbon et de l'acier ont déjà établi un premier bilan au mois d'octobre dernier.

Vous n'ignorez pas, enfin, qu'à la suite de la tragique catastrophe de Marcinelle que vous avez évoquée au début de votre réunion d'aujourd'hui la Haute Autorité a demandé au Conseil de ministres la convocation d'une conférence sur la sécurité du travail dans les mines. La participation britannique souhaitée par les six gouvernements a été obtenue et une délégation du gouvernement du Royaume-Uni siège à la conférence sur la sécurité minière, dont les travaux se déroulent présentement à Luxembourg.

Le comité des relations commerciales a devant lui une tâche importante et délicate. L'accord d'association donne au Conseil mandat, par son article 8, d'examiner les restrictions, droits de douane et autres facteurs affectant le courant normal des échanges de charbon et d'acier entre le Royaume-Uni et la Communauté, en vue de formuler des propositions tendant à la réduction et à la suppression de ces entraves. Le comité des relations commerciales, sur mandat du Conseil, a dressé et achevé l'inventaire des comparaisons portant, notamment, sur les droits de douane frappant l'acier au Royaume-Uni et dans la Communauté.

Ces études étant achevées, les matériaux sont à pied d'œuvre pour entreprendre la tâche fixée par l'article 8 de l'accord.

Dans sa séance du 4 octobre dernier, le Conseil de Ministres de la Communauté a donné mandat à la Haute Autorité de lui présenter, en accord avec le Gouvernement britannique, des propositions relatives aux mesures qui devraient inter-

venir, au plus tard à la fin de la période transitoire, quant aux relations tarifaires entre la Grande-Bretagne et la Communauté.

Le Conseil d'association se trouve ainsi à même de poursuivre ses études. Ses propositions, dans la perspective des études actuellement entreprises sur les relations du Royaume-Uni avec le marché commun, pourront avoir une grande importance.

Le 7 mai 1956, un accord de consultation a été signé entre la Haute Autorité et le Conseil fédéral suisse. Cet accord prévoit que des consultations doivent intervenir sur une base de réciprocité, soit lorsque, après constatation de la pénurie, la Haute Autorité est habilitée à prendre certaines mesures de répartition et de restrictions à l'exportation, soit lorsque la Suisse, de son côté, serait amenée à prendre des mesures susceptibles d'affecter les échanges traditionnels de produits relevant du traité.

Cet accord n'a que la portée d'un accord de consultation ; les parties contractantes restent libres de leurs décisions, mais au moins peuvent-elles être assurées qu'avant de les prendre elles seront en mesure de tenir compte des intérêts réciproques, de la Confédération d'une part, de la Communauté d'autre part.

L'organe de cet accord est une commission mixte permanente composée d'un nombre égal de représentants de la Haute Autorité et du Conseil fédéral.

La Haute Autorité s'est particulièrement félicitée de la signature de cet accord d'un type nouveau qui démontre, comme je le disais tout à l'heure, que la Communauté est toujours disposée à coopérer avec les pays tiers et que des modalités peuvent être trouvées pour organiser et rendre fructueux le dialogue avec eux.

Toujours avec la Suisse, et dans le domaine des transports, un accord relatif à l'établissement de tarifs directs inter-

nationaux ferroviaires pour les transports de charbon et d'acier en transit par le territoire fédéral a été signé le 28 juillet dernier, entre le Gouvernement fédéral, les Etats membres de la Communauté et la Haute Autorité.

Les ruptures de charge que subissaient les produits de la Communauté lorsqu'ils atteignaient la frontière suisse ont été supprimées. La dégressivité des transports en transit a donc été assurée et l'accord constitué, en réalité, une extension de la tarification de la C.E.C.A. à travers le territoire d'un pays tiers.

En signant cet accord, la Confédération a su heureusement concilier ses intérêts propres avec la coopération que ce pays placé au centre de l'Europe peut ainsi donner au problème des tarifs de la Communauté.

Son exemple a d'ailleurs été suivi et, le 4 septembre dernier, ont commencé à Luxembourg des négociations qui se déroulent actuellement de façon favorable avec l'Autriche, en vue de parvenir à un accord de même nature que celui qui a été signé avec la Suisse.

Qu'il me soit permis, à cette occasion, de vous féliciter au nom de la Haute autorité de la récente accession de l'Autriche au nombre des pays représentés dans votre réunion.

Au moment où nous sommes assemblés, monsieur le président, messieurs, se tient à Genève la onzième session des parties contractantes à l'accord général sur les tarifs douaniers dans le commerce.

Vous n'ignorez pas que, chaque année, durant la période transitoire, les Etats membres présentent à cette organisation un rapport sur les mesures prises par eux en vue de l'application intégrale du traité. Les discussions qui s'instituent à l'occasion de la présentation de ce rapport permettent aux parties contractantes de se rendre compte du développement du marché commun et d'apprécier la contribution que la C.E.C.A. apporte à l'élimination des entraves au commerce et au relèvement des niveaux de vie, deux objectifs essentiels du G.A.T.T.

Ces discussions ont parfois été animées. Il est naturel, en effet, que certains pays tiers qui, pour diverses raisons, n'ont pas pu accepter les règles du marché commun mais qui, traditionnellement, dépendent de la Communauté pour leurs exportations et leurs importations, prennent un grand intérêt aux débats concernant les échanges ou les prix. Mais aussi bien les Etats membres que la Haute Autorité se sont montrés disposés à accepter le dialogue et à fournir le plus grand nombre possible de renseignements, de statistiques et d'explications.

Nous espérons que les informations très complètes qui seront fournies cette année encore au G.A.T.T. répondront entièrement à l'attente des parties contractantes.

Un fait nouveau a dominé, au cours de l'année écoulée, nos rapports avec le G.A.T.T. ; en effet, à l'occasion de la cinquième grande conférence de négociations tarifaires, qui s'est ouverte à Genève sous les auspices du G.A.T.T. au mois de janvier dernier, la Haute Autorité, qui jusqu'alors n'avait participé aux travaux de cette organisation qu'à titre d'observateur, y a mené de véritables négociations, agissant sur instructions des pays membres, en vue d'arriver à une baisse des tarifs extérieurs de la Communauté et de progresser ainsi dans la voie de leur harmonisation.

Ce mandat commun donné par les six Etats à la Haute Autorité pour mener, en leur lieu et place, des négociations tarifaires avec d'autres pays, a constitué une preuve tangible de la réalité, sur les plans économique et politique, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Des négociations sur les aciers spéciaux et les aciers ordinaires ont ainsi été entamées avec les Etats-Unis et avec l'Autriche et ont abouti à des accords tarifaires avec ces deux pays. L'accord avec l'Autriche marque l'aboutissement de pourparlers menés depuis l'établissement du marché commun pour les aciers spéciaux, en vue de répondre au désir autrichien de voir maintenues les conditions d'un courant traditionnel d'échanges de produits sidérurgiques entre le marché autrichien et celui des pays membres.

Les deux accords tarifaires intervenus à Genève avec les Etats-Unis et l'Autriche ont une valeur qui dépasse leurs stipulations propres. Ils sont la preuve de la volonté des pays membres de procéder à une baisse progressive de leurs tarifs extérieurs dans la voie d'une harmonisation sur le niveau le moins protecteur, sans attendre, comme ils auraient eu le droit de le faire, la fin de la période transitoire.

J'en viens maintenant, monsieur le président, aux considérations relatives aux relations économiques entre la Communauté et les pays tiers.

Je noterai d'abord deux faits saillants :

La part de la Communauté dans le commerce mondial en charbon, coke, minerai de fer et acier est beaucoup plus grande que sa part dans la production mondiale de ces mêmes produits. Plus de la moitié de l'acier entrant dans le commerce international provient de la Communauté.

C'est dire l'importance des relations économiques que la Communauté entretient avec les pays tiers.

D'autre part, depuis l'ouverture du marché commun, les exportations de la Communauté en charbon, coke, minerai de fer et produits sidérurgiques ont augmenté dans une proportion plus forte que celles du reste du monde.

J'ai dit tout à l'heure quel avait été, depuis l'ouverture du marché commun, le rythme très important de l'accroissement des échanges de produits sidérurgiques entre les pays de la Communauté. Ce qui est peut-être moins connu et que je me plais à souligner devant les représentants des pays européens qui, pour le moment, ne font pas partie de la Communauté, c'est que les échanges de celle-ci avec les pays tiers ont augmenté eux aussi considérablement depuis que le marché commun a été créé.

C'est ainsi que par rapport à leur niveau de 1952, les exportations de produits laminés de la Communauté vers les

pays tiers ont représenté, en 1955, 121 %, et 138 % au 1er semestre de 1956, alors que les importations — assez faibles il est vrai en valeur absolue — ont atteint, au premier trimestre de 1956, 180 % de leur niveau de 1952.

En ce qui concerne les matières premières sidérurgiques, l'augmentation des courants d'échanges avec les pays tiers est plus considérable encore : en 1955, les exportations de minerai de fer de la Communauté représentaient 169 % de leur niveau de 1952 ; les importations de minerai de fer 137 %. Enfin, le rythme des importations de ferraille a augmenté de plus de sept fois et demie de 1952 jusqu'au premier semestre de 1956.

Dans ces divers courants d'échanges entre la Communauté et les pays tiers, les pays européens non membres jouent un rôle important. En 1955, ils ont reçu 47 % des exportations de la Communauté en produits laminés, 76 % des exportations de fonte et la totalité des exportations de minerai. Ils ont fourni 66 % des importations de minerai de la Communauté.

J'ajoute que, malgré l'accroissement extrêmement rapide des besoins internes en acier pendant ces dernières années, le pourcentage de la production sidérurgique de la Communauté qui va à l'exportation n'a pas décliné pendant ces derniers mois.

Quant au prix, je tiens à répéter ici ce que la Haute Autorité a eu l'occasion de dire il y a quelques jours aux membres de la commission des questions économiques de l'Assemblée consultative présidée par M. Federspiel. Si, tout récemment, après une stabilité de huit mois, une augmentation des prix à l'exportation de la Communauté a été enregistrée, il y a lieu de tenir compte du fait que des augmentations plus importantes des prix de deux autres exportateurs principaux — le Royaume-Uni et les Etats-Unis — ont eu lieu respectivement en mai et août derniers. En tout état de cause, sauf pour quelques produits, les prix à l'exportation de la Communauté continuent à être inférieurs à ceux des autres pays.

Compte tenu des fluctuations de prix toujours plus accentuées dans le commerce international que sur le marché interne

de la Communauté, ces derniers prix étant publiés dans les barèmes, il ne nous apparaît pas que les différences qui peuvent être relevées entre les prix intérieurs et les prix à l'exportation sortent des limites équitables prévues par le traité.

D'ailleurs, lorsqu'il y a quelques mois des tendances s'étaient dessinées vers un certain énervement des prix à l'exportation, la Haute Autorité n'a pas manqué d'attirer l'attention des producteurs de la Communauté sur la nécessité de veiller à ce que ces limites équitables ne soient pas dépassées. Je suis heureux d'ajouter ici que la Haute Autorité a été entendue.

Par suite du rythme extrêmement rapide du développement de la production sidérurgique, et malgré l'effort des mines de fer de la Communauté, les besoins d'importation de minerai tendent à s'y accroître rapidement. Les importations ont été de 18,5 millions de tonnes en 1955 et elles atteindront vraisemblablement une trentaine de millions de tonnes aux environs de 1960.

Cette évolution ne sera rendue possible que si la Communauté trouve, tant auprès de ses fournisseurs traditionnels, tels que la Suède, que dans les régions plus lointaines du monde (Amérique Centrale, du Nord, ou Afrique occidentale, notamment), des ressources régulières en minerai à des prix raisonnables et si des mesures sont prises pour assurer le transport de ces quantités croissantes de matières premières vers les ports européens.

Malgré ces besoins d'importation croissants, les exportations traditionnelles de minerai de la Communauté, essentiellement dirigées vers le Royaume-Uni et vers l'Autriche, continuent à s'accroître.

Une autre matière première de la sidérurgie cause à la Communauté de plus graves et urgents soucis. Nous avons dépassé en 1954 le point d'équilibre où nos ressources de feraille équilibrent les besoins. Or, une partie seulement de ces ressources — 70 % environ — croît proportionnellement à la

production d'acier. Le reste, qui provient du ramassage de vieilles ferrailles, ne croît que fort lentement. Avant que des modifications structurelles apportées à la production d'acier de la Communauté aient pu, dans l'avenir, faire sentir leurs effets, l'élaboration de chaque tonne d'acier supplémentaire nécessite donc un appoint substantiel de ferraille en provenance de l'extérieur. C'est ainsi que la Communauté a dû importer 3 millions de tonnes de ferraille en 1955 et que les importations se poursuivent actuellement à un rythme encore supérieur. Ces importations se réalisent à des prix rapidement croissants : en 6 mois, de décembre 1955 à juin 1956, le prix moyen c.i.f. des ferrailles importées dans la Communauté a augmenté de presque 10 \$ soit 15 %.

La Haute Autorité n'a pas manqué déjà et ne perd aucune occasion d'insister sur les modifications structurelles nécessaires pour économiser la ferraille et augmenter les disponibilités en fonte. A court terme, elle a invité les Etats membres à suspendre les droits de douane sur les fontes importées des pays tiers. Je ne doute pas que notre politique soit comprise et que nous puissions continuer à bénéficier d'une part équitable des disponibilités mondiales en ferraille.

Je voudrais enfin examiner devant vous le problème des livraisons de charbon du marché commun vers les pays tiers.

A l'exception de quelques livraisons de minime importance, les producteurs de la Communauté n'exportent leur charbon que vers les autres pays de l'Europe occidentale. Depuis 1953, un nouveau pays, le Royaume-Uni, est devenu client de la Communauté. Le Royaume-Uni, en effet, dont l'équilibre charbonnier s'est renversé, il y a quelques années, est devenu importateur et cherche à couvrir au maximum ses besoins d'importation en Europe afin d'éviter une dépense en dollars pour l'achat de charbons américains.

Le Royaume-Uni a reçu de la Communauté, en 1953, environ 500.000 tonnes, en 1954 2.400.000 tonnes et, en 1955, 4.500.000 tonnes. Par rapport à la consommation totale bri-

tannique d'environ 225 millions de tonnes, les livraisons de la Communauté ne représentent sans doute qu'un complément d'approvisionnement ; elles sont cependant intéressantes non seulement pour des raisons de tonnages, mais aussi pour des raisons qualitatives.

La Communauté souhaite pouvoir maintenir un courant d'échanges auquel l'actuelle tension sur le marché charbonnier lui rend d'ailleurs sa contribution plus malaisée qu'il y a deux ou trois ans.

En dehors du Royaume-Uni, les principaux pays réceptonnaires sont l'Autriche, la Suisse, le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède qui forment 85 % des exportations totales de la C.E.C.A.

L'Autriche dépend pour une grande part de la Communauté pour la couverture de ses besoins en combustibles solides. La part du charbon de la C.E.C.A. dans le total des importations de l'Autriche était, en 1955, de 35 %, après avoir évolué autour de 50 % durant les années 1950 à 1954. Dans les livraisons de la Ruhr de l'ordre de un million à un million et demi de tonnes par an, une bonne part est constituée par des charbons à coke destinés aux cokeries autrichiennes.

L'impossibilité actuelle pour la Communauté de fournir la totalité des tonnages demandés par l'Autriche est évidemment regrettable, puisqu'elle oblige l'Autriche à compléter son approvisionnement par du charbon américain, c'est-à-dire avec des frais de transport particulièrement élevés.

En ce qui concerne le coke de four, les tonnages achetés dans la Communauté sont d'environ 600.000 tonnes par an ; ils représentent 90 % des importations de coke et 30 % de la consommation totale intérieure. Là aussi, nous savons que la Ruhr, principal fournisseur avec les Pays-Bas, n'est pas actuellement en mesure de couvrir toute la demande, qui s'est accrue.

Cependant, l'Autriche est le seul pays tiers de l'Europe occidentale — Royaume-Uni mis à part — à posséder une

production indigène de combustible solide. Celle-ci, tout en étant essentiellement constituée par du lignite, permet, grâce à un développement rapide — 6.300.000 tonnes en 1955 contre 5 millions de tonnes en 1952 — de couvrir une bonne partie des besoins internes, notamment ceux des foyers domestiques.

La Suisse, en revanche, dépend entièrement de l'importation pour ses besoins en combustibles solides qui, pour la houille comme pour le coke, sont assurés à 90 % par la Communauté. Les livraisons vers la Suisse, non seulement font preuve d'une remarquable stabilité, mais même ont tendance à augmenter pour combler les vides laissés par le Royaume-Uni et la Pologne. La Suisse reçoit annuellement de 1 à 2 millions de tonnes de houille et de 5 à 600.000 tonnes de coke.

La situation des pays nordiques est tout autre ; ceux-ci, en effet, étaient beaucoup plus axés sur les charbons anglais et polonais. Ils ont donc été plus atteints par la réduction des exportations britanniques.

Au Danemark, la Communauté, avec 2 à 300.000 tonnes de houille par an, représente seulement 5 à 7 % des importations. Pour le coke, en revanche, ce même pourcentage est de 70 % avec un million à un million et demi de tonnes par an. Bien que le Danemark soit un des rares pays où le Royaume-Uni conserve un assez fort courant d'exportation, le rôle de la consommation de coke dans les foyers domestiques rend la situation présente évidemment assez difficile.

Pour la Suède, de même, la part de la Communauté dans son approvisionnement en houille est relativement faible, de l'ordre de 15 à 20 %, avec 3 à 500.000 tonnes par an, tandis que le pourcentage pour le coke, avec 2 millions de tonnes par an, est de l'ordre de 85 à 90 %.

Pour la Finlande et la Norvège, les livraisons de houille de la C.E.C.A. représentent des tonnages minimes avec des pourcentages, par rapport aux importations totales, inférieurs à 10 %. Pour le coke, ces pourcentages sont plus élevés, de l'ordre de 30 %, mais avec des tonnages peu considérables : il

s'agit de 100 à 150.000 tonnes par an pour chacun de ces pays.

La part des combustibles solides dans la consommation totale d'énergie des différents pays que nous venons de nommer est d'ailleurs très différente.

Au Danemark et en Autriche, cette consommation reposait encore en 1954 (dernière année dont nous possédions les chiffres) à plus de 50 % sur les combustibles solides, respectivement 68 et 59 %. Pour les autres pays mentionnés, ce pourcentage descend au-dessous de 30 % : en Suisse 26 %, en Suède 24 %, en Norvège 11 %. Malgré la petitesse de certains de ces tonnages en valeur relative, ils conservent leur importance pour des raisons de qualité, même si l'on fait abstraction des intérêts commerciaux en jeu.

Ceci dit, je voudrais attirer votre attention sur une autre comparaison qui rapproche l'importance présente des importations de charbon des Etats-Unis d'Amérique et le volume des exportations de la Communauté vers les pays tiers. Les 24 millions de tonnes de charbon américain importé par la Communauté représentent deux fois le montant total des exportations de houille vers les pays tiers.

Si l'on examine à part le bilan du coke de four, les exportations vers les pays tiers représentent en moyenne 8 % de la production des années 1953/1956, pourcentage qui n'est pas négligeable et qui fait ressortir la mesure dans laquelle, lorsque la situation est tendue, une partie des livraisons de coke vers les pays tiers s'effectue au détriment de l'approvisionnement interne de la Communauté.

J'en aurai terminé avec cette analyse des rapports charbonniers entre Communauté et pays tiers, en présentant une observation relative aux prix des charbons à l'exportation.

Comme vous le savez, les producteurs ne publient pas de barèmes pour les livraisons à l'exportation, les affaires étant traitées cas par cas entre producteurs et consommateurs, négociants ou importateurs. Chaque contrat présente des caractéris-

tiques particulières : importance du tonnage, durée, relations avec l'acheteur sur une longue période sont les facteurs principaux qui entrent en jeu pour leur conclusion. En outre, ces contrats sont souvent passés en partant d'accords bilatéraux entre pays membre destinataire et pays membre vendeur.

Dans ces conditions, les prix des charbons exportés de la Communauté correspondent, à un instant donné, à des niveaux différents suivant qu'il s'agit de contrats anciens en cours de livraison, de courants commerciaux que le producteur maintient en accordant des prix favorables au client, au moins par leur stabilité, ou de ventes exceptionnelles correspondant à des livraisons de circonstance pour lesquelles le producteur est sollicité, parfois même à des prix élevés.

Des moyennes établies sur des bases aussi différentes et des opérations aussi diverses seraient sans aucune signification.

Je rappelle néanmoins qu'en période de faible conjoncture les entreprises de la Communauté, pour garder leurs clients traditionnels, ont été amenées à aligner leurs prix à l'exportation sur le prix rendu des charbons en provenance des États-Unis. Il en a été ainsi en 1954 et en 1955.

Cette nécessité d'alignement pour les ventes vers les pays tiers est particulièrement onéreuse pour les charbonnages de la Communauté, les conditions physiques et techniques de l'exploitation dans les gisements de la Communauté ne permettant pas aux entreprises d'adapter l'offre à la demande, alors qu'au contraire les charbonnages des États-Unis peuvent réduire sensiblement leurs dépenses, grâce à l'élasticité très grande de la production, pour s'adapter aux fluctuations des besoins. A ces caractéristiques techniques qui pèsent sur le prix de revient des entreprises de la Communauté se superposent les effets du coût du fret qui connaît des variations de grande amplitude selon les vicissitudes de la conjoncture.

Dans les périodes de haute conjoncture, la Communauté, malgré les besoins des utilisateurs situés dans le marché commun, s'est efforcée de maintenir pour l'essentiel les courants d'exportation traditionnels, sans bénéficier entièrement des possibilités d'alignement sur les prix du marché mondial.

Ce fait mérite d'être souligné ici. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les tonnages exportés par la Communauté doivent y être actuellement remplacés par des importations accrues en charbon américain à un prix plus élevé que la plupart des prix d'exportation de la CECA. Les utilisateurs de la Communauté supportent donc un prix élevé sur les 3/4 environ des importations totales de l'Europe Occidentale en provenance des Etats-Unis d'Amérique.

Je m'excuse d'avoir insisté un peu longuement devant vous sur l'analyse des relations économiques extérieures de la Communauté européenne.

Je voudrais vous avoir donné l'impression que cette Communauté du charbon et de l'acier est aujourd'hui une entité économique, toujours plus active, qu'elle est le centre d'une vie industrielle toujours capitale pour le reste du monde, qu'elle constitue un partenaire très important du commerce international où, acheteur de matières premières, elle demeure un exportateur de premier plan dans le domaine de l'acier.

Ce tableau a pourtant ses ombres.

Les mois que nous venons de vivre nous ont montré, par la tension sur le marché charbonnier, les besoins croissants en charbons importés et payables en dollars, par les menaces qui pèsent sur l'approvisionnement en combustible liquide de l'Europe, la dépendance énergétique de l'Europe.

Aujourd'hui, chaque Européen en est conscient, comme il sait que la consommation d'énergie par tête d'habitant est, avec la consommation d'acier, la mesure du niveau de vie, leur croissance le synonyme de l'amélioration de ce niveau de vie.

C'est pourquoi une politique énergétique concertée des pays européens, d'abord mais pas seulement des pays de la Communauté, est urgente. En attendant l'entrée en scène sur le marché économique de l'énergie atomique, la politique que nos pays doivent mener dans le domaine de l'énergie classique

doit être coordonnée, si les Etats européens veulent favoriser les investissements les plus rentables économiquement et aussi les plus rapidement sûrs pour l'approvisionnement de l'Europe en quantités croissantes d'énergie.

Le Comité intergouvernemental de Bruxelles avait proposé que la Haute Autorité fût l'instrument des études nécessaires à la préparation par le Conseil de Ministres des lignes générales d'une telle politique.

Les tâches que la Haute Autorité a dû, depuis le début de la crise de Suez, accomplir en vue d'être prête à jouer son rôle si les événements imposaient d'un jour à l'autre des restrictions de combustible inévitables, l'ont déjà amenée à approfondir les problèmes relatifs à la substitution d'une forme d'énergie à une autre : du fuel oil au charbon notamment.

Ainsi, au moment même où les experts gouvernementaux recommandaient à leurs gouvernements de prendre conscience de l'utilité d'une politique concertée de l'énergie, les événements amenaient la Haute Autorité, dans son domaine propre, à poser dans la pratique des choses les premiers jalons de cette nouvelle étape désormais indispensable.

La Haute Autorité espère que la nécessité d'avancer vite et hardiment dans le domaine de la coordination des politiques énergétiques, sous peine de reculer devant des événements dont nous ne sommes pas toujours les maîtres, effacera les résistances qui s'étaient manifestées de certains côtés. C'est ici, semble-t-il, le lieu de le dire car, ainsi que l'a relevé le Comité de Bruxelles, certains pays européens qui ne font point partie de la Communauté ont un rôle capital à jouer dans la définition d'une telle politique.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le président, messieurs, que je termine enfin, puisque je viens de parler des pays européens qui ne font point partie de la Communauté des six, en disant quelques mots de l'évolution des esprits en Grande-Bretagne, puissance associée à notre Communauté.

Je fais allusion, vous l'avez deviné, au mouvement d'idées qui a gagné le Gouvernement britannique et la Fédération des

industries de ce grand pays dans le sens d'un rapprochement avec un marché commun général, sous forme par exemple d'une zone de libre échange avec ce marché commun.

La Haute Autorité, ai-je besoin de le dire, ne peut que se féliciter d'une telle évolution des esprits. Elle y voit la reconnaissance par la Grande-Bretagne de l'efficacité du travail qui a été accompli par les institutions de la Communauté depuis trois ans.

La Haute Autorité retrouve aussi dans ses conceptions l'écho des idées dont ses membres avaient eux-mêmes entretenu les membres britanniques du Conseil d'association, au printemps dernier, comme base d'une recherche des relations devant exister entre le marché commun de l'acier et la Grande-Bretagne.

Pour que cette coopération économique de forme nouvelle puisse se développer, une condition avant tout est nécessaire : que le marché commun général se définisse et s'établisse entre les six pays qui accepteraient l'union douanière qu'il comporte. Tout malentendu sur ce point conduirait à d'inévitables échecs.

La Haute autorité a pris acte, au surplus, avec une profonde satisfaction, des considérations exposées devant l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale par l'honorable M. Benvenuti dans son beau rapport sur le contrôle de l'énergie atomique, où il a mis en lumière que l'expérience de la Communauté avait prouvé que la disparition du droit de veto n'avait pas de conséquences graves et surtout qu'un exécutif commun, ayant ses propres fonds, est « la condition, dit-il, *sine qua non* pour vaincre l'inertie des souverainetés juxtaposées, l'attitude des machines administratives traditionnelles et le maintien des droits acquis ».

Il ne servirait à rien, cependant, de paraître ignorer que, dans plusieurs pays de la Communauté, la lutte contre l'inflation et les préoccupations gouvernementales sur le niveau de vie rendent parfois difficile la conciliation entre la politique économique qu'ils décident et la conception fondamentale d'un marché commun régi par les prix de marché et la concu-

rence élargie à l'intérieur de ses propres limites. Il y a là un problème qui dépasse celui de l'intégration partielle telle que la Communauté du charbon et de l'acier où ces difficultés se présentent déjà.

Nous devons prendre conscience du problème créé par ces contradictions apparentes et nous devons surtout faire en sorte que, pour les résoudre, naisse un jour du jeu des institutions européennes la politique économique et monétaire commune d'une grande Europe qui assurera ainsi, et à la fois, son unité et un avenir meilleur pour tous ses enfants. (*Applaudissements.*)

M. le président. — Mesdames, messieurs, je crois interpréter vos sentiments en remerciant M. le président René Mayer de son exposé introductif qui sans doute constituera une base très utile pour les discussions ultérieures.

**5. Rapport de M. Paul Struye,
au nom de l'Assemblée Commune,
sur l'activité de l'Assemblée Commune
du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956**

M. le président. — J'ai maintenant l'honneur de donner la parole à M. Paul Struye pour introduire son rapport sur l'activité de l'Assemblée Commune du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956.

La parole est à M. Paul Struye.

M. Paul Struye (Belgique). — Monsieur le président, mesdames, messieurs, ainsi que vient de le rappeler M. le président, le rapport que j'ai mission de présenter à l'Assemblée couvre la période d'activité de l'Assemblée commune du 1^{er} juillet 1955 au 30 juin 1956. Ce rapport est prévu expressément par les dispositions du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Il est le troisième en date.

Mes éminents prédécesseurs, MM. Alain Poher et Roger Motz, ont, de façon très précise et minutieuse, tenu à dégager

les attributions, à décrire les moyens d'action, la nature juridique et les travaux de l'Assemblée Commune. Ils ont, de façon magistrale, épuisé cet aspect théorique, dirais-je, de l'activité de l'Assemblée Commune, et je suis désireux d'éviter des redites. Je crois inutile de revenir sur cette description.

Peut-être convient-il cependant de rappeler en un mot que, depuis 1952, cette Assemblée Commune a connu deux phases assez distinctes. La première s'étend de l'entrée en vigueur du plan Schuman à l'échec de la Communauté européenne de défense. Dans cette première phase, l'Assemblée avait cru toute proche la réalisation d'une véritable fédération, ou plutôt confédération, et, considérant tout naturellement qu'elle était appelée à y jouer un rôle analogue à celui des parlements nationaux, elle avait revendiqué une extension correspondante de ses pouvoirs actuels.

Cette période fut marquée, vous vous en souvenez, par la constitution et l'activité, assurément remarquable, de l'Assemblée dite *ad hoc* et de la commission constitutionnelle et par l'élaboration du projet de traité portant statut d'une communauté politique.

La seconde phase vit le jour avec la résolution de notre éminent collègue M. Teitgen, en décembre 1954. Cette résolution, qui suivait de trois mois le refus du Parlement français de se rallier à la C.E.D., a, je pense, aidé à dénouer la crise qui s'était ainsi produite, car l'Assemblée Commune s'est déclarée gardienne non seulement de la lettre mais aussi de l'esprit du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, en réaffirmant sa volonté d'assurer, malgré les événements d'août 1954, le succès total du plan Schuman. Sous l'impulsion de M. Teitgen, elle a ainsi donné le signal de ce qu'on appelle, d'un terme peu élégant mais dont la formule a été particulièrement heureuse et dont il faut s'accommoder aujourd'hui, « la relance européenne ».

Assez rapidement, le groupe de travail constitué au sein de l'Assemblée Commune allait permettre, par ses études et ses recherches, une prise de conscience plus exacte de la situa-

tion des institutions de la Communauté au regard des institutions nationales.

C'est ainsi qu'on peut être amené à conclure que l'Assemblée Commune est venue se placer sur un plan intermédiaire entre les Assemblées nationales traditionnelles et les parlements nationaux.

Mesdames, messieurs, je me propose dans ce rapport d'examiner successivement trois points : l'Assemblée Commune devant les problèmes spécifiques posés à la C.E.C.A. ; l'Assemblée Commune et « la relance européenne » ; enfin l'Assemblée Commune et les questions intéressant particulièrement l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, à laquelle je n'oublie pas que je m'adresse en ordre principal.

L'Assemblée Commune devant les problèmes posés à la C.E.C.A.

S'il importe assurément à l'Assemblée Commune de bien connaître sa compétence et les moyens de l'exercer, elle s'est beaucoup préoccupée de savoir si l'emploi des dispositions actuelles du traité permettait ou ne permettait pas, ou permettait insuffisamment, à la Communauté d'atteindre ses objectifs et c'est pourquoi le groupe de travail dont je vous ai signalé tantôt la constitution s'est efforcé de défricher ce premier terrain.

En ce qui concerne la mission et les pouvoirs de l'Assemblée Commune, il a été mis nettement en lumière que si elle a pour tâche d'exercer un contrôle politique sur l'activité de la Haute Autorité, elle se trouve dépourvue de tout pouvoir vis-à-vis du Conseil et des gouvernements des Etats membres, alors que ces organes possèdent des compétences communautaires. Un contrôle parlementaire national devrait compléter le contrôle parlementaire supranational. Tout le problème de la collaboration de l'Assemblée Commune et des parlements est ainsi impérieusement posé.

A cette question est liée celle de l'information de l'opinion publique. Aucune idée politique — aucune idée quelcon-

que d'ailleurs — ne peut vivre sans l'adhésion d'un vaste courant populaire ; aussi l'Assemblée Commune a-t-elle recherché les moyens de mieux faire connaître son existence et son action.

Dans cet ordre d'idées, sans être infidèles à Strasbourg où nous nous trouvons aujourd'hui fort heureusement réunis, l'Assemblée a envisagé de tenir périodiquement à tour de rôle des sessions extraordinaires dans les différentes capitales des Etats membres de la Communauté et la première expérience, réalisée à Bruxelles, en mars dernier, a rencontré un réel succès, l'attention de l'opinion publique s'étant davantage portée sur cette réunion excentrique, si je puis dire, à raison de son caractère exceptionnel.

D'autre part, les services de l'Assemblée Commune s'efforcent de plus en plus d'améliorer et de perfectionner leurs méthodes d'information en tenant compte, tirant une utile leçon de l'expérience de nombreuses institutions internationales, de ce fait que ce n'est pas la quantité, la multiplicité, mais la qualité et la maniabilité des documents d'information répandus dans la presse qui permettent vraiment une information efficace.

En revanche, si l'opinion publique ne doit pas ignorer l'Assemblée Commune et si celle-ci se doit de faire connaître, par des méthodes qui cependant ne peuvent pas relever d'une véritable propagande, son action tout au cours des exercices qui s'écoulent, il faut que l'Assemblée elle aussi soit tenue au courant des réactions de l'opinion publique. Elle doit à cette fin disposer de tous les éléments d'information indispensables à l'exercice de sa mission de contrôle politique.

C'est dans cet esprit et à cette fin qu'elle a demandé et obtenu d'ailleurs de la Haute Autorité que les rapports généraux annuels sur l'activité de la Communauté ne se bornent pas à fournir une simple relation historique des faits, mais exposent la politique d'ensemble, pour le futur, en expliquant, en justifiant la politique d'ensemble suivie dans le passé.

Je crois utile, mesdames, messieurs, de vous signaler, à titre documentaire, une double difficulté qui s'est produite sur

le plan de cette information nécessaire de l'Assemblée, double difficulté qui n'est pas actuellement résolue.

La première résulte d'une divergence d'interprétation de l'article 47 du traité concernant le secret professionnel. En effet, l'article 47 prévoit que la Haute Autorité peut recueillir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et qu'elle peut faire procéder aux vérifications nécessaires, ce qui est tout à fait normal. Mais, ajoute-t-il prudemment, judicieusement, la Haute Autorité est tenue de ne pas divulguer les informations qui par leur nature sont couvertes par le secret professionnel et notamment les renseignements relatifs aux entreprises concernant leurs relations commerciales ou les éléments de leur prix de revient.

Ces textes, comme beaucoup de textes juridiques, peuvent évidemment prêter à des interprétations plus ou moins restrictives ou plus ou moins extensives. L'Assemblée a une tendance à reprocher à la Haute Autorité de trop se retrancher derrière le secret lorsqu'il lui paraît opportun de garder le silence, devant ses commissions notamment. La Haute Autorité, en outre, fait valoir que ce qui pourrait être considéré comme une violation du secret professionnel occasionnant un dommage ouvrirait, au profit de celui qui s'estimerait lésé, un recours en dommages-intérêts. Je ne prends pas position dans le litige, mais je crois utile de vous en indiquer les éléments.

La seconde difficulté dans le domaine de l'information concerne la transmission aux membres de l'Assemblée Commune de certains documents et notamment des comptes rendus des sessions du Comité consultatif. Ici encore, il y a des divergences. Aux yeux de certains membres de l'Assemblée, ce comité, composé d'experts, exerce, est censé exercer, doit normalement exercer une certaine action sur la Haute Autorité et il serait normal que l'Assemblée, appelée à en juger, connût préalablement la position prise par ces experts. Le Comité consultatif, pour sa part, estime que pareille communication priverait ses membres de leur liberté d'expression.

Ici encore, je vous signale les éléments du problème sans prétendre résoudre la difficulté.

Peut-être la solution de ces problèmes d'information se trouvera-t-elle facilitée par une action appropriée des groupes politiques de l'Assemblée Commune. Je dois signaler à l'Assemblée consultative l'importance grandissante qu'ont prise les groupes politiques en question. Non seulement les orateurs interviennent fréquemment au nom de ces groupes, mais lesdits groupes commencent à définir publiquement des positions divergentes, parfois même très divergentes, sur des points précis. Sans doute faut-il voir là les premiers indices de la formation de doctrines politiques à l'échelle européenne.

La position très nette prise par le groupe socialiste lors de la dernière séance de l'Assemblée Commune fut un exemple frappant de cette évolution. Ce groupe, dans une déclaration qui provoqua même un incident de procédure, exprima son désaccord quant à la politique suivie par la Haute Autorité, spécialement en matière sociale. A la suite de cette déclaration, les deux autres groupes de l'Assemblée, groupe démocrate chrétien et groupe libéral, firent aussi des déclarations exprimant leur confiance en l'action menée par la Haute Autorité.

Le développement de l'action des groupes politiques au sein de l'Assemblée Commune a déjà tout naturellement fait surgir la question de savoir si, au sein de l'Assemblée consultative, une pareille extension de l'activité des groupes politiques ne pourrait être utilement envisagée. L'éminent président de l'Assemblée consultative, M. Dehousse, a notamment émis certaines suggestions à cet égard. Sans prendre position sur pareil problème, je signale, à titre d'information, qu'il existe une différence fondamentale entre l'Assemblée Commune et l'Assemblée consultative.

L'Assemblée Commune se répartit presque entièrement entre trois groupes politiques : démocrate chrétien, socialiste et libéral. Il n'y a qu'un ou deux membres de l'Assemblée Commune qui ne se sont pas inscrits dans l'un de ces groupes et je dois à la vérité d'ajouter que leurs droits ont toujours été rigoureusement respectés, les groupes politiques constitués ayant tenu à souligner eux-mêmes que le fait de ne pas être inscrits dans un de ces groupes politiques ne devait pas être tenu pour une sorte de *deminutio capitis*.

Il y a tout de même cette convergence assez générale qui ne se retrouve pas au sein de l'Assemblée consultative où, du fait notamment de la participation des représentants des Etats scandinaves, de la Grèce et de la Turquie, un assez grand nombre de membres ne trouveraient pas leur place dans les trois groupes qui comportent la quasi unanimité des membres de l'Assemblée Commune.

L'Assemblée Commune, mesdames, messieurs, s'est aussi préoccupée des problèmes budgétaires et a tenu à affirmer de plus en plus nettement son désir, sa volonté d'exercer un contrôle efficace en dépit des limites très étroites, trop étroites au gré de l'Assemblée Commune, dans lesquelles l'a enserrée le traité en vigueur.

A ce désir de veiller à l'emploi judicieux des fonds communautaires se rattachent les interventions réitérées de certains membres de l'Assemblée Commune en vue d'aboutir à la suppression de ce privilège, que beaucoup estiment exorbitant, constitué par l'exemption d'impôt des traitements des agents de la Communauté. Ainsi qu'on l'a dit et répété, aucun reproche ne peut être adressé sur ce point ni à la Haute Autorité ni à aucun des organismes dépendant de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier puisque c'est le traité qui établit ces exemptions d'impôt, qui se sont d'ailleurs elles-mêmes inspirées de précédents remontant à la Société des Nations d'après la première guerre mondiale. Il n'en est pas moins certain qu'aux yeux d'un certain nombre de membres de l'Assemblée l'extension croissante du nombre d'agents ou de fonctionnaires internationaux exemptés d'impôts crée une sorte de malaise auquel beaucoup estiment qu'il serait bon de mettre fin dans l'intérêt même de l'autorité des organisations internationales en cause.

En ce qui concerne la réalisation des objets de la Communauté, l'Assemblée Commune a longuement et attentivement recherché si les dispositions du traité en vigueur lui permettaient réellement d'y parvenir et les conclusions auxquelles ont abouti sur ce plan les différentes commissions de l'Assemblée se trouvent réunies dans un remarquable rapport rédigé

par un de ses membres, M. Kreyssig, membre du groupe de travail.

Je crois pouvoir les résumer objectivement comme suit :

Il y a d'abord des propositions d'amélioration qui n'entraînent pas de modification du traité. Ce sont les plus intéressantes, en ce sens qu'elles devraient pouvoir être appliquées tout de suite. On demande à la Haute Autorité d'intensifier son action en matière de lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, de recherches techniques et économiques, de coopération avec les gouvernements en vue de régulariser ou d'influencer la consommation générale, spécialement celle des services publics. On insiste pour que la Haute Autorité ne néglige rien pour abolir les entraves administratives notamment le système des licences. On suggère l'élaboration par la Haute Autorité d'un memorandum sur sa politique sidérurgique analogue à celui qui a été publié en ce qui concerne sa politique charbonnière.

Sur le plan social, l'accent est mis tout spécialement sur l'importance de l'encouragement et de la construction d'habitations ouvrières.

Il y a ensuite des propositions d'amélioration qui impliquent des modifications au traité, spécialement en matière sociale, car c'est surtout en cette matière que sont apparues les insuffisances du traité. L'amélioration des conditions de vie et de travail, le relèvement du niveau de vie n'ont pas découlé automatiquement, comme le traité semblait l'escompter si l'on en juge par l'interprétation de son article 2, de l'existence de la Communauté. On a donc conclu qu'il importerait, dès l'expiration de la période transitoire, de doter les institutions de la C.E.C.A. de pouvoirs en rapport avec l'importance des objectifs sociaux à atteindre.

En ce qui concerne notamment la réadaptation, la pensée des rédacteurs des propositions de modification que j'analyse est de donner à la Haute Autorité le droit d'initiative en vue de prévoir que l'aide à la réadaptation pourrait être accordée en cas de chômage total ou partiel résultant des fluctuations

de la conjoncture et d'envisager de dispenser éventuellement le gouvernement intéressé de verser sa part d'aide à la réadaptation s'il s'emploie à la création d'activités nouvelles.

J'en viens maintenant à ce qui a été la tâche la plus pratique, la plus immédiate, si je puis dire, de l'Assemblée au cours de l'exercice : son action au regard de l'activité de la Haute Autorité car — et c'est en cela que l'activité, le rôle et la mission de l'Assemblée Commune se rapprochent le plus de ceux d'un parlement national — cette activité fondamentale réside dans la discussion et la critique éventuelle du rapport annuel que lui présente la Haute Autorité.

La discussion a été très large, très approfondie. Elle a abouti au vote d'une série de résolutions que vous trouverez en annexe à mon rapport. Je ne vous en infligerai évidemment pas la lecture ni même le commentaire, elles sont trop nombreuses. Je me contenterai de les résumer brièvement.

Dans le domaine du marché commun, les principaux sujets traités visent notamment à l'application des dispositions transitoires. L'Assemblée s'est montrée particulièrement satisfaite de ce qu'un certain nombre d'entre ces dispositions transitoires aient pu être supprimées avant la date prévue. Elles étaient en avance sur l'horaire, sur le *timing*. D'autres sont encore à l'étude.

En ce qui concerne le fonctionnement du marché commun, la situation difficile, comme vous le savez, de l'approvisionnement en ferrailles, découlant d'une absence d'accord entre les gouvernements, a amené l'Assemblée à regretter cette carence des gouvernements et à exprimer l'espoir qu'un nouveau règlement aboutisse à une réduction de la consommation.

Il va de soi que l'approvisionnement en charbon a retenu tout particulièrement l'attention de l'Assemblée.

Mais c'est peut-être le problème des cartels qui a donné lieu aux débats les plus intéressants du point de vue de l'Assemblée en tant qu'Assemblée. Ce problème, dont l'urgence avait été maintes fois soulignée au cours des exercices précé-

dents, a fait l'objet de très longs développements dans le quatrième rapport général sur l'activité de la Communauté.

En novembre 1955, la Haute Autorité avait exposé à l'Assemblée comment elle entendait modifier le « G.E.O.R.G. ». C'était le point le plus sensible, le plus crucial si je puis dire de toute la discussion sur le problème des cartels. Vous vous souvenez sans doute quels étaient les principes de la réforme suggérée ou imposée par la Haute Autorité : substituer à six comptoirs de vente dépendant d'un bureau commun trois comptoirs de vente auxquels serait subordonné un bureau commun. Je n'entre pas dans les détails de la controverse, mais je vous signale la prise de position très différente des groupes politiques sur ce problème fondamental.

Le groupe socialiste a reproché à la Haute Autorité de ne pas faire respecter le traité. Selon les orateurs socialistes, la méthode envisagée ne permettait aucun contrôle et ce qu'il aurait fallu faire c'est d'abord liquider le cartel pour ensuite repartir à zéro, *tabula rasa*.

Pour les libéraux, la frontière entre les attributions de la Haute Autorité et celle du bureau commun est trop imprécise : il existe un danger de voir ce bureau commun abuser de ses pouvoirs. De plus, on peut craindre que le contrôle de la Haute Autorité soit insuffisant.

Du côté démocrate-chrétien, des parlementaires, tout en félicitant la Haute Autorité d'avoir enfin abordé le problème et d'avoir abouti à des résultats précis tout de même et pratiques, se sont demandés si l'autonomie de fait des trois groupements était suffisamment assurée. Aucune résolution ne suivit la discussion sur ce problème des cartels, mais, à la session de juin 1956, le groupe socialiste déclara ne pouvoir approuver ni explicitement, ni tacitement, la politique de la Haute Autorité en la matière.

Les deux autres groupes ont estimé qu'un jugement sur la transformation des cartels ne serait possible qu'à la lumière de l'expérience acquise après une certaine période de fonctionnement des nouvelles organisations.

J'ajoute, pour être complet, qu'un membre de l'Assemblée qui ne fait partie d'aucun des trois groupes a posé tout récemment une question parlementaire à la Haute Autorité, question rédigée d'ailleurs dans des termes assez vifs, signalant la publicité qui serait faite dans tous les journaux d'Europe en faveur d'un nouveau cartel, publicité dans laquelle il serait dit que ce cartel, huit ans après la décartellisation, a permis de reconstituer une unité de travail plus puissante que jamais.

Ce membre demandait qui est trompé en l'occurrence. La Haute Autorité est-elle trompée? Quand elle croit pouvoir affirmer qu'elle a respecté l'esprit et la lettre du traité avec ce nouveau cartel, trompe-t-elle sa clientèle?

Je vous signale ce point uniquement à titre documentaire, pour vous indiquer comment ce problème fondamental a retenu les préoccupations de tous les groupes de l'Assemblée Commune et donné lieu à des réactions assez divergentes.

Je vous signale aussi, à titre d'information, à propos de cette question parlementaire, qu'elle porte le n° 36, ce qui revient à dire que trente-six questions de cet ordre ont été posées au cours de l'exercice et montre combien se développe cette méthode de la question posée par l'un ou l'autre membre de l'Assemblée Commune à la Haute Autorité. Elle couvre les objets les plus divers. C'est là aussi une assimilation de plus en plus nette et de plus en plus fréquente de l'activité de l'Assemblée Commune avec celle des parlements nationaux.

Dans le domaine des investissements, l'Assemblée Commune a regretté le peu de place fait dans le rapport de la Haute Autorité au problème de la coordination des investissements.

L'Assemblée a souhaité que la Haute Autorité fasse preuve de plus de hardiesse en ce qui concerne l'application de l'article 54 du traité, qui prévoit la déclaration obligatoire des programmes d'investissement et autorise la Haute Autorité à donner des avis motivés, ceux-ci devant être, au vœu d'un grand nombre de membres de l'Assemblée, plus détaillés et plus précis.

En matière de recherches techniques, il a été demandé à la Haute Autorité de publier un document présentant, dans leur ensemble, les efforts de recherches techniques actuellement poursuivis dans les industries de la Communauté. Il a été souhaité en outre qu'une proportion plus grande des recettes disponibles soit consacrée aux recherches.

En ce qui concerne les objectifs généraux et de la politique charbonnière, les commissions du marché commun et des investissements avaient estimé nécessaire qu'une discussion s'engageât sur ces points.

L'Assemblée a été unanime à regretter le retard mis par la Haute Autorité à définir sa politique à long terme en ce qui concerne le charbon et l'acier.

L'Assemblée a insisté pour que cette politique soit mise au point et que ses objectifs généraux soient précisés au plus tard pour le mois d'octobre, suggestion à laquelle la Haute Autorité s'est d'ailleurs ralliée sans hésitation.

Elle a d'ailleurs souligné que la question n'avait pas été perdue de vue, qu'elle était très vaste, très ample, qu'elle suppose de très larges consultations auxquelles il a été procédé au moment où l'Assemblée Commune donnait cette sorte de coup d'éperon, et la Haute Autorité concluait que, dès que les consultations seraient achevées, elle prendrait position.

En ce qui concerne l'ensemble de la politique charbonnière, il faut souligner — on l'a fait bien des fois au cours des travaux et des débats de l'Assemblée Commune — que le problème allait se poser de savoir si la Communauté devait adopter une politique de protection de ses charbonnages ou simplement de subventions destinées à faire baisser ses prix, ou encore si elle devait s'orienter vers une politique de variation des prix destinée à permettre aux charbons de la Communauté de supporter la concurrence du charbon importé et des autres sources d'énergie.

Ici encore, des divergences très nettes et intéressantes entre les différents groupes politiques se sont manifestées. Le

groupe socialiste a déclaré qu'une politique charbonnière est inséparable d'une politique de subventions, et il a demandé à la Haute Autorité quelle attitude elle comptait adopter dans ce domaine.

Dans le domaine des transports, l'Assemblée s'est félicitée des progrès réalisés notamment à la suite des accords conclus entre la Suisse et la Communauté. M. le président Mayer nous en a dit déjà quelques mots tout à l'heure.

Je vous signale aussi, à titre d'information, qu'au cours de la discussion du problème des transports un membre de l'Assemblée a demandé si une question d'importance aussi largement européenne que la canalisation de la Moselle n'avait pas préoccupé la Haute Autorité.

Le président de la Haute Autorité a répondu que bien sûr la Haute Autorité s'intéressait à ce projet, qui permettrait d'améliorer les conditions de concurrence dans le domaine des transports, mais que, n'ayant pas été saisie d'un texte précis de projet ou de traité, et les textes actuellement en vigueur ne lui conférant aucun pouvoir en ce domaine, elle estimait ne pas pouvoir prendre actuellement d'initiative.

L'une des conclusions qui se dégagent de l'activité de l'Assemblée Commune est la prédominance des soucis d'ordre social. Il n'est pas douteux, et sur tous les bancs de l'Assemblée on l'a souligné d'une manière de plus en plus pressante, que les questions sociales devaient jouer dans nos délibérations et dans toute la politique de la Haute Autorité un rôle accru.

La Haute Autorité a d'ailleurs annoncé, à la demande de l'Assemblée, qu'elle s'efforcerait, dans les rapports ultérieurs, de rassembler toutes les modifications intervenues dans le statut social des travailleurs de la Communauté.

L'Assemblée a adopté après débat une résolution rappelant les revendications des travailleurs en matière de durée du travail et demandé que l'étude entreprise couvre cette réduction dans l'ensemble des entreprises de la Communauté, mais, comme je vous l'ai déjà signalé au début de ce rapport,

l'Assemblée a dû déplorer que les pouvoirs de la Haute Autorité soient très limités par le traité.

En ce qui concerne le problème de la main-d'œuvre, l'Assemblée a constaté une diminution croissante des effectifs dans les charbonnages et a demandé à la Haute Autorité que des efforts soient faits pour rehausser la condition sociale et matérielle des mineurs. L'Assemblée attache et a toujours attaché une importance particulière à la libre circulation des travailleurs et a regretté le peu d'empressement mis par les gouvernements — le reproche ne s'adresse qu'à eux — à appliquer l'article 69 du traité.

L'Assemblée a souligné aussi l'importance qu'elle accorde au problème de l'enseignement technique. Elle a été heureuse d'apprendre que la Haute Autorité avait décidé la création prochaine de centres de formation professionnelle.

L'Assemblée est revenue sur une question qui lui tient particulièrement à cœur, celle de l'amélioration des conditions d'habitat des ouvriers mineurs et de la poursuite d'une politique active et vraiment efficace de la construction de logements.

Il est à peine besoin de vous dire que l'affreuse catastrophe de Marcinelle a retenu, au delà de l'exercice sur lequel je vous fais rapport, puisque cette catastrophe s'est produite après la clôture de cet exercice, toutes les préoccupations douloureuses des commissions de l'Assemblée.

Dès le 22 septembre, la commission des affaires sociales a décidé à l'unanimité d'inviter le Bureau à convoquer l'Assemblée Commune en session extraordinaire le 19 ou le 22 octobre, pour débattre de tous les vastes problèmes posés par cette sanglante catastrophe.

Des objections d'ordre purement matériel — questions de locaux et de personnel — n'ont pas permis de tenir à la date souhaitée cette session extraordinaire, mais il a été bien entendu qu'à la première occasion ces problèmes seraient traités ouvertement et en séance publique.

Un membre de l'Assemblée a d'ailleurs demandé, par la voie des questions parlementaires, dès le 8 septembre dernier, ce qui était entrepris pour connaître les causes et déterminer les responsabilités éventuelles, ainsi que pour empêcher la répétition de tels drames. La Haute Autorité a répondu le 3 octobre par une longue note dont M. le président Mayer vous a résumé tout à l'heure l'esprit.

On peut dire d'ailleurs, très objectivement, qu'en se pré-occupant des conséquences du drame l'Assemblée demeurerait fidèle à l'attitude qu'elle n'a cessé de prendre depuis qu'elle est constituée. Elle avait toujours et de manière insistante souligné, comme le faisait notamment un rapport de M. Birkelbach, qu'il existe une relation entre la fréquence des accidents et le degré de formation professionnelle.

Cette observation vaut pour les mines, que la main-d'œuvre qualifiée déserte lorsqu'elle a le sentiment que la présence de trop nombreux travailleurs non qualifiés compromet sa sécurité.

A de multiples reprises, elle avait appelé l'attention des autorités compétentes sur l'urgente nécessité de réexaminer de très près tout le problème.

Dans le domaine dit des affaires politiques, qui concerne spécialement les relations extérieures, j'ai très peu à dire, car M. le président Mayer a, en somme, exposé dans son rapport l'état des négociations et aussi l'état d'esprit qui anime la Communauté du charbon et de l'acier dans ses négociations avec les pays tiers.

L'Assemblée Commune, elle, n'a pu que se féliciter des résultats obtenus. La seule critique, d'ailleurs de détail, qui ait été formulée à l'encontre du rapport de la Haute Autorité, c'est que l'on a estimé que ce qui y était dit des relations avec les pays tiers était un peu trop sommaire, mais pour le surplus l'Assemblée s'est réjouie des importants résultats obtenus, notamment dans le domaine des relations avec l'Autriche et avec la Suisse.

L'Assemblée s'est beaucoup préoccupée aussi des relations avec le Danemark ; elle a tenu à vérifier elle-même si les prix pratiqués par la Communauté à l'exportation étaient vraiment les prix équitables que souhaite le traité. Comme M. le président Mayer vous l'a indiqué tout à l'heure dans son remarquable exposé, la vérification des chiffres et des statistiques a démontré que, d'une manière générale, les prix à l'exportation pratiqués par la Communauté n'avaient pas été majorés plus que les prix à l'exportation pratiqués par d'autres producteurs, bien au contraire, mais je me borne à signaler à l'attention des membres de l'Assemblée consultative que les membres de l'Assemblée Commune, notamment ceux de la commission compétente des affaires politiques et des relations extérieures, ont tenu à vérifier personnellement le caractère équitable des prix en question.

Mesdames, messieurs, l'Assemblée a débattu plus particulièrement des relations parlementaires entre la Communauté et la Grande-Bretagne. Je dois à ce propos reconnaître qu'elle a éprouvé une réelle désillusion, une déception. En effet, l'Assemblée Commune avait invité la Haute Autorité à proposer au Conseil d'association la création d'une commission parlementaire mixte, à caractère consultatif, bien entendu, composée de neuf membres du Parlement britannique et de neuf membres de l'Assemblée Commune. Vous voyez tout de suite quel était le but recherché : poursuivre, développer sur le plan parlementaire la collaboration entre la Grande-Bretagne et les six pays de la Communauté et permettre d'intéresser davantage l'opinion publique, tant dans les pays de la Communauté qu'en Grande-Bretagne, au développement des relations entre les deux groupements.

On estimait que l'absence d'intervention parlementaire était de nature à limiter, dans une certaine mesure, les possibilités de développement de la collaboration entre la Grande-Bretagne et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Malheureusement, la proposition n'a pas été acceptée, et M. le président de la Haute Autorité a fait savoir à la com-

mission compétente de l'Assemblée Commune que le Conseil d'association avait examiné avec soin la résolution que je viens de vous résumer, qu'il s'était félicité de l'intérêt porté par les membres de l'Assemblée aux travaux du Conseil d'association, qu'il appréciait l'étendue des contacts avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, dans les réunions jointes — comme celle que nous tenons en ce moment même — mais qu'en raison de la valeur de ces contacts déjà établis le Conseil d'association n'était pas en état de marquer son accord quant à la création d'une nouvelle commission parlementaire mixte telle qu'elle avait été formulée dans la résolution de l'Assemblée Commune.

L'Assemblée Commune et la commission compétente ont regretté que la suggestion qu'elles avaient formulée n'ait pas pu être suivie d'effet. Bien entendu, nous ne pouvons pas frapper de nouveau de la même manière à la porte qui ne nous a pas été ouverte, mais la commission des affaires politiques m'a cependant demandé de prendre des contacts officieux avec les membres britanniques de l'Assemblée consultative en vue d'envisager la possibilité de reprendre, peut-être sous une autre forme, cette idée d'une collaboration parlementaire entre notre Communauté et la Grande-Bretagne, collaboration qui doit dans son principe répondre je crois, aux vœux généraux de nos deux Assemblées.

J'en arrive maintenant — car je ne voudrais pas abuser de votre patience — à l'activité de l'Assemblée Commune au regard de la relance européenne.

Les études entreprises par le groupe de travail de l'Assemblée Commune ont abouti à dégager certaines conclusions. En ce qui concerne le marché commun général, l'Assemblée a estimé que l'établissement de ce marché aurait à s'inspirer notamment des principes suivants :

Le marché commun ne doit pas consister en une simple formule de libre échange, mais il doit représenter une véritable union douanière conduisant à l'union économique. Il va de soi que cette disposition n'implique nullement que l'As-

semblée Commune ne serait pas heureuse, à titre subsidiaire, de voir la Grande-Bretagne, et éventuellement d'autres Etats, se joindre au marché commun par le biais limité de cette zone de libre échange à laquelle le président Mayer vient de faire allusion.

D'autre part, dans l'organisation de ce marché commun, l'Assemblée estime qu'il conviendra d'associer largement les organes de la vie économique aux institutions du marché commun, en créant par exemple un Conseil économique et social.

Elle estime aussi qu'une harmonisation progressive et la coordination de la politique, non seulement sociale, mais également financière, monétaire et fiscale, s'imposent ou s'imposeront.

Enfin, elle estime que des mesures particulières devront être envisagées pour la sauvegarde de la viabilité de l'agriculture. Plusieurs orateurs se sont très nettement exprimés en ce sens à la session de Bruxelles, parce que, disaient-ils, la viabilité de l'agriculture pose des problèmes qui sont à la fois d'ordre économique, social — moral, en quelque sorte — et national.

En ce qui concerne les projets d'Euratom, si le caractère ouvert à donner à la Communauté de l'énergie nucléaire et le principe de la liberté de la recherche ont été unanimement reconnus, des divergences sont apparues quant à l'emploi exclusivement pacifique de l'énergie atomique, d'une part, et quant à la propriété des combustibles, d'autre part.

Toujours à titre objectif, je vous signale que, pour le groupe socialiste, seule la propriété communautaire peut permettre un contrôle réel et empêcher que les entreprises privées ne drainent tout le bénéfice des risques pris par la collectivité.

Le groupe socialiste ne saurait admettre l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins autres que pacifiques.

Les démocrates chrétiens et les libéraux, par contre, ont adopté une attitude plus souple, estimant que la propriété

des combustibles ne doit être laissée à la Communauté que dans la mesure où l'appropriation privée rend impossible un contrôle réel des matériaux nucléaires, ce qui, à en juger d'après les termes employés, n'exclut donc pas, dans leur pensée, l'attribution de la propriété à la Communauté, à l'organe étatique ou interétatique, s'il était établi que le contrôle privé est impossible.

Les groupes démocrate-chrétien et libéral ont aussi souligné que l'organisme à créer ne devait pas entraver les efforts constructifs de l'entreprise privée ; ils considèrent que l'emploi à des fins non pacifiques de l'énergie atomique semble impossible pendant les prochaines années. Par conséquent, la question n'a pas un intérêt pratique véritablement immédiat, mais il leur a semblé excessif, et à certains égards dangereux, de renoncer sans conditions ni limites à la fabrication d'armes de destruction massive, étant entendu cependant que, dans leur esprit, cette fabrication éventuelle ne pourrait avoir un caractère purement national mais devrait faire l'objet d'un accord communautaire.

L'Assemblée n'a pas pris position d'une manière nette sur le degré, je dirai d'intimité des liens qui devraient être noués entre la création d'un marché commun et la création d'une organisation atomique, mais, dans une résolution du 11 mai 1956, l'Assemblée a demandé aux gouvernements de tenir compte de la liaison qui existe entre les deux projets en en poursuivant simultanément l'étude.

Dans les nouvelles communautés envisagées, marché commun ou organisation de l'Euratom, le groupe de travail de l'Assemblée Commune souhaite voir attribuer à l'Assemblée des pouvoirs d'initiative en matière de politique générale. Il regrette que, pas plus que pour la C.E.C.A., le projet de Bruxelles n'ait prévu une responsabilité du Conseil des ministres devant l'Assemblée.

Quant à la composition de la nouvelle assemblée, l'augmentation du nombre de ses membres est prévue dans les nouvelles communautés. Il conviendra donc d'augmenter parallèlement le nombre des membres de l'Assemblée Commune.

Le groupe de travail a envisagé favorablement la participation des organisations syndicales ouvrières aux nouvelles communautés, participation qui pourrait prendre la forme d'une représentation recevant un rôle au moins consultatif.

Je dirai maintenant quelques mots des questions intéressant particulièrement l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, j'entends par là celles sur lesquelles l'Assemblée consultative a émis, au cours des discussions de l'an dernier, des vœux, des suggestions ou même des critiques.

Il va de soi que l'Assemblée Commune et ses commissions compétentes ont examiné avec la plus grande attention les préoccupations que l'existence de la C.E.C.A. a pu faire naître chez certains membres de l'Assemblée consultative. Elle a examiné avec la même attention les suggestions présentées par l'Assemblée consultative dans sa résolution n° 92 de 1955.

Ces préoccupations, je vous le rappelle, portaient notamment sur le caractère ouvert de la Communauté du charbon et de l'acier ; sur l'intérêt des réunions jointes entre les membres des commissions des deux Assemblées ; sur l'examen en commun, par une réunion jointe des membres de l'Assemblée Commune et des représentants britanniques à l'Assemblée consultative, du rapport annuel du Conseil d'association ; sur la position de l'Assemblée Commune à l'égard de l'élection de ses membres au suffrage universel ; enfin, sur la politique commerciale de la C.E.C.A. et le niveau des prix de l'acier à l'exportation.

En ce qui concerne le caractère ouvert de la Communauté, l'Assemblée consultative semblait redouter que la politique de la C.E.C.A. soulignât avec trop d'insistance que l'adhésion d'Etats tiers n'est concevable que s'ils acceptent les obligations imposées par le traité aux Etats membres de la Communauté. La résolution n° 92 disait textuellement ceci :

« Cette insistance à rappeler toujours qu'il faut adhérer aux obligations risque de décourager les pays qui n'en font pas partie jusqu'à présent d'y entrer. »

Je crois pouvoir, au nom de l'Assemblée Commune, souligner que les accords récemment conclus avec l'Autriche, les Etats-Unis et la Suisse, semblent bien établir que les craintes qui s'étaient fait jour au sein de l'Assemblée consultative ne sont pas fondées.

Il est certain que la réciprocité s'impose. On ne conçoit pas une association fondée sur une base léonine, où un Etat tiers jouirait de tous les avantages du marché commun de la C.E.C.A. en n'assumant aucune espèce d'obligation.

Mais l'Assemblée Commune n'a jamais cessé de souligner la nécessité d'une coopération étroite entre la C.E.C.A. et les pays tiers et d'affirmer que cette coopération pouvait prendre les formes les plus variables et les plus souples suivant les circonstances locales ou nationales.

Ce qui s'est passé au cours des négociations avec la Suisse et l'Autriche, notamment, a été la démonstration par le fait de la fidélité à cette volonté de souplesse dans nos rapports entre nous, Communauté, et les Etats tiers.

A propos des réunions jointes des membres des commissions des deux Assemblées, je crois devoir rappeler les dispositions de l'article 38 du règlement de l'Assemblée Commune. Il précise que les membres de la Haute Autorité, du Conseil de Ministres, ainsi que toutes autres personnes peuvent, par décision spéciale de la commission, être invités à assister à une réunion et à y prendre la parole.

C'est dire que les membres d'une commission correspondante de l'Assemblée consultative pourraient, en effet, être invités par le président de la commission de l'Assemblée Commune à assister à une réunion.

Si les présidents de commissions de l'Assemblée consultative adressaient officiellement une demande en ce sens à leurs collègues de l'Assemblée Commune en vue de discuter de problèmes d'intérêt commun, il n'y a pas de doute que ces derniers s'efforceraient de faire droit à cette demande.

Mais je dois constater qu'aucune demande n'a été présentée jusqu'à présent et qu'aucun grief ne peut donc être dirigé contre l'Assemblée Commune ni ses commissions compétentes.

J'ai répondu d'avance aux préoccupations de l'Assemblée consultative en ce qui concerne la collaboration avec les représentants britanniques, en vous signalant l'initiative prise par notre commission des affaires politiques au sujet de la constitution de cette commission consultative composée de neuf membres du Parlement britannique et de neuf membres de l'Assemblée Commune, et de l'échec, que nous espérons provisoire, qui lui a été malheureusement dévolu.

En ce qui concerne l'élection au suffrage universel des représentants de l'Assemblée Commune, il semble bien résulter des débats qu'il a été jugé préférable de ne pas recourir actuellement à pareil système.

En effet, d'une part l'opinion publique ne se trouve pas encore suffisamment informée des problèmes européens, et d'autre part la nécessité de liaisons étroites entre l'Assemblée Commune et les parlements nationaux, liaisons qui résultent actuellement de cet élément d'union personnelle de membres du parlement faisant partie eux-mêmes des assemblées internationales, se montre encore et même de plus en plus indispensable.

Quant à la politique commerciale de la Communauté et au prix de l'acier à l'exportation, j'ai eu l'occasion — et M. le président de la Haute Autorité l'avait déjà fait avant moi — de vous indiquer que les préoccupations de l'Assemblée consultative ont été entièrement rencontrées par l'Assemblée Commune.

A propos de l'établissement des relations directes entre l'Assemblée Commune et le Conseil spécial de Ministres, vous vous souviendrez que l'Assemblée consultative avait cru devoir rappeler que son expérience avec le Comité des ministres du Conseil de l'Europe n'avait pas été heureuse.

L'Assemblée Commune, quant à elle, n'ignore pas que le traité la prive de tout pouvoir de contrôle à l'égard du Conseil,

mais elle croit devoir signaler très objectivement que les ministres ont pris de plus en plus l'habitude d'assister en délégations parfois très importantes, impressionnantes même, aux délibérations de l'Assemblée, et nous n'avons pas, en ce qui nous concerne, à nous plaindre de l'évolution des rapports entre l'Assemblée et le Conseil de Ministres.

Voilà, mesdames, messieurs, comment je crois pouvoir caractériser ce qu'ont été l'action et l'activité de l'Assemblée Commune.

J'ai le sentiment que, si on cherchait à résumer en quelques traits les caractéristiques de cette évolution, on pourrait dire que l'Assemblée Commune a pris conscience d'une façon plus nette, plus réaliste qu'antérieurement, de son rôle qui est essentiellement de suivre, de contrôler, et éventuellement de critiquer dans un esprit constructif, l'action de la Haute Autorité dans le domaine du charbon et de l'acier.

Dans l'ensemble, et c'est vraiment une note intéressante qui se dégage des débats de l'exercice écoulé, il n'est pas douteux que, contrairement à ce qu'on aurait pu craindre, l'action de la Haute Autorité a plutôt été jugée par l'Assemblée trop timorée. Il est caractéristique que, loin de vouloir freiner la Haute Autorité dans l'exercice de sa mission et de son pouvoir, l'Assemblée a manifesté une tendance très nette à la stimuler, à l'encourager, je dirai presque à l'éperonner, de manière qu'elle use plus que dans le passé des pouvoirs qui lui sont conférés dans le traité.

Une seconde conclusion se dégage de l'action de l'Assemblée Commune. Si le traité n'a pas été appliqué d'une façon aussi complète que beaucoup le souhaitent et si les progrès de l'unification européenne sont encore trop lents, même dans le secteur limité mais important couvert par le plan Schuman, la principale raison de cet immobilisme réside dans l'attitude souvent trop réticente des gouvernements des six États membres.

On a fait observer au cours des débats à l'Assemblée Commune qu'il y avait une contradiction singulière à voir les diri-

geants de certains des six pays qui ne manquent pas une occasion de proclamer la nécessité impérieuse d'étendre et de généraliser le marché commun, se montrer réticents, inertes ou passifs lorsqu'il s'agit de réaliser intégralement le marché commun du charbon et de l'acier avec les conséquences et les compléments qu'appelle cette réalisation.

Ainsi que l'a fait observer un des orateurs de l'Assemblée, le premier devoir des gouvernements n'est pas de prendre des engagements nouveaux, il est de respecter les engagements qu'ils ont pris et qui sont formels.

Autre constatation qui me paraît se dégager de l'ensemble de l'activité de l'Assemblée Commune, c'est que l'Assemblée, très opposée à ce qui serait une politique autarcique s'est de plus en plus préoccupée des relations de la Communauté avec les Etats qui n'en font pas partie, et a exprimé son vœu fervent d'ouvrir aussi largement que possible les portes de la communauté à de nouveaux adhérents.

Pour conclure — j'en ai déjà dit quelques mots au cours de mon exposé : les divergences de conception politiques se sont affirmées et accentuées entre les groupes au sein de l'Assemblée. Des réserves, parfois très nettes et très précises, ont été formulées sur certains aspects de la politique de la Haute Autorité. D'une manière générale, cependant, la majorité de l'Assemblée lui a exprimé sa confiance en termes non équivoques.

Voilà, mesdames, messieurs, comment je crois pouvoir résumer ce qui a été fait, et je serais tenté, comme conclusion, de reprendre l'allusion que M. le président de cette réunion, dans le langage imagé et élevé qui lui est propre, faisait aux étoiles. Il a évoqué à plusieurs reprises ce regard que nous devons continuer à diriger vers les étoiles, et peut-être songeait-il à ces mots du philosophe : « Il faut accrocher son char à une étoile ».

J'ai le sentiment que l'Assemblée Commune a réussi à accrocher son char à une étoile, en ce sens qu'elle a toujours présent à ses yeux et à son esprit l'idéal européen, toujours

plus large, à réaliser, mais que d'autre part elle a su, d'une manière qui s'est affirmée plus pratique chaque année, garder les pieds solidement accrochés au sol et faire une œuvre pratique, effective et efficace.

Je crois que c'est, en dernière analyse, dans cette association d'un idéalisme qui doit continuer à inspirer notre action si elle veut être exaltante et rayonnante et d'un réalisme qui nous écarte de ce qui serait purement académique et théorique, que c'est dans cette association de l'idéal et du réel que l'Assemblée Commune a trouvé sa véritable voie et je suis convaincu qu'elle la poursuivra avec une volonté toujours plus ferme et plus fervente, afin de servir à la fois les intérêts de la démocratie et ceux de l'Europe. (*Applaudissements.*)

M. le président. — Je remercie M. Paul Struye de son exposé. Il a encore une fois apporté une contribution remarquable au développement de nos travaux.

Je devrais maintenant donner la parole à M. le rapporteur de l'Assemblée consultative, mais, puisque nous avons décidé précédemment d'interrompre la séance après l'audition de M. Struye, l'Assemblée sera sans doute d'accord pour renvoyer à quinze heures trente la suite de cette discussion. (*Assentiment.*)

6. *Communication de M. le président*

M. le président. — Je prie M. le président de la Haute Autorité et MM. les présidents des groupes et des commissions de l'Assemblée Commune de vouloir bien se réunir salle 401.

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est suspendue.

La séance, suspendue à douze heures quarante minutes, est reprise à quinze heures quarante minutes sous la présidence de M. Dehousse, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

PRÉSIDENCE DE M. DEHOUSSE
Président de l'Assemblée Consultative

M. le président. — La séance est reprise.

7. *Excuses*

M. le président. — M. Margue s'excuse de ne pouvoir assister à la suite de la présente séance.

8. *Echange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative et les membres de l'Assemblée Commune*

M. le président. — L'ordre du jour appelle l'échange de vues entre les membres de l'Assemblée consultative et les membres de l'Assemblée Commune.

La parole est à M. De Geer, président de la commission des questions économiques de l'Assemblée consultative.

M. De Geer (Suède) (*Rapporteur de la commission des Questions économiques de l'Assemblée consultative*). — (E) Selon une tradition bien établie, la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier présente tous les ans un rapport d'activité à l'Assemblée consultative et à l'Assemblée Commune et ce rapport est discuté par nos deux assemblées en réunion jointe. C'est ainsi que nous sommes saisis aujourd'hui du quatrième rapport général couvrant la période d'avril 1955 à avril 1956 ; ce document volumineux, comme les rapports précédents, contient un grand nombre

d'informations très utiles, que nous saurons gré à la Haute Autorité de nous avoir fournies.

Une fois de plus je fais l'éloge de l'idée d'inviter annuellement à Luxembourg les membres de la commission des questions économiques pour y discuter avec les membres de la Haute Autorité les problèmes de l'actualité économique sur le marché commun du charbon et de l'acier. Cette année, la réunion a eu lieu le 12 octobre et j'estime que la très large participation des membres de la commission des questions économiques aura montré combien l'Assemblée consultative apprécie cette forme de coopération.

Je crois donc traduire le sentiment de toute l'Assemblée en remerciant M. Mayer et ses éminents collègues, MM. Daum, Spierenburg et Potthoff, de nous avoir donné l'occasion de procéder à ce fructueux échange de vues.

Comme l'an dernier, je bornerai mon intervention à un bref commentaire de la réponse que j'aurai l'honneur de présenter à l'Assemblée consultative mercredi prochain au sujet du rapport de la Haute Autorité. Le premier paragraphe de la proposition de résolution est essentiellement destiné à rappeler qu'en s'informant des activités de la C.E.C.A., l'Assemblée consultative doit surtout s'arrêter aux répercussions de ces activités dans les pays qui sont membres du Conseil de l'Europe et ne font pas partie de la Communauté.

Au paragraphe 2, l'Assemblée enregistre avec satisfaction les progrès réalisés au cours de l'année écoulée en ce qui concerne la substitution de la fonte à la ferraille dans les aciéries. Peut-être est-il intéressant d'ajouter que la Haute Autorité, répondant à une de nos questions à Luxembourg, a déclaré qu'à l'avenir, l'accroissement de la production dépendra dans une très large mesure de l'utilisation accrue de la fonte.

Après nos entretiens avec la Haute Autorité, nous sommes convaincus qu'à la longue, le charbon pourra être remplacé par d'autres sources d'énergie, dans certains secteurs, mais qu'il restera indispensable pour la production de la fonte.

Certes, à notre époque de progrès vertigineux, nous ne pouvons jurer de rien, mais je ne pense pas qu'il y ait des experts qui croient réellement à la possibilité de remplacer le charbon comme élément réducteur de l'oxygène du minerai de fer.

Voilà pourquoi l'Assemblée s'intéresse vivement au futur développement de la production de charbon et de coke. Le quatrième rapport cite les résultats de 1955 : production de fonte en hausse de 24 %, production d'acier en hausse de 26 %, contre 2 % seulement pour la production d'antracite et 15 % pour la production de coke. Il y a de quoi s'inquiéter, même si le coke se maintient un peu mieux que le charbon.

Les réserves de véritable charbon à coke sont plutôt limitées. En même temps, comme nous l'avons appris au cours de nos entretiens avec les membres de la Haute Autorité, les procédés de cokéfaction permettant de produire du coke sidérurgique à partir d'autres catégories de charbon ont malheureusement peu progressé au cours de l'année écoulée. Aussi l'actuelle pénurie de charbon pourrait-elle assez rapidement dégénérer en pénurie de coke. C'est ce qui me porte à croire que l'on gaspille le coke, ce coke si précieux si l'on s'en sert comme combustible, là où il peut être remplacé par le charbon, ou, mieux encore, par le mazout.

Bien que nous ayons abouti à la conclusion qu'il n'existe actuellement aucune discrimination quantitative entre consommateurs de charbon et de coke, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de la Communauté, il faut se rendre compte que si la situation de l'approvisionnement s'aggravait, il deviendrait de plus en plus difficile d'en rester là. L'Assemblée invite donc instamment la Haute Autorité à tout mettre en œuvre pour augmenter le volume des investissements dans l'industrie charbonnière, qu'il s'agisse d'investissements à court terme, visant à rationaliser le travail pour économiser la main-d'œuvre, d'investissements à long terme comme le forage de nouveaux puits. En effet, il est très inquiétant de constater que l'on n'a plus investi que 1,61 dollar par tonne en 1955 contre 1,76 dollar en 1954, et dans tous les pays membres, le développement a été pratiquement le même.

Sachant que le fonçage d'un nouveau puits ne donne pas de résultats avant de nombreuses années, les entreprises hésiteront facilement à agir seules. N'empêche qu'il faut trouver les moyens de foncer des puits. Il y aurait peut-être lieu de mettre à l'étude les idées intéressantes que le regretté M. Maroger a développées dans son dernier discours devant l'Assemblée Commune, en mai 1956, attirant l'attention de la Haute Autorité sur la possibilité de faire du fonçage de nouveaux puits une entreprise d'intérêt commun aux industries charbonnières et sidérurgiques.

Au paragraphe 4 de la proposition de résolution, l'Assemblée prend acte de l'extension de l'application des tarifs directs internationaux en vigueur pour les transports de charbon et d'acier. Un grand pas a donc été franchi vers une tarification ferroviaire européenne, étant donné la part du charbon, de l'acier et de la ferraille dans les transports ferroviaires en Europe. L'Assemblée se félicite particulièrement de ce que les pays tiers bénéficient de tarifs directs dans la Communauté lorsqu'ils y font transiter leurs transports de produits. L'inclusion de la Suisse dans ce système est désormais acquise et il faut espérer que les négociations de la Haute Autorité avec l'Autriche aboutiront aux mêmes résultats.

Le paragraphe 5 de la proposition de résolution concerne l'accord d'association conclu entre le Royaume-Uni et la Communauté. Vous vous souviendrez sans doute que l'Assemblée a appris avec satisfaction, l'an dernier, la conclusion de cet accord. Malheureusement, les résultats de cette dernière année de coopération ne fournissent encore suffisamment d'éléments d'appréciation. Espérons que les progrès seront désormais plus tangibles, si ce n'est pas manquer de réalisme que d'attendre des résultats spectaculaires à bref délai. Bientôt, il faudra que des négociations s'engagent dans la Communauté, conformément au Traité, au sujet des tarifs douaniers et en vue de leur unification. Cela semble être une excellente occasion, notamment en ce qui concerne l'acier, d'établir avec le Royaume-Uni des accords tarifaires satisfaisants pour les deux parties. J'ajouterai que le Royaume-Uni et la Communauté n'ont pas terminé leurs négociations tarifaires dans le cadre du GATT.

Certains sont déçus de voir progresser si lentement les relations entre le Royaume-Uni et la Communauté ; dans son discours de ce matin, M. Struye en a dit également un mot. Mais les Anglais sont prudents, et nous les comprenons. L'essentiel est que tous les intéressés aient la conviction que les négociations aboutiront tôt ou tard à des résultats, peut-être à de très bons résultats.

Au paragraphe 6 de la proposition de résolution, l'Assemblée reconnaît que l'établissement du marché commun du charbon et de l'acier implique une intensification des relations économiques entre les pays intéressés. Elle exprime l'espoir que les relations avec les pays tiers ne se relâcheront pas pour autant et que ces pays tiers ne souffriront pas exagérément des pénuries qui pourront se produire sur le marché commun.

Comme je viens de le souligner, il semble qu'il n'y ait pas de discriminations quantitatives. En revanche, il est indéniable qu'en matière de prix, il y a certaines différences, pour ne pas dire des discriminations, à l'égard de pays tiers. Au paragraphe 7, l'Assemblée demande que cette question soit suivie de près, afin d'éviter que la marge entre les prix intérieurs et les prix à l'exportation du charbon et de l'acier ne s'élargisse progressivement. Le danger est d'autant plus grave que les prix du charbon et de l'acier n'ont cessé d'augmenter sous la pression constante de la forte demande. Néanmoins, la commission est parvenue à la conclusion qu'en l'état actuel de la conjoncture, il est difficile d'éviter une hausse modérée des prix. Il serait bon que les consommateurs se rendent compte que la hausse des prix du charbon et les prix élevés que les pays européens doivent payer en devises étrangères pour importer du charbon d'outre-mer, prouvent, en partie tout au moins, la nécessité d'investir dans l'industrie charbonnière et démontrent qu'il est vain d'attendre un renversement de cette tendance à la hausse, aussi longtemps que les investissements en question n'auront pas considérablement augmenté. J'en reviens encore à la nécessité d'essayer de remplacer par d'autres combustibles le coke devenu si précieux.

En résumé, je tiens à souligner que tout en critiquant parfois, l'Assemblée a de bonnes raisons de féliciter la Haute Autorité des progrès réalisés d'année en année par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. La période transitoire touchant bientôt à sa fin, il importe de noter que la création du marché commun de charbon et de l'acier n'a rencontré aucun obstacle invincible ; lorsque des difficultés ont surgi, c'est surtout parce qu'il y avait conflit entre les exigences de ce marché commun et les intérêts nationaux dans les secteurs non intégrés. Je terminerai en soulignant ce que cette expérience a d'encourageant, au moment où nous envisagerons de créer un marché commun général.

M. le président. — Je vous remercie, Monsieur De Geer.

Avant de donner la parole à M. Edwards, j'informe l'Assemblée que sont actuellement inscrits pour prendre la parole, M. Hay, M. Pünder, M. Wistrand, M. Gozard, M. Furler, M. Federspiel, M. Radius, M. Moutet, M. Czernetz, M. Jenkins et M. Stuergh.

Je prie les membres des deux Assemblées qui désirent intervenir de bien vouloir se faire inscrire le plus tôt possible, en tout cas avant seize heures trente, auprès de M. Schloesser, greffier de l'Assemblée consultative.

La parole est à M. John Edwards, ministre, vice-président de la commission des affaires générales de l'Assemblée consultative.

M. Edwards (Royaume-Uni). — (*E*) Monsieur le président, la cérémonie à laquelle nous avons pris part ce matin, au début de la séance, nous aura tous profondément émus. Ceux d'entre nous qui se trouvaient en Grande-Bretagne au moment de la catastrophe de Marcinelle auront partagé les espérances et les appréhensions de tous ceux qu'elle touchait de plus près. Nous avons senti que la souffrance humaine ne connaît pas nos frontières. C'est en de tels moments que nous prenons conscience, encore que fugitivement, de notre condition humaine qui est notre lot commun ; peut-être alors tou-

chons-nous tant soit peu les hauteurs auxquelles Beethoven est parvenu dans sa symphonie avec chœur et nous sentons que tous les hommes devraient être frères. De tels événements, si nous savons en faire notre profit, raffermissent nos volontés, renforcent notre résolution. Avec le psalmiste, je parlerai de ceux qui, traversant la vallée aride, en font un lieu de sources, et la pluie d'automne vient la couvrir de bénédictions.

J'ajouterai donc un mot à tout ce qui a été dit. Je m'associe à mon collègue de la commission des questions économiques et je remercie cordialement le Président et les autres membres de la Haute Autorité d'avoir tenu à être présents parmi nous aujourd'hui, je remercie aussi le Président de son remarquable discours, ainsi que M. Struye, rapporteur de l'Assemblée commune, qui, à ses heures, est mon collègue à la vice-présidence de la commission des affaires générales de l'Assemblée consultative.

Je suis certain que tous nous avons écouté avec le plus vif intérêt ce que tous deux avaient à nous dire. Au premier abord, j'ai eu une réaction de surprise en constatant à quel point la présentation des choses peut différer selon l'angle sous lequel on les considère ; j'ai été surpris de voir la différence qu'il y avait entre l'exposé du Président de la Haute Autorité et l'impression que nous a laissée le discours de M. Struye. C'est absolument normal, car le chef d'un organe exécutif n'est jamais censé avoir exactement les mêmes préoccupations qu'un membre d'une assemblée parlementaire politique.

Je dois avouer que je me sens un peu gêné en ce moment, car je suis Anglais et socialiste, et c'est ce matin seulement que M. de Menthon m'a demandé de remplacer mon collègue grec M. Maris, et de parler au nom de la commission des affaires générales ; cette tâche n'est pas aisée si, comme je le suppose, je dois me borner à parler des questions sur lesquelles la commission est unanime. Mais s'il m'arrivait de me laisser emporter par mes convictions socialistes et mes préjugés britanniques, vous me pardonneriez j'en suis sûr. J'aspire certes à devenir bon Européen, mais je ne le suis pas encore suffi-

samment, pour pouvoir faire abstraction de mes opinions politiques et de mon appartenance nationale.

Je ferai une sélection, je dégagerai certains points, car j'ai l'impression, comme mes collègues, que nous nous dispersons souvent beaucoup trop et que nous nous égarons dans une forêt de détails.

Sans doute, l'importance des relations entre les assemblées parlementaires internationales et les parlements nationaux n'échappe-t-elle pas à l'Assemblée consultative. Le rapport fait apparaître que nous retrouvons les mêmes problèmes à l'Assemblée Commune et à l'Assemblée consultative ; il nous semble que nous avons peut-être là un terrain où nous pourrions utilement conjuguer nos efforts, en supposant toujours que nous en ayons les moyens légaux. Il est étonnant de voir surgir en foule les obstacles d'ordre institutionnel et juridique dès que des hommes de bonne volonté tentent d'unir leurs efforts. A supposer que nous en trouvions le moyen, je pense que le problème des relations entre les assemblées et les parlements nationaux, qui ne nous préoccupe pas tellement en assemblée consultative, pourrait très bien être discuté entre nous.

Quoi qu'il en soit, il est certain que nous sommes au service de nos mandants et que nous devons tout faire pour les informer et leur montrer l'importance de nos travaux. En fait, l'immense majorité de nos électeurs ignore ce que nous faisons. Cette ignorance est lamentable et il est un peu déprimant de constater qu'effectivement rien ne peut autant éveiller l'intérêt de l'opinion publique que la controverse. Les travaux de la Chambre des Communes sont la plupart du temps bien prosaïques et monotones, mais il suffira de pouvoir les présenter comme une série de combats de gladiateurs, pour voir l'opinion publique s'y intéresser.

C'est pourquoi j'ai été très heureux de constater que M. Struye a fait état, dans son rapport, d'une déclaration faite par le groupe socialiste en juin dernier. J'aurais tort de prendre position sur le contenu de cette motion ; je me réjouis tout simplement qu'elle ait été déposée. Comme je l'ai

dit, la controverse politique est un des moyens propres à intéresser l'opinion publique à nos travaux.

Peut-être me permettrez-vous une petite digression pour vous dire que j'ai trouvé très intéressant de voir les deux autres groupes de l'Assemblée s'associer pour exprimer leur confiance à la Haute Autorité. En m'abstenant de tout commentaire, je me demande simplement si c'est la manifestation d'une tendance vers un système bipartite que je trouverais recommandable à tous égards. Nous nous efforçons, sous votre direction, monsieur le président, d'insuffler une nouvelle vie aux groupes politiques. Nous avons commencé à nous réunir, non plus uniquement pour décider des désignations à telle ou telle fonction, mais pour mettre en présence les idées, pour faire un tri parmi les opinions. A mon avis, nous facilitons ainsi les travaux de l'Assemblée et la tâche de notre président.

Tous les membres de l'Assemblée consultative ainsi que mes collègues de la commission des affaires générales ont noté avec satisfaction ce que nous considérons comme un progrès constant de l'action politique de l'Assemblée. Un grand nombre de problèmes retiennent notre attention. Je ne pourrai en aborder aujourd'hui que quelques-uns. Mon collègue vous a parlé des questions économiques. Les problèmes sociaux nous intéressent également. J'ai très bien suivi les intéressantes déclarations que le Président de la Haute Autorité nous a faites aujourd'hui à ce sujet, notamment en ce qui concerne les conditions de travail dans les industries relevant de la Communauté. Nous espérons bien avoir l'occasion d'en apprendre plus tard encore davantage à ce sujet.

L'année dernière, M. Wistrand, dans son discours, avait plus ou moins critiqué la Haute Autorité ou, si vous le préférez, la Communauté. A mon avis, ces critiques sont maintenant largement dépassées, et j'ai le sentiment qu'en ce qui concerne nos relations, nous avons déjà fait des progrès considérables. Je tiens à remercier le Président de ce qu'il a dit au sujet des relations avec le Royaume-Uni, et je parle en ce moment non pas en tant que représentant britannique, mais au nom de ma commission. Dans le rapport que M. Maris

présentera la semaine prochaine à l'Assemblée consultative, il est fait état de la réponse donnée au premier et au deuxième rapport de la Haute Autorité. Le rapporteur écrit :

« Il serait conforme à l'esprit du plan Eden que ces relations soient organisées sur les bases prévues par l'Assemblée consultative, c'est-à-dire que les représentants britanniques à l'Assemblée consultative et les membres de l'Assemblée Commune se réunissent en une sorte de sous-commission de la réunion jointe. »

Je ne m'arrêterai pas plus longtemps à cette idée ; sinon pour dire que l'Assemblée consultative saurait gré à l'Assemblée Commune de lui faire connaître son avis à ce sujet. Je me bornerai à mentionner en passant les deux projets en voie de réalisation, à savoir la création de l'Euratom et du marché commun et tout ce qui en découle ; mes collègues et moi-même espérons que l'occasion nous sera donnée de discuter ensemble les problèmes qui nous tiennent tous à cœur.

J'ai l'impression que l'Europe s'est remise en marche. Nous sommes en train de sortir du désarroi qui s'était emparé de nous à la suite de l'échec des projets de communauté européenne de défense et de communauté européenne politique. Nous recommençons à reconstituer nos forces. L'Assemblée de l'Union européenne occidentale a commencé à travailler. Nous sommes actuellement saisis d'un grand nombre de propositions tendant à resserrer notre union. Dans ces conditions, il faut que nous fassions appel à l'expérience de la Haute Autorité et de l'Assemblée Commune.

Je dis bien « expérience » et non pas « exemple », car il importe que l'activité de l'Assemblée Commune nous enseigne, non seulement ce qu'il faut faire, mais aussi ce qu'il faut éviter, et je suis certain de parler au nom de mes collègues de l'Assemblée consultative en demandant que nous puissions recevoir, en toutes ces matières, l'appui dont nous avons si grand besoin.

J'en viens à ma conclusion, et au nom de la commission des affaires générales et de tous mes collègues de l'Assemblée

consultative, je déclare que nous nous plaignons à constater que la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier va résolument de l'avant. Nous nous associons à ses succès et nous l'assurons de notre bonne volonté, espérant pouvoir coopérer davantage et plus efficacement encore à l'avenir.

M. le président. — La parole est à M. Pünder.

M. Pünder (République fédérale d'Allemagne). — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, au cours de la semaine qui se termine aujourd'hui et jusqu'à deux heures, cette nuit, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe a débattu ici même des problèmes politiques extrêmement importants, dont le nombre était presque déconcertant. La journée d'aujourd'hui a un tout autre objet et les débats ont une tout autre allure. Deux Assemblées sont ici réunies pour ne traiter qu'un seul problème, mais un problème d'une importance inhabituelle, à savoir, la marche de la C.E.C.A. et sa coopération avec les autres institutions européennes, en particulier, avec le Conseil de l'Europe.

C'est ce que vous avez certainement voulu évoquer, Monsieur Dehousse, au cours de la récente conférence de presse, quand vous avez déclaré, comme je le rappelais voici quelques jours, que le mois d'octobre serait celui de la « grande semaine de Strasbourg ». A cette grande semaine de Strasbourg appartient sans nul doute aussi le débat d'aujourd'hui.

Pour nos débats de ce jour, nous disposons, je dois commencer par là d'une remarquable documentation : le rapport oral que M. le président Mayer nous a fait ce matin et dont le texte nous a déjà été distribué, ainsi que le document 523, avec le rapport circonstancié que M. Struye nous a présenté de manière suggestive en fin de matinée.

A mon sens, le document 523 s'inscrit dignement dans la ligne de deux autres rapports, que nous avons lus et entendus avec plaisir et qui nous laissent le meilleur souvenir : celui de mon collègue et voisin M. Poher, et celui du sénateur belge M. Motz.

Si la documentation ne concerne que la Communauté et ses nombreux problèmes, elle touche forcément à une foule de questions qu'il serait prétentieux de vouloir traiter toutes, ne fût-ce que sommairement, dans un bref discours ; telle n'est d'ailleurs pas mon intention.

Avant tout, monsieur le président, je dois dire, comme l'orateur qui m'a précédé, que nous avons tous été sensibles aux déclarations que nous avons entendues ce matin, lorsque M. René Mayer et M. Struye ont attribué aux débats sur la catastrophe de Marcinelle, que nous avons évoquée ce matin avec tant d'émotion, une urgence toute spéciale, nous disant que les institutions de la Communauté auraient à s'occuper à très bref délai du problème posé par une catastrophe de cette envergure.

Ceci dit, j'aborde très brièvement quelques questions de caractère plus politique que l'observateur attentif se pose tout naturellement.

Il y a exactement une semaine, presque à la même heure, se tenait dans cette salle la séance de clôture de l'Assemblée de l'Union européenne occidentale. Quelle différence de structure entre l'U.E.O. et notre Communauté ! Je ne soulignerai même pas la grande différence de compétence des deux quasi-parlements qui sont l'Assemblée Commune de la C.E.C.A. et l'Assemblée de l'U.E.O. Voici, sans aucun doute, où réside la différence la plus frappante : c'est que la Communauté du charbon et de l'acier dispose d'un véritable pouvoir exécutif aux mains de la Haute Autorité, alors qu'à l'U.E.O., comme nous avons eu le regret de le constater la semaine dernière, il n'existe au contraire qu'une collaboration assez floue de sept ministres qui se considèrent comme responsables uniquement devant les gouvernements et les parlements de leurs pays. Le président du Conseil des ministres de l'U.E.O., M. Beyen, qui depuis n'est déjà plus ministre néerlandais des affaires étrangères, a vidé son cœur la semaine dernière, c'était pour ainsi dire son chant du cygne ; il a bien mis en évidence ce qui fait la faiblesse du Conseil des Ministres de l'U.E.O. : l'absence de pouvoir exécutif. Au parlement de l'U.E.O., des voix se

sont élevées pour comparer le parlement aux pleureurs du mur de lamentations.

Tout autre est l'aspect de la Communauté du charbon et de l'acier, qui dispose d'un véritable pouvoir exécutif aux mains de la Haute Autorité. Il y a quelques jours, nous étions très heureux d'apprendre que l'éminent rapporteur, M. Benvenuti, insistait tellement devant l'Assemblée consultative, sur la nécessité de cet exécutif européen et que le président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le ministre italien des affaires étrangères, M. Martino, soutenait une thèse identique.

Aussi est-ce avec un très vif plaisir que j'ai entendu ce matin le président Mayer rappeler justement ces paroles de M. Benvenuti. Il a cité textuellement : « un exécutif ayant ses propres fonds est la condition sine qua non pour vaincre l'inertie des souverainetés juxtaposées et le maintien des droits acquis ».

Je partage cette opinion et je suis heureux, en particulier, que M. Struye, qui naguère restait quelque peu sceptique, se soit prononcé aujourd'hui dans un sens analogue.

Si l'on établit un parallèle entre l'U.E.O. et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, on peut naturellement reprocher à la seconde de n'être qu'une communauté à six, alors que la première est une communauté à sept. Mais c'est bien là une imperfection superficielle, et, quiconque, aura participé la semaine dernière aux débats de l'U.E.O. aura bien dû le reconnaître. En effet, nous n'avons pas eu l'impression que l'Angleterre ne soit pas particulièrement enthousiaste à l'endroit d'une évolution constructive européenne de l'U.E.O. Mon honorable collègue M. Edwards, parlant en qualité de vice-président de sa commission, a admis en termes élégants qu'il était bien difficile à lui-même et à ses compatriotes de se transformer peu à peu en véritables européens.

Pour tout dire de cette imperfection superficielle, il faut relever que l'Angleterre ne se tient pas complètement en

dehors de la Communauté du charbon et de l'acier, mais qu'elle s'y est associée d'une façon particulière. Je ne m'arrête pas à ces questions politiques ; je crois que mon ami, M. Furler les évoquera en tant que président de la commission compétente.

N'étant pas membre de cette commission, j'ai trouvé très intéressantes les communications faites aujourd'hui par le président Mayer sur l'état actuel de la collaboration entre la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et l'Angleterre. Nous avons tous su, lors de la conclusion de ce traité d'association, que sa teneur matérielle n'était pas tellement considérable. Mais, manifestement, les pessimistes ont eu tort qui, dès sa conclusion, l'ont considéré pour ainsi dire comme un enfant mort-né. Abstraction faite de tout contenu matériel, cette reconnaissance, par l'Angleterre, de l'importance de la Communauté et de la nécessité de collaborer avec elle, constitue à mon avis un facteur politique tangible et significatif.

Raison de plus pour regretter ce que M. Struye nous a annoncé aujourd'hui, à savoir que le Conseil d'association a rejeté la judicieuse proposition de l'Assemblée, consistant à former une commission parlementaire mixte de deux fois neuf membres. Avec M. Struye, je veux espérer qu'il ne s'agit en fait, comme il l'a dit, que d'un échec provisoire. Nous lui souhaitons plein succès dans les efforts qu'il poursuivra en ce sens.

Dans le même ordre d'idées, disons quelques mots des importantes communications que nous a faites le président Mayer concernant la conclusion d'un accord de consultation avec la Suisse au début de mai dernier. Ce fut pour nous une vive satisfaction d'apprendre que depuis quelques semaines, des négociations analogues entre la Haute Autorité et l'Autriche semblaient évoluer favorablement.

Je me suis également réjoui, monsieur le président Mayer, de ce que vous ayez adressé vos vœux au Conseil de l'Europe, à l'occasion de l'adhésion que nous a donnée l'Autriche, qui devient ainsi le quinzième pays membre de notre organisation. Vous avez touché là une corde sensible, car nous sommes tous

très heureux que ce pays, situé en plein cœur de l'Europe se soit joint à nous.

Le président Mayer nous a dit ce matin qu'il se proposait de nous donner l'impression, comme il l'a dit textuellement, « que la Communauté est aujourd'hui une entité économique toujours plus active, qu'elle est le centre d'une importance croissante pour le reste du monde » ; le président Mayer me semble avoir pleinement réussi.

Mais c'est à juste titre qu'il n'a pas manqué d'évoquer certaines ombres du tableau qu'il nous avait brossé ; nous n'avons pas le droit de les passer sous silence. Evidemment, monsieur le président, nous sommes tous au courant des travaux préparatoires à la poursuite de l'intégration européenne. Il suffit de rappeler Messine, Venise et Bruxelles. On a travaillé à préparer la création d'un marché commun généralisé, une union douanière européenne, l'Euratom, etc...

Je n'épuiserais pas tous ces thèmes aujourd'hui ; nous y reviendrons d'ailleurs la semaine prochaine, puisqu'ils figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée consultative. De plus, je présume que mon ami politique M. Furler en parlera, comme je l'ai dit déjà.

Permettez-moi une simple allusion aux louables efforts actuellement entrepris sur le plan des gouvernements. C'est justement aujourd'hui que les ministres des six pays se rencontrent à Paris en vue de mettre au point le projet de traité. Si l'on y parvient, il faudra en tout état de cause se servir des institutions existantes et ne plus créer aucun nouveau parlement européen. Le parlement de la Communauté du charbon et de l'acier paraît tout à fait désigné pour cette tâche, beaucoup plus en tout cas que l'Assemblée de l'U.E.O., à en juger d'après l'expérience de la semaine dernière. D'ailleurs, je me réjouis, moi aussi, que le président Mayer ait parlé ce matin, à ce sujet, des remarquables suggestions émises par une haute personnalité anglaise à propos de l'intégration européenne.

Le Conseil de l'Europe, avec son Assemblée consultative, doit rester ce qu'il était et ce qu'il est aujourd'hui, la bourse

politique de l'Europe. C'est ce qui ressort des importants débats qui se sont déroulés ici même ces derniers jours ; ceux de la semaine prochaine en donneront la confirmation. Je cite l'exemple de la discussion du rapport de l'O.E.C.E., qui s'ouvrira prochainement à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. L'Assemblée consultative a déjà pris la saine habitude de servir pour ainsi dire, de plate-forme parlementaire, même pour l'Organisation du Plan Marshall. La Communauté du charbon et de l'acier est elle-même un enfant du Conseil de l'Europe, et sa fille spirituelle.

Nous ferions bien de ne pas essayer d'augmenter les compétences de l'Assemblée consultative. Je sais que vous le pensez aussi, monsieur le président. Nous devrions, au contraire, tout mettre en œuvre pour utiliser à fond les compétences que nous avons déjà. C'est dans cet esprit, monsieur le président, que nous avons par exemple pris connaissance, avec satisfaction, du rapport dont vous êtes l'auteur, sur l'intensification de la coopération avec les parlements nationaux. Nous souhaitons que votre énergie vous conduise au succès.

Nous luttons tous ensemble pour une Europe unie et pacifique. J'ai écouté avec plaisir M. Edwards nous dire que l'Europe est sur le point de prendre un nouveau départ. Mais il n'y a pas qu'un moyen de faire cette Europe, il y en a de nombreux. Il ne suffit point d'un seul pas, mais aucun n'est superflu.

A mon avis, il est bon que les deux parlements européens délibèrent ensemble, comme ils le font aujourd'hui. Ces rencontres contribuent à consolider l'édifice européen. C'est pourquoi nous devrions faire en sorte que ces délibérations communes s'ancrent dans les habitudes. (*Applaudissements.*)

M. le président. — La liste des orateurs s'établit maintenant comme suit : MM. Hay, Wistrand, Jenkins, Stuergh, Furler, Federspiel, Gozard, Radius, Moutet, Czernetz, Wehner.

Quelqu'un d'autre désire-t-il y ajouter son nom ?

Dans ces conditions, et avec votre approbation, je déclare close la liste des orateurs.

Il va de soi que M. René Mayer, président de la Haute Autorité, conserve la possibilité de répondre à l'issue de la discussion générale.

La parole est à M. Wistrand.

M. Wistrand (Suède). — (*F*) Monsieur le président, je voudrais aborder une question tout à fait spéciale. Comme vous le savez, un grand nombre d'ouvriers étrangers sont actuellement employés dans les pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. C'est ainsi que le nombre d'ouvriers polonais est d'environ un million et que celui des ouvriers italiens et d'autres ouvriers d'origine étrangère est assez élevé.

Même si un certain nombre de ces ouvriers étrangers ont été naturalisés dans le pays où ils travaillent, ils sont, par la force des choses, en grande partie rassemblés dans des quartiers à eux. De ce fait, ils ont souvent, à tort ou à raison, le sentiment de ne pas être en harmonie avec leur entourage, d'être abandonnés, dépayés.

Je suis persuadé qu'il y a là un problème dont la Haute Autorité ne peut pas se désintéresser. C'est pourquoi je me permets de poser au président de la Haute Autorité, ici présent, la question de savoir si la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a examiné ce problème et, dans l'affirmative, si elle a envisagé des mesures pour accorder aux personnes travaillant hors de leur propre pays les soins tout spéciaux qui leur sont si souvent nécessaires, auxquels ils sont si sensibles, et qui devraient toujours inspirer chez eux une reconnaissance profonde. (*Applaudissements.*)

M. le président. — La parole est à M. Jenkins.

M. Jenkins (Royaume-Uni). — (*E*) Tout comme mon collègue M. Edwards, je parlerai en tant que représentant du Labour Party, sans cependant avoir, comme mon honorable collègue, les responsabilités d'un rapporteur tenu d'exprimer l'opinion d'une commission plutôt que son opinion personnelle,

indépendamment de son appartenance politique ou nationale. J'apprécie beaucoup le rapport que l'on nous a fait au sujet des progrès de la Communauté ces dernières années. J'apprécie tout particulièrement les signes qui montrent que des relations plus étroites se développent entre le Royaume-Uni et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, à la satisfaction des deux parties.

Assurément, s'il était démontré que ces liaisons deviendraient plus étroites du fait qu'il existerait une institution parlementaire assurant des contacts, quelle que soit la forme que pourrait concrètement revêtir une telle institution, je n'aurais aucune objection à formuler. A mon avis, le Royaume-Uni devra, par la force des choses, s'intéresser au fonctionnement de la Communauté du charbon et de l'acier plus qu'il ne l'a peut-être fait les années précédentes. Il le devra, à cause du développement que prend le projet de marché commun européen et à cause du désir, de plus en plus répandu chez nous, de voir le Royaume-Uni s'associer au marché commun dans toute la mesure compatible avec nos autres engagements ; c'est ce qui explique notre désir de nous rendre compte exactement de la manière dont fonctionne le marché commun du charbon et de l'acier, le seul marché commun existant à ce jour.

Dans ma très brève intervention, je me bornerai à poser à M. René Mayer quelques questions sur l'activité économique de la Communauté. Je voudrais qu'il comprenne que je ne pose pas ces questions comme étranger hostile à la Communauté ; je désire simplement compléter mon information, précisément parce que l'activité du marché commun suscite chez nous un regain d'intérêt. Nous désirons et nous croyons pouvoir être associés plus tard à ce marché commun général que nous envisageons pour le moment.

La première de mes questions à M. Mayer concerne la politique d'investissements de la Communauté du charbon et de l'acier. Sans doute, en lisant le rapport, nous sommes-nous tous félicités de constater qu'en Italie, celui des six pays qui accusait le plus grand retard, le rythme de l'expansion a été

plus rapide que celui de l'expansion économique générale. Voilà qui est évidemment réjouissant. Mais je ne sais pas dans quelle mesure la Haute Autorité pourrait affirmer que c'est le fruit d'une politique consciencieuse en matière d'investissements, car ce pourrait être simplement en effet du jeu des forces économiques ou d'une action menée par le Gouvernement italien pour son propre compte. La Haute Autorité a-t-elle délibérément consciencieusement dirigé les investissements en fonction de ce but ? La Haute Autorité peut-elle légitimement s'attribuer les succès obtenus en Italie ?

En ce qui concerne la politique générale d'investissements et l'aperçu des futurs besoins de charbon en Europe, j'aimerais que M. Mayer nous donnât davantage de précisions et nous indiquât si la Haute Autorité a examiné dans quelle mesure les besoins en charbon continueront d'augmenter indépendamment du développement que pourrait prendre l'énergie nucléaire.

Au Royaume-Uni, je crois que nous avons tendance à admettre, depuis quelques années, que nos besoins en énergie classique ne seront aucunement diminués, quelque rapide que puisse être le développement de l'énergie nucléaire, et nous espérons qu'il sera extrêmement rapide. Toutes les prévisions donnent à penser que l'expansion de l'industrie charbonnière devra se poursuivre aussi activement que possible. Je serais reconnaissant à M. Mayer de toute information qu'il pourrait me donner sur la manière dont ce problème est envisagé dans la Communauté.

Si vous le permettez, j'en viens à une question un peu délicate au sujet de la politique des prix du charbon. Je pense que tout le monde est d'accord pour admettre qu'il n'existe nulle part dans la Communauté du charbon et de l'acier des conditions permettant de dire que le prix du charbon pourrait se former par le libre jeu du marché. Les conditions de l'industrie minière ne permettent pas l'établissement d'un prix déterminé uniquement par les lois de la concurrence. C'est pourquoi je demande si la Haute Autorité envisage la possibilité d'intervenir, de façon plus directe qu'elle me paraît

l'avoir fait, jusqu'à présent, dans la formation des prix du charbon, qui n'intéresse pas uniquement les pays de la Communauté mais aussi les pays tiers. M. Mayer nous obligerait en indiquant ce que ses collègues et lui-même en pensent.

Je ne m'étendrai pas davantage. Ma conclusion confirmera ce que je disais en commençant : au Royaume-Uni, nous sommes heureux de voir les progrès de la Communauté ; nous nous félicitons de discerner les présages d'une association plus étroite et plus fructueuse entre notre pays et les pays membres de la Communauté.

M. le président. — La parole est maintenant à M. Stuerghk.

M. Stuerghk (Autriche). — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, vous permettrez sans doute qu'un vieil observateur et un nouveau membre de votre Assemblée ajoute quelques mots concernant l'objet de vos délibérations. J'ai suivi avec un très vif intérêt le rapport de M. le président Mayer, que je tiens tout particulièrement à remercier d'avoir été assez aimable pour noter dans son rapport, en termes vraiment cordiaux, la présence d'une délégation autrichienne. A ce propos, je me rappelle, permettez-moi de le dire en passant, qu'après chacune des deux guerres mondiales, M. Mayer s'est perfectionné dans la connaissance des affaires autrichiennes, une première fois comme éminent juriste et une seconde fois en sa qualité d'homme politique. Je suis convaincu que de tels antécédents, tout à l'honneur de M. Mayer, renforceront et aideront sa compréhension des problèmes que l'intégration européenne pose actuellement à l'Autriche.

Rappelons dans les grandes lignes, si vous le voulez bien, la situation de mon pays à l'égard de la Communauté du charbon et de l'acier. Deux importants accords ont été conclus : la convention douanière et la convention tarifaire. Le président Mayer, dans son rapport, a lui-même parlé d'un troisième accord, sur les transports et les tarifs : il est actuellement en discussion et j'ai toutes les raisons de croire que les négociations auront une issue favorable.

Ce qui nous préoccupe, c'est notre approvisionnement en charbon industriel, car nous devons en acheter beaucoup aux Etats-Unis. A ce propos, invoquant l'article 3 du Traité instituant la Communauté du charbon et de l'acier, je me tourne vers le président Mayer pour lui demander de bien vouloir continuer à nous donner son appui moral. Vous avez dit, M. Mayer, que tous les chemins mènent à Luxembourg ; vous aviez parfaitement raison et nous avons choisi le chemin de Luxembourg. Nous voici déjà à Strasbourg et il n'y a pas loin de Strasbourg à Luxembourg. (*Applaudissements.*)

M. le président. — La parole est à M. Furler.

M. Furler (République fédérale d'Allemagne). — (A) Monsieur le président, messieurs, le rapport du président de la Haute Autorité a été presque exclusivement consacré aux relations extérieures de la Communauté. Il y a pourtant, dans ce rapport, un élément absolument essentiel ; en effet, il adopte une position nettement favorable aux idées qui ont pris corps dans notre Communauté à propos des autres projets issus de cette Assemblée.

En faisant certaines observations concernant les relations extérieures, je les rapporterai toutes au grand objectif d'une extension de la Communauté du charbon et de l'acier, ou, en d'autres termes, au marché commun généralisé. Les parlementaires que nous sommes savent que les relations extérieures, dont la Haute Autorité a le soin, ont toujours fait l'objet de discussions approfondies. Je puis dire, au nom de la Commission des affaires politiques, que les discussions parfois assez vives n'ont pas du tout empêché la coopération des parlementaires et de la Haute Autorité de donner en ce domaine des résultats positifs et stimulants, à la satisfaction générale.

Je passe maintenant à une question capitale, qui regarde l'avenir, à savoir l'Accord d'association avec la Grande-Bretagne. N'oublions pas que cet accord d'association avait à l'origine les apparences d'un acte de pure forme, mais remarquons que l'accord a joué au moment où s'établissait une situation extrêmement complexe en matière d'échanges de

charbon entre la Communauté et la Grande-Bretagne. Vous l'avez entendu : la Grande-Bretagne se proposait de limiter à environ 1,3 million de tonnes, en 1956, les exportations de charbon à destination de la Communauté ; c'est à cause de l'accord d'association et dans son esprit qu'elle a consenti à porter à 3 millions de tonnes le volume des exportations en question. Vu la situation actuelle sur le marché du charbon, c'est un résultat qui compte. Mais la situation s'est compliquée du fait que l'Angleterre est brusquement devenue un grand acheteur de notre charbon. Ses achats ont porté l'an dernier, selon le rapport, sur 4,5 millions de tonnes. Nous avons vu alors résoudre ces complications soudaines dans l'esprit de l'Accord d'association, tandis qu'il y aurait eu peut-être des frictions, si l'association n'avait pas existé.

A l'Assemblée commune, nous étions d'avis que l'association pourrait être plus fructueuse encore par la création d'une commission parlementaire mixte. Malheureusement, le succès n'a pas encore couronné nos efforts. Convaincus d'être dans le vrai, nous continuerons à approfondir cette idée en parlementaires que nous sommes. Je me réjouis beaucoup d'avoir entendu M. Edwards faire des déclarations très intéressantes, qui méritent d'être reprises et qui aideront certainement à fixer les idées, avant qu'un projet définitif ne soit établi. Elles procèdent de l'idée qu'il faudrait jeter un pont entre les parlementaires du Conseil de l'Europe et nous. Cette idée n'est déjà plus très éloignée de celles que nous avons émises.

Les relations avec les pays tiers doivent se développer, même en prévision du jour où le marché commun deviendrait général. Là aussi, la Communauté est allée de l'avant : l'Accord de consultation avec la Suisse a pu être conclu et les négociations avec l'Autriche semblent progresser vers le même but. Vous n'avez peut-être pas eu le loisir de vous pencher sur ces détails, mais je tiens à vous démontrer qu'en ce domaine aussi, la Haute Autorité et la Communauté sont allées de l'avant avec une largeur de vues qui en dit long. L'Accord prévoit des consultations paritaires. Pourtant, il est évident que la Suisse, notre voisine, tirera de la consultation plus d'avantages que la Communauté, car dans une situation

de pénurie et dans des cas analogues, la Suisse se trouve vis-à-vis de nous dans une situation toute différente de celle dans laquelle nous nous trouvons, au regard de la Suisse. Voilà, en politique étrangère une largeur de vues qui peut être citée en exemple.

Ce fut pour moi une joie d'entendre notre ami le Comte Stürgkh partager ouvertement mes sentiments, alors que les négociations sont en cours avec l'Autriche. Nous sommes d'accord : nous nous trouvons d'ores et déjà engagés sur la voie d'une communauté plus étroite. Je relève tout simplement qu'en chaque cas, la Communauté donne à ses relations extérieures une forme concrète, adaptée à son partenaire, et qu'en l'occurrence, il y a moyen de conclure avec l'Autriche des accords dont la portée dépasserait de loin celle de l'Accord de consultation conclu avec la Suisse.

J'appellerai à nouveau votre attention, précisément en raison des objectifs de la Communauté, sur les deux accords douaniers, qui font justice des craintes de beaucoup de milieux de la Communauté, qui redoutaient que la Communauté ne veuille mener une politique d'autarcie et ne tire parti de la possibilité de fixer un tarif douanier commun valable envers les pays tiers, pour provoquer des hausses dans des secteurs déterminés. Or, il n'en a pas été ainsi, les deux accords ont fait diminuer les droits de douane. Là aussi nous avons une indication sur la ligne à suivre plus tard.

Je dirai maintenant quelques mots des grands projets issus des résolutions de notre Assemblée à un moment où la construction de l'Europe subissait une forte crise, je veux dire le projet de l'Euratom et celui du marché commun. Pour ces deux projets également, l'existence de la Communauté du charbon et de l'acier, son expérience et son exemple ont eu une influence extrêmement positive ; c'est ce que je voudrais dire à M. Edwards. Le rapport que nous a fait aujourd'hui M. Mayer tendait à prouver d'un bout à l'autre, non seulement que la Communauté s'est montrée à la hauteur des tâches qui lui étaient confiées, mais que ses résultats prouvent qu'il est parfaitement possible d'atteindre l'objectif

plus vaste que constitue l'extension de la Communauté à tous les produits. Ce but une fois atteint, une politique réaliste pourra établir entre la Communauté et les pays tiers des rapports qui ne procéderont pas d'une crainte, des rapports soutenus par une espérance et la confiance que nous pouvons donner une structure organique aux relations économiques du Continent.

Je vous fais grâce des chiffres cités à l'appui des résultats obtenus par la Communauté. Je désire toutefois dire qu'à une époque où la conjoncture était particulièrement favorable, les échanges à l'intérieur de la Communauté ont considérablement augmenté, notamment en ce qui concerne les produits sidérurgiques. Pourtant la conjoncture n'est pas la seule explication de ce phénomène car l'histoire économique montre qu'auparavant, en période favorable, le phénomène n'avait pas la même ampleur. En effet, lorsque les pays connaissent une période de conjoncture ascendante, nous voyons que l'on a tendance à se jeter tout d'abord sur les produits du pays. En l'occurrence, le marché commun a provoqué une évolution toute nouvelle, a produit des résultats qui se manifesteront certainement encore lorsque nous aurons inclus tous les produits dans un grand marché commun général.

Voici qui est particulièrement important : sur le marché commun et à mon avis, grâce au marché commun, on est parvenu à garder aux prix leur stabilité. Ceci vaut notamment pour les prix des produits sidérurgiques, dont l'importance est très grande. Il est étonnant que le niveau des prix se soit beaucoup plus stabilisé que celui des articles non inclus dans le marché commun. Il ne fait aucun doute que malgré ses limitations, ce marché commun a évité en matière de prix et d'approvisionnement bien des anomalies qui auraient précisément résulté de la conjoncture. Dans la conjoncture, il a donc été un régulateur et, partout, un stimulant : c'est ce que nous en attendions.

J'ai déjà parlé de l'impulsion donnée par notre Parlement et ses projets de l'Euratom et de l'Union douanière avec le marché commun généralisé. Je voudrais ajouter quelques mots

au sujet de ces projets. Nous avons constaté, à l'occasion de négociations entre les six pays, que l'esprit de la Communauté a toujours fini par avoir raison des divergences. A l'occasion d'un bon nombre de problèmes qui se sont posés, des accords de principe ont été obtenus. Je pense aux problèmes sociaux. Nous sommes tous d'accord sur le fait que notre Communauté ne trouve pas, dans son statut une base juridique suffisante pour lui permettre de se développer davantage. Lorsque nous discutons, nous estimons cependant tous que la grande communauté du marché commun généralisé doit avoir des compétences notablement plus larges pour pouvoir réaliser une harmonisation. En Allemagne, nous sommes précisément prêts à tout mettre en œuvre pour arriver, avec les autres Etats, à une formule qui donne satisfaction ; nous sommes prêts à assumer des obligations concrètes et non pas simplement à accepter la formule comme un préalable ou à la subir comme une conséquence inéluctable. Si nous voulons inclure l'agriculture dans les projets, c'est encore en pensant à la communauté.

Vous vous rappellerez qu'en dépit de toutes les objections exprimées à l'époque, nous étions bien disposés à l'égard du vœu du Gouvernement français, d'inclure dans le marché commun les territoires français d'Outre-mer. Notre ambition serait de voir ce problème résolu en ce sens.

Je suis également convaincu que toute une série de questions qui font encore difficulté en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire seront résolues si l'on réussit à réunir organiquement les deux grands projets.

Le bien fondé de la position de la Communauté, de sa politique extérieure et des nouveaux plans est confirmé clairement, à mes yeux, et je crois aux yeux de nous tous, par la réaction de l'Angleterre devant le projet de création d'un marché commun général. Sans aucun doute, cette réaction a été provoquée uniquement par la perspective de la réalisation du marché commun. La Grande-Bretagne devait choisir la voie sur laquelle elle voulait s'engager. Je constate avec une vive satisfaction, comme d'autres orateurs, que la Grande-Bretagne

a adopté une attitude positive, beaucoup plus positive que si elle avait laissé deviner son intention de devenir plus ou moins membre du marché commun, car une telle intention n'est pas réalisable ; beaucoup plus positive aussi, parce que l'idée d'une zone de libre échange liée à l'Union douanière comporté tellement d'avantages pour les deux parties et peut être réalisée de telle façon que les négociations peuvent être engagées sur le plan pratique.

Je désire souligner ce qui a été également exprimé dans le rapport de la Haute Autorité : les pays de la Communauté doivent avoir l'intime conviction que seule leur volonté de créer le marché commun permettra de réaliser également ce que l'Angleterre envisage et propose pour développer l'association. Si nous sommes faibles, pusillanimes, irrésolus, non seulement nous ne réalisons pas l'Union douanière mais encore, nous devons faire notre deuil de la zone de libre échange.

Nous ne voulons pas d'une Europe continentale autarique, nous ne voulons pas nous isoler ; l'évolution le prouve, la politique de la Haute Autorité et l'attitude de notre parlement le montrent bien : voilà qui est très important et de nature à rassurer le reste de l'Europe. Il s'agit uniquement de créer un plus grand marché, dont les effets seront ressentis dans le reste de l'Europe et à partir duquel l'Europe pourra se construire par voie d'associations et d'accords économiques, d'une façon beaucoup plus satisfaisante que si l'on s'inspirait de conceptions théoriques comme celle de la constitution immédiate d'une communauté des Etats-Unis d'Europe ou d'autres analogues. Restons réalistes et créons un grand espace économique. A notre époque, les grands espaces économiques sont une nécessité. Si nous ne nous décidons pas, si les autres ne sont pas disposés à nous suivre, nous ne ferons plus un seul pas, car, ne l'oublions pas, nous sommes à l'âge de l'atome et de l'automation. Aucun des Etats n'est assez fort pour avancer tout seul. En menant une politique réaliste, nous avons cependant la possibilité de progresser à grands pas. En apparence, notre progrès sera seulement économique, mais il est certain qu'il devra normalement avoir des répercussions politiques.

Pour conclure, je dirai encore quelques mots à propos des déclarations du président Mayer. Après toutes ses considérations positives, après avoir exprimé son optimisme constructif à propos du marché commun, il a terminé en indiquant qu'il existait naturellement encore d'autres problèmes très importants, des problèmes se traduisant aujourd'hui en tendances inflationnistes, disparités monétaires, questions de prix, etc... Messieurs, ces questions aussi ont été considérées. Evidemment, un marché commun peut être torpillé par la divergence d'une politique financière. Mais le marché commun a également la force intrinsèque suffisante pour étouffer ces tendances. Les projets prévoient aussi certains adjuvants assez puissants, qui pourront être mis en œuvre ensuite : moratoires, crédits, etc... Je peux aussi imaginer chacun des partenaires agissant dans le souci d'atteindre le grand objectif commun et, parce que la Communauté existe et que chacun est animé de la volonté d'organiser l'Europe, prenant des décisions qui seraient pratiquement irréalisables si chacun suivait aveuglément sa ligne politique. Cette opinion n'est pas seulement la mienne, elle est courante en Allemagne. Je répondrai donc aux considérations quelque peu pessimistes de la fin du rapport et je dirai que nous devons considérer ce problème, non pas comme un préalable, mais d'abord dans la perspective de l'évolution générale vers notre grand marché commun, et ensuite dans celle de l'extension de ce marché commun aux autres secteurs.

J'ai traité ces questions devant vous, qui représentez, outre nos six pays, les autres Etats européens, pour qu'en parlant d'ici, vous alliez porter à vos parlements nationaux la conviction que se réalisent ici des projets qui ne sont dirigés contre personne. Au contraire, leur réalisation montrera qu'ils sont fructueux pour tous et qu'ils sont politiquement réalisables. (*Applaudissements.*)

M. le président. — La parole est à M. Federspiel.

M. Federspiel (Danemark). — (*E*) Je commencerai par féliciter le président de la Haute Autorité de nous avoir exposé de manière complète les résultats obtenus par l'organisation qu'il dirige et par le marché de la Communauté du

charbon et de l'acier. Je remercie aussi le président et les membres de la Haute Autorité de bien vouloir rencontrer une fois l'an les membres de la commission des questions économiques pour examiner avec eux certains problèmes.

En arrivant à Luxembourg, nous avons été favorablement impressionnés en pénétrant dans le nouvel immeuble de la Haute Autorité. Aucune trace de cette somptuosité un peu vieillotte des chancelleries ; nous nous sentions dans une atmosphère de brasseurs d'affaires, où règne partout un travail vraiment efficace, où les problèmes sont abordés sous un angle pratique et où nous avons reçu immédiatement réponse, dès que nous posions des questions d'ordre pratique.

Voilà qui fait taire les craintes qu'inspiraient à certains d'entre nous les perspectives du développement de la Communauté, lors de la constitution de la Haute Autorité de la Communauté du charbon et de l'acier, car à l'époque, on craignait de voir cette magnifique expérience d'organisation se scléroser dans la bureaucratie internationale. Nous avons vu qu'il n'en est pas du tout ainsi.

En entendant le discours du Président et en lisant le quatrième rapport général sur l'activité de la Communauté, nous avons constaté que le progrès a été remarquable. La production de charbon et d'acier a été en expansion ; les échanges entre les six pays se sont extraordinairement intensifiés ; les exportations ont augmenté ; la Communauté du charbon et de l'acier n'est pas devenue autarcique, et ceci vaut peut-être une mention spéciale, car il confirme ce que nous venons d'entendre ; enfin, les importations de fer et d'acier ont considérablement augmenté. Bref, nous voyons la Communauté du charbon et de l'acier contribuer largement au commerce international. Il est tout aussi évident qu'elle a favorisé considérablement la rationalisation et l'instauration de méthodes plus efficaces dans les industries de base en Europe.

Normalement, la rationalisation d'une industrie, l'amélioration de la gestion et la modernisation des méthodes de travail provoquent une baisse des prix au consommateur. Il est

naturel que l'on espère voir baisser les prix ; malheureusement, cela ne s'est pas produit.

De là ma première question, que je poserai sous l'angle du consommateur, du client de la Communauté du charbon et de l'acier, de l'Européen qui s'intéresse aux nouvelles tendances à la création d'un marché commun élargi et à l'établissement d'une zone de libre échange. Où en sommes-nous ? Nous constatons qu'il y a une hausse des prix à l'intérieur de la Communauté, mais que les prix à l'exportation ont haussé bien davantage encore. A la page 61 du quatrième rapport général, nous lisons textuellement ceci : à l'intérieur de la Communauté, « les prix ont fait preuve d'une grande stabilité » et deux pages plus loin, page 63 : « les prix à l'exportation des producteurs de la Communauté ont montré également une tendance à la hausse ».

Très souvent, en lisant un rapport aussi remarquable et fouillé que celui-ci, nous constatons que les choses les plus intéressantes sont celles qui ne s'y trouvent pas ; ainsi, parmi ces nombreux tableaux si instructifs, nous avons cherché en vain des indications sur les prix du charbon à l'exportation. Il est aussi extrêmement difficile de déterminer exactement le pourcentage des exportations dans la production de charbon et de coke. Il est très difficile de voir dans quelle mesure les prix du charbon américain importé en vue de la cokéfaction affectent le coût total de la production de coke. Dans les pays consommateurs, on nous explique que si les prix que nous devons payer sont de beaucoup supérieurs aux prix intérieurs de la Communauté, c'est peut-être qu'il faut compléter les fournitures à l'aide de charbon américain, extrêmement cher. Les chiffres semblent indiquer qu'il s'agit de 7 à 10 % du charbon importé des Etats-Unis.

Le charbon dont les pays scandinaves ont besoin provient pour 75 % de la Communauté du charbon et de l'acier qui, pensons-nous, exporte 8 à 12 % de ses disponibilités. C'est pourquoi il n'est guère possible que toute la différence entre prix à l'exportation et prix intérieurs corresponde tout entière à la charge supplémentaire due aux prix du « Lohnkoks » américain.

Nous avons également noté un phénomène que nous estimons important : c'est qu'il existe une disparité considérable des prix à l'intérieur de la Communauté. Le Président y a fait allusion dans son discours quand il a dit que des tensions continueront à se manifester sur le marché commun. Dans certains pays scandinaves, nous avons été frappés par les écarts considérables entre les prix de l'acier dans les différentes régions de la Communauté. Nous savons qu'il y a des écarts notables entre les prix de l'acier selon qu'il provient d'Allemagne et de France ou de Belgique et d'autres pays.

J'en viens ainsi à une question que je soulève ici sans rien rétracter de ce que j'ai dit des progrès impressionnants de la Communauté du charbon et de l'acier. Voici ma question : dans quelle mesure ce marché commun fonctionne-t-il effectivement ? Si je ne me trompe, les différences de prix à l'intérieur même de la Communauté sont beaucoup plus grandes que les écarts entre les prix intérieurs les plus élevés et les prix à l'exportation. De là vient qu'on peut se demander s'il existe vraiment un marché commun ou une zone de libre échange. L'essentiel n'est-il pas que dans cette zone toutes restrictions soient supprimées, que les marchandises puissent circuler librement ? Sinon, quel sens aurait encore toute cette organisation de la Communauté du charbon et de l'acier ?

J'ai posé la question à la Haute Autorité, à Luxembourg, car il nous semble que le marché commun existe plutôt en dehors qu'à l'intérieur des six pays. Examinant cette question à la lumière des relations entre la Communauté du charbon et de l'acier et les pays tiers, je dirai que depuis l'année dernière ces relations se sont sensiblement améliorées. Vous vous rappellerez sans doute que nous avons procédé à un bref échange de vues sur le point de savoir si la Haute Autorité était juridiquement habilitée à intervenir dans les prix à l'exportation. J'ai la conviction absolue que la question est pertinente et qu'il n'est pas certain que la Haute Autorité ait ce droit.

Le discours du président Mayer comme les déclarations de M. Struye m'ont permis de prendre acte, avec un vif plai-

sir, de ce que la Haute Autorité et l'Assemblée commune ont conscience de l'importance du problème consistant à veiller toujours à ce que les prix soient maintenus à un niveau équitable et à ce qu'il ne soit établi, dans la Communauté, aucune discrimination de prix ou de qualité, car ce serait manquer d'équité envers des clients, spécialement de vieux clients des pays scandinaves. Je suis bien aise de voir que cette question a été abordée. La Haute Autorité a usé de son influence pour amener les producteurs à garder les prix à l'exportation dans des limites équitables.

J'en reviens à l'activité actuelle de la Haute Autorité. Il y a une autre question qui n'a été abordée, ni dans le rapport de M. Struye, ni dans le rapport de la Communauté du charbon et de l'acier, ni dans le discours de M. Mayer. Il s'agit du problème des relations entre la Haute Autorité et les gouvernements.

On pourrait fort bien imaginer, je ne fais que suggérer cette idée, car rien ne prouve qu'elle soit juste, que certaines des tensions existant à l'intérieur de la Communauté, par exemple la disparité des prix de l'acier en France et en Allemagne, d'une part, en Belgique et dans les autres pays, d'autre part, puissent provenir du fait que les gouvernements français et allemand exercent dans leur pays une influence qui échappe entièrement au contrôle de la Haute Autorité et qui tend à stabiliser les prix à un niveau différent de celui des prix en vigueur en Belgique, où ceux-ci se forment librement. C'est dans le domaine du possible, mais cet exemple nous montre que pour discuter du Statut des institutions européennes, il serait bon de savoir dans quelle mesure est réalisée l'équilibre des forces entre les gouvernements des différents pays et la Haute Autorité. Je n'insiste cependant pas pour obtenir une réponse dès aujourd'hui.

Enfin, il y a le problème des relations entre l'Assemblée commune, l'Assemblée consultative et la Haute Autorité. A ce propos, je regrette, tout comme certains de mes collègues, que la formule de l'association n'ait pas pu être élargie. Personnellement, je suis profondément convaincu, quelle que puisse

être la forme du futur marché européen, qu'une association plus étroite sera possible entre le marché commun du charbon et de l'acier, le marché commun européen, le Royaume-Uni et les pays scandinaves. Je pense que nos discussions dans le cadre de cette réunion jointe sont un prélude fructueux à toute forme de coopération future.

M. le président. — Je donne maintenant la parole à notre collègue, M. Oakshott, qui doit nous faire une communication.

M. Oakshott (Royaume-Uni). — (*E*) Je vous suis extrêmement reconnaissant, Monsieur le président, de me permettre de faire cette communication, qui n'a aucun rapport avec l'objet de nos débats. Au début de l'après-midi, vous avez invité mon collègue, M. Hay, à prendre la parole et celui-ci était absent. J'ai vu M. Hay et j'ai le regret de vous annoncer qu'il s'est subitement senti malade. Il m'a prié de vous demander, monsieur le président, ainsi qu'à nos collègues à cette Assemblée, de bien vouloir excuser son absence en insistant sur le fait qu'il ne voudrait en aucun cas manquer de courtoisie à l'égard de quiconque parmi nous. Je ne pense pas que M. Hay soit gravement malade, mais il ne lui est absolument pas possible de venir cet après-midi et il m'a donc prié de l'excuser auprès de vous.

M. le président. — Je vous remercie, monsieur Oakshott. et je donne acte à M. Hay de son désistement de la liste des orateurs.

La parole est maintenant à M. Gozard.

M. Gozard (France). — Monsieur le président, mesdames, messieurs. Dans son excellent exposé, notre éminent collègue M. le président Struye a souligné le rôle joué par l'Assemblée Commune dans ce que l'on désigne communément sous le vocable de « relance européenne ».

Notre assemblée ne pouvait demeurer indifférente aux efforts menés pour faire sortir l'idée européenne de l'ornière

où elle s'était enlisée à la suite de l'échec de la Communauté européenne de défense.

N'est-elle pas, en effet, l'expression parlementaire de la première réalisation de ces communautés européennes qui, actuellement limitées quant à l'aire d'application aux six pays, pourront s'étendre demain à une Europe plus proche des données géographiques réelles.

C'est avec ces préoccupations, comme le rappelait l'honorable M. Struye dans son rapport, que le groupe de travail de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier puis l'Assemblée elle-même se sont penchés sur les problèmes que soulève la création de l'Euratom et du marché commun.

L'Assemblée ne s'est pas seulement préoccupée des principes qui doivent présider à l'établissement du marché commun et de l'Euratom, elle a voulu pousser plus loin. Elle a, d'ores et déjà, cherché à dégager les aspects institutionnels du développement de l'intégration européenne.

Sans vouloir considérer les observations qui ont pu être présentées comme définitives, je voudrais, avec votre permission et aussi brièvement que possible, attirer votre attention sur ces aspects institutionnels.

Il convient, en effet, à notre sentiment, avant même l'élaboration des traités qui seront soumis d'ici quelques semaines ou quelques mois aux gouvernements et parlements nationaux, que des assemblées comme les nôtres puissent faire entendre leurs suggestions aux gouvernements. C'est ainsi que la première question posée ou qui s'est posée a été le problème de la liaison entre le traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le traité ou les traités qui établiront le marché commun et l'Euratom, ainsi que le problème de l'identité ou de la différenciation des institutions créées par l'un ou l'autre de ces traités.

Il est apparu qu'il serait préférable d'utiliser au maximum les institutions actuellement en place dans la Commu-

nauté Européenne du Charbon et de l'Acier, quitte à modifier leur structure et leur étendue.

Le projet initialement élaboré par les experts de Bruxelles a prévu, en ce qui concerne le marché commun, une commission européenne totalement distincte et indépendante de la Haute Autorité de la C.E.C.A. A côté, il existerait un Conseil des ministres assez comparable à celui de la C.E.C.A. mais avec des compétences différentes. De même, pour l'Euratom, une commission européenne spécialisée serait créée, les gouvernements étant représentés là encore par un Conseil des ministres qui serait composé cette fois-ci probablement, bien que le rapport ne le précise pas, par les ministres nationaux spécialement chargés des questions nucléaires, comme il en existe maintenant dans presque tous les gouvernements.

C'est ainsi qu'en définitive seules l'Assemblée Commune et la Cour de justice prévues pour l'une et l'autre des nouvelles communautés européennes seraient communes à ces deux communautés aussi bien qu'à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Nous serions heureux qu'une telle indication puisse se dégager des présents débats à l'intention des gouvernements dont les ministres se trouvent précisément réunis à Paris pour discuter de certains points des traités à élaborer.

Nous pensons qu'il faudrait au moins créer d'emblée, par des dispositions inscrites dans les traités, des liaisons étroites entre les instances chargées du pouvoir exécutif dans les différents domaines du charbon et de l'acier, de l'énergie atomique et du marché commun.

M. le président de la Haute Autorité le rappelait ce matin dans son exposé, il est nécessaire que les pays européens aient une politique énergétique concertée. De récents événements internationaux ont montré, pour ceux qui n'en avaient pas encore saisi toute la nécessité, l'urgence d'une politique de large développement des ressources énergétiques de l'Europe. Cette politique et ce développement ne peuvent être menés à bien qu'au travers d'une coordination des actions des diverses

communautés européennes qui seront prêtes. C'est pourquoi on ne saurait trop insister, à notre sentiment, pour que soient établies dès le départ des liaisons très étroites entre les institutions nouvelles.

Nous pensons aussi que la commission européenne dont l'institution est prévue dans le rapport des experts gagnerait à n'avoir pas seulement des pouvoirs d'exécution. La conception de la politique générale à mettre en œuvre ne lui est en effet pas confiée. Cette prérogative est réservée au Conseil des ministres.

En outre, si son champ d'action, en ce qui concerne l'administration du traité et le jeu des clauses de sauvegarde et de dérogation est vaste, il demeure très indéterminé en ce qui concerne ses rapports avec les gouvernements et avec le Conseil des ministres. Pour qu'un équilibre des responsabilités s'établisse entre la commission européenne et le Conseil des ministres, il serait nécessaire qu'après un certain délai la commission européenne puisse disposer du pouvoir d'initiative en matière de politique générale.

Le Conseil des ministres envisage dans les nouvelles organisations, tout comme dans le traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, un collège de ministres nationaux réunis en tant que tels et n'ayant pas de responsabilité collective devant l'Assemblée. Cependant, c'est lui qui, d'après les projets, déterminerait la politique générale que devrait mener la commission européenne.

De son côté, l'Assemblée Commune n'aurait d'action que sur la commission européenne. Il y a là, me semble-t-il, une raison de déséquilibre qui n'est pas sans danger. Aussi serait-il bon de prévoir, à une certaine échéance, la responsabilité des ministres devant l'Assemblée, cette responsabilité devant s'élaborer progressivement.

Quant à l'Assemblée parlementaire prévue, c'est la création d'une seule Assemblée Commune ayant vocation aussi bien pour la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier que

pour l'Euratom et le marché commun qui apparaît comme la solution la plus opportune.

Le projet du comité intergouvernemental de Messine tend à élargir les compétences et les capacités actuelles de l'Assemblée, notamment en matière budgétaire. Nous ne pouvons que nous en réjouir et nous en féliciter, de même que de toutes les dispositions tendant à renforcer les pouvoirs de l'Assemblée.

L'institution de la Cour de justice ne soulève pas de problème capital, si ce n'est qu'il ne paraît peut-être pas très opportun de compléter la Cour par des experts dont l'impartialité pourrait parfois être mise en doute. Il semble que la solution la meilleure serait de créer une Cour de justice avec trois chambres ou trois sections dont chacune d'elles serait spécialisée dans les affaires concernant respectivement le marché commun du charbon et de l'acier, le marché commun général et l'Euratom.

Nous voudrions aussi insister sur la nécessité de faire participer les organisations syndicales ouvrières aux nouvelles communautés. Leur présence, en effet, nous paraît essentielle. Il est indispensable d'associer le monde ouvrier et le monde du travail à ces communautés et de les faire collaborer, plus étroitement encore que par le passé, à la construction de l'Europe.

De même, les problèmes soulevés par les questions monétaires paraîtraient devoir être confiés à une institution spécialisée qui pourrait, par exemple, être constituée par un conseil de gouverneurs, lequel comprendrait les gouverneurs des instituts d'émission des pays participants aux nouvelles communautés.

Ainsi on pourrait préparer un cheminement vers la voie d'une monnaie unique par l'institution de rapports fixes de change, d'abord, entre les différentes monnaies, ce qui permettrait ainsi d'aller progressivement et sans heurt vers une monnaie unique, une monnaie européenne.

Tels sont, mesdames, messieurs, rapidement esquissés, les aspects institutionnels que pose l'élaboration des traités rela-

tifs aux nouvelles communautés européennes et sur lesquels j'ai voulu, très modestement, aujourd'hui, attirer votre attention, avec l'unique préoccupation qu'il appartient à nos Assemblées de rappeler aux gouvernements — juste au moment où ceux-ci travaillent à l'élaboration de ces traités — qu'il est des solutions qui nous paraissent essentielles si l'on veut construire solidement une Europe démocratique et sociale favorable à l'expansion économique et à l'élévation du niveau de vie de ses habitants comme à la prospérité du reste du monde. (*Applaudissements.*)

M. le président. — Je vous remercie, monsieur Gozard.

Il reste actuellement quatre orateurs à entendre : MM. Radius, Marius Moutet, Czerñetz et M. Wehner.

La parole est à M. Radius.

M. Radius (France). — Monsieur le président, le 9 juillet 1955, l'Assemblée consultative a adopté une recommandation sur les mesures à prendre pour mettre les pouvoirs locaux à même de faire face aux nouvelles tâches qui leur incombent du fait de la mise en place de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Je ne veux pas revenir, bien entendu, sur le fond de cette recommandation, mais permettez-moi simplement de rappeler que quatre points y étaient traités : la création d'activités nouvelles de nature à assurer le emploi de la main-d'œuvre, la réadaptation professionnelle, la construction de logements pour les travailleurs et les problèmes moraux soulevés par les transferts de main-d'œuvre. L'accent était mis tout particulièrement sur la mission que pouvait, que devait assumer la collectivité locale dans la solution de ces problèmes et de bien d'autres, car, très souvent, seule la collectivité locale est susceptible de jouer un rôle lorsqu'il s'agit de résoudre de tels problèmes.

Je me suis permis, au mois d'avril 1956, de poser la question écrite suivante :

« M. Radius demande au Comité des ministres quelle a été la suite donnée par la Haute Autorité et le Conseil de la C.E.C.A. à la recommandation 76 que le Comité des ministres, par la résolution 16, leur a transmise il y a plus de six mois ? »

La seule réponse que j'ai obtenue à ce jour est la suivante :

« La résolution 16 a été transmise à la Haute Autorité et au Conseil des ministres de la C.E.C.A., en les priant de donner la suite qu'ils jugeront utiles et de bien vouloir en informer le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. »

« Les deux organes de la C.E.C.A. ont accusé réception de cette communication. » Ceci, même pour nous, ne constitue qu'un accusé de réception et j'ai été très étonné ce matin de ne pas entendre parler, dans les deux exposés d'ailleurs si complets de M. le président de la Haute Autorité et du rapporteur M. Struye, de la position de la Haute Autorité à l'égard des collectivités locales.

C'est pourquoi je me permets très respectueusement, non pas seulement en mon nom personnel, mais au nom de beaucoup de mes collègues maires ou administrateurs de petites ou grandes villes à travers l'Europe, de demander quelle est la position de la Haute Autorité à l'égard des collectivités locales en la matière ci-dessus évoquée. (*Applaudissements.*)

M. le président. — Je vous remercie, monsieur Radius.

La parole est à M. Marius Moutet.

M. Marius Moutet (France). — (*F*) Monsieur le président, mes chers collègues, comme vous tous j'ai été vivement intéressé par le rapport si substantiel que mon ancien collègue M. le président René Mayer nous a exposé ce matin. C'est pour nous un document d'une importance considérable. Il nous permettra, à nous qui avons voté avec confiance et même enthousiasme la constitution de cette Europe à six, malgré notre répugnance pour ce que j'appellerai la constitution d'une petite Europe au milieu d'une plus grande, il nous per-

mettra, dis-je, de nous défendre en nous montrant déjà les résultats obtenus.

Lorsque notre commission des affaires sociales s'était rendue à Luxembourg, déjà lorsqu'il s'est agi du rôle social de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, nous avons obtenu des renseignements extrêmement utiles et lorsque, dans des périodes difficiles qui annonçaient la fermeture ou la menace de fermeture de certaines de nos mines françaises — arrêt d'exploitation des mines de la Haute-Saône, menaces contre les mines de Provence ou contre les mines de Cévennes — nous avons pu donner à nos Assemblées, à propos du transfert des populations ouvrières et de leur reclassement, des renseignements qui, dans une large mesure, pouvaient atténuer l'amertume de décisions utiles pour la coordination de la production, mais naturellement fâcheuses pour les régions qui devaient en supporter les conséquences.

Je sais bien que nos mineurs du Midi transférés en Lorraine ne s'y trouveront pas tout à fait à leur aise malgré tout ce que vous pourrez faire en leur faveur. Si, dans leur propre pays, nos méridionaux deviennent grillons au centre de leur terre, ils se retrouvent cigales lorsqu'ils reviennent au soleil.

Je manifesterai l'intérêt que j'ai pris au rapport qui nous a été présenté ce matin en posant quelques questions à la Haute Autorité. Je pense qu'elle ne les trouvera pas inutiles. Ce qu'un orateur peut aimer le mieux, parfois, c'est éveiller l'intérêt de ses auditeurs, même si ces derniers jugent intempestives les questions que cet intérêt peut susciter.

Après l'émouvante cérémonie de ce matin, nous avons constaté, en écoutant le rapport, que la Haute Autorité du charbon et de l'acier s'était saisie du problème de la sécurité du travail dans les mines. Nous en sommes enchantés. C'est vraiment un des rôles les plus utiles qu'elle puisse remplir que de répandre et d'imposer les mesures de protection nécessaires qui permettraient de donner aux travailleurs l'assurance que les conditions difficiles et dangereuses de leur travail seront de plus en plus allégées.

En ce qui concerne cette commission de compétence, je voudrais demander à la Haute Autorité si, dans cette œuvre humaine, elle se limitera à appeler en consultation les compétences provenant des seules nations membres ou si, au contraire, elle appellera en consultation la totalité des compétences qui pourraient lui être connues et les représentants de toutes les nations qui ont à se préoccuper du caractère particulièrement dangereux de ce travail dans les mines.

Je sais bien que les conditions d'exploitation ne sont pas les mêmes partout. On se rend compte de la différence qui existe entre un travail à ciel ouvert et un travail à mille mètres de profondeur. On sait que les filons minces sont plus difficiles à exploiter que les larges couches. Quoi qu'il en soit, l'expérience universelle peut être utile à la Communauté du charbon et de l'acier. Je voudrais que, accroissant par là même son autorité morale et prenant la tête du combat contre le danger du travail des mineurs, elle élargisse autant que possible sa consultation, dont elle peut profiter par l'expérience des pays qui seront peut-être plus avancés dans cette étude de protection et dont les avis pourront servir au contraire de directives aux pays qui le seraient moins, mais qui viendraient prendre auprès d'elle les conseils nécessaires à la protection de leurs propres travailleurs.

C'est une première question.

Ma deuxième question concerne les prix du charbon et porte sur un problème assez délicat à résoudre. J'entends que, dans une certaine mesure, la Haute Autorité du charbon et de l'acier est arrivée à maintenir des prix inférieurs aux prix pratiqués par les nations restées en dehors de la C.E.C.A. Certaines régions, même de la France, membre de la Communauté, sont largement défavorisées. Ce sont celles qui, ne profitant pas des distributions de la Communauté, sont obligées de s'approvisionner aux Etats-Unis et par conséquent de payer très cher la source d'énergie dont elles ont besoin pour le développement de leur industrie.

Que fait la Haute Autorité du charbon et de l'acier pour essayer d'arriver à une sorte de péréquation, sinon des prix, du moins des situations ?

Ne peut-elle pas, en face des réclamations qui lui seraient présentées, essayer de fournir à ces régions, au moins en partie, au prix où elle livre elle-même ses produits charbonniers ?

Je me fais ici l'interprète de certains membres de cette Assemblée qui représentent ces régions et qui, je crois, sont particulièrement satisfaits de ce que je pose ce problème à la Haute Autorité.

La troisième question qui m'est suggérée par le rapport est relative à ce que M. le président disait de la situation respective actuelle de la Grande-Bretagne et des pays scandinaves.

Vous savez combien, au Conseil de l'Europe, nous sommes préoccupés de voir s'élargir autant que possible la constitution d'une Europe sur les mêmes bases, ces bases solides d'une économie bien constituée, en essayant, autant que nous le pourrions, d'arriver peu à peu hélas ! trop lentement à notre gré, à cette autorité supranationale sans laquelle il n'y aura pas de véritable Europe.

Or, dans cette Europe à Quinze, voici que neuf pays restent en dehors de cette organisation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, organisation supranationale à compétence limitée mais à autorité certaine.

Le malheur a voulu pour la Grande-Bretagne qu'elle ne puisse plus satisfaire aux exportations et servir un certain nombre de ces clients — je ne donne à ce mot aucun sens péjoratif — qui la suivent économiquement, et quelquefois politiquement, et en tout cas toujours dans ce problème de la constitution de l'Europe.

La Haute Autorité du charbon et de l'acier est devenue fournisseur des pays scandinaves. Je lui demande alors quel effort elle poursuit pour qu'au moins les pays scandinaves, devenus ses clients, deviennent ses associés au même titre que la Grande-Bretagne et pour qu'elle fasse ainsi participer autrement que par des rapports de clientèle d'autres nations de

l'Europe à la constitution de l'Europe en s'associant davantage, en attendant l'intégration que nous souhaitons.

Enfin, la quatrième question que je voudrais poser rejoint les développements que mon compatriote et ami, M. Gilles Gozard, représentant d'une région minière, a présentés sur les institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et les nouvelles institutions prévues pour la production d'énergie.

Nous nous trouvons là devant cette alternative qu'il a formulée : ou bien la coordination et la liaison, ou bien la concentration.

Membre du Conseil de l'Europe depuis sa fondation, j'ai toujours été de ceux qui ont cru qu'il fallait non pas multiplier les institutions européennes, mais au contraire s'efforcer d'utiliser au maximum celles qui existent, si l'on ne veut pas disperser l'Europe en de trop nombreuses institutions de telle sorte que, finalement, bien des gens ne s'y reconnaissent plus.

Personnellement, je suis partisan de la création du grand ministère de l'énergie européenne, dans un sens à la fois matérialiste et idéaliste, et peut-être la Haute Autorité du charbon et de l'acier ne sortirait-elle pas de sa compétence en se pré-occupant de ce problème et en nous donnant son avis sur ce point.

La Haute Autorité du charbon et de l'acier se préoccupe de cette source d'énergie qu'est le charbon, mais déjà les usines thermiques sont, dans une certaine mesure, à la source elles aussi de la production de l'énergie électrique, et puis voici qu'apparaît l'énergie nucléaire.

Aurons-nous un nouveau Conseil des ministres séparé ? Aurons-nous une nouvelle assemblée, de nouvelles compétences qui travailleront séparément dans cette institution qui a son expérience déjà d'un marché commun et des conditions dans lesquelles il faut envisager la répartition de l'énergie ?

J'estime que ce serait une politique déplorable. Je sais bien qu'il faudra de nouveaux techniciens, des spécialistes et

de nouvelles personnes qui s'occuperont à côté d'eux. Mais en posant ma question sous cette forme « Votre ambition n'est-elle pas de devenir le grand ministère de l'énergie européenne ? » j'indique par là même la direction dans laquelle je voudrais vous voir vous orienter et j'aimerais que vous me donniez votre opinion à cet égard.

Ce faisant, vous ne sortiriez pas de votre compétence car vous devez prévoir, en tant qu'institution politique, les énergies de remplacement et de complément, vous n'êtes pas seulement une institution économique et sociale, vous êtes aussi une institution politique, c'est-à-dire une institution de « prévoyance de l'avenir », suivant une formule tellement usitée que je n'ose pas la reprendre.

Vous devez donc avoir sur ce point une opinion, et je vous assure que nous serions nombreux à vous soutenir si vous aviez cette noble ambition. Vous trouveriez, j'en suis convaincu, dans le Conseil de l'Europe, beaucoup d'appuis pour vous pousser dans cette direction du grand ministère de l'énergie européenne. (*Applaudissements.*)

M. le président. — M. Wehner vient de me faire savoir qu'il renonce à la parole.

La parole est donc à M. Czernetz, dernier orateur inscrit.

M. Czernetz (Autriche). — (A) Monsieur le président, hier, je crois, mon ami John Edwards a fait remarquer que nous devrions également traiter des problèmes qui ne nous concernent pas directement. Pour la première fois aujourd'hui, des délégués autrichiens, à savoir, mon collègue M. Stürgh et moi-même, prennent position sur les problèmes de la C.E.C.A. et je dois avouer que nous n'abordons pas cette question avec le désintéressement absolu de ceux qui ne sont pas en cause. A mon avis, la Communauté du charbon et de l'acier revêt pour l'Autriche une très grande importance, même si nous n'en sommes pas membres ; et cela n'est pas seulement vrai pour l'Autriche, permettez-moi de le faire remarquer, cela vaut pour tous les pays d'Europe, même s'ils

ne sont pas membres de la Communauté du charbon et de l'acier. Le succès ou l'échec de cette entreprise, même pour nous qui la regardons de l'extérieur, est une affaire européenne d'intérêt général, de la plus haute importance pour toute l'Europe.

Vous permettrez donc à un représentant d'un pays tiers, d'un pays non-membre de la Communauté, de déclarer à l'occasion du rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, que nous nous réjouissons sincèrement des grands succès obtenus par la Communauté du charbon et de l'acier : augmentation de la production, accroissement du volume des échanges, prestige croissant de la Communauté.

Sans doute le climat psychologique est-il semblable en Autriche et dans d'autres pays d'Europe ; à l'origine, la population a manifesté de l'étonnement et de la curiosité à l'égard de cette expérience, mais très peu de compréhension. Et je crois que l'opinion en Europe, peut-être aussi dans les pays membres, mais certainement dans les autres pays, n'a pas encore saisi la portée pratique de la coopération économique d'une manière générale, de l'intégration et de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en particulier. Il n'est vraiment pas facile de la rallier à l'idée de l'unité européenne, ni à la cause du Conseil de l'Europe en tant que communauté idéologique et politique. Je crois qu'il soit peut-être même plus facile de l'intéresser à l'Europe à partir de la communauté économique et des succès auxquels elle aboutit.

C'est pourquoi il me semble extrêmement important de sortir du cadre purement parlementaire et de vulgariser le contenu du rapport, d'informer les peuples d'Europe. J'ajoute, comme socialiste, que les travailleurs d'Europe s'intéressent énormément au point de savoir dans quelle mesure une communauté économique et une communauté plus étroite entre les Etats permettent plus facilement d'augmenter la production, de relever le niveau de vie, de renforcer la sécurité sociale, d'instaurer plus de justice sociale.

Les projets élaborés au sein de la Communauté lors des entretiens de Messine et qui sont actuellement soumis à l'opi-

nion européenne soulignent encore bien davantage toute la signification de cette communauté des Six. En Autriche, les projets du marché commun, d'une union douanière plus étroite et les projets de l'O.E.C.E. tendant à la création d'une zone de libre échange, dépassant le cadre d'une union douanière des Six, enfin, les pourparlers au sujet de l'Euratom ainsi que la solution envisagée par l'O.E.C.E. visant à établir une coopération plus souple dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, voilà autant d'initiatives accueillies avec un très vif intérêt.

A ce propos, je suis profondément reconnaissant au rapporteur, au président Mayer et à un certain nombre d'autres orateurs d'avoir déclaré au cours de cette session que les relations entre la République autrichienne et la Communauté du charbon et de l'acier se sont développées beaucoup plus favorablement qu'elles ne l'étaient il y a quelques années. Nous en sommes fort heureux, car n'oublions pas, mesdames, messieurs, que si à un moment donné les négociations ont été difficiles, longues, décourageantes, c'est que l'Autriche n'était pas alors en mesure d'adhérer à la Communauté. Il n'est même pas certain que l'Autriche eût pu conclure un accord, fût-il d'association, car à l'époque elle n'était pas un pays souverain et connaissait encore le régime de l'occupation.

Le traité d'Etat avec l'Autriche est en vigueur depuis un an. L'Autriche est un pays souverain, et il ne fait pas de doute que la neutralité stipulée par le traité d'Etat ne joue que sur le plan militaire. Il n'y a donc plus d'obstacles, ni du point de vue constitutionnel, ni du point de vue du droit public, à ce que le problème des relations de l'Autriche et de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier soit réexaminé.

Personnellement, j'estime, monsieur le président, que nous avons les meilleures raisons de remettre ce problème à l'étude. Evidemment, je n'engage pas mon gouvernement, ni mon parti. Nous savons tous qu'un délégué à une assemblée comme la nôtre n'en a pas le pouvoir. Mais je crois qu'il suffit d'examiner les statistiques commerciales de l'Autriche pour avoir

une vue plus claire de la situation. Nous saisissons immédiatement toute l'acuité que ce problème revêt pour l'Europe et, bien entendu, pour mon propre pays, pour l'Autriche, si nous le considérons en liaison avec les nouveaux projets pour la création d'une union douanière européenne. Un quart de nos exportations globales de fer et d'acier est destiné aux pays de la C.E.C.A., c'est-à-dire que la moitié de nos exportations s'en va vers les pays qui font actuellement partie de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Les projets d'union douanière avivent notre intérêt et notre désir d'éclaircir et de mettre au point, sur des bases nouvelles, notre situation vis-à-vis de la Communauté européenne.

L'Autriche, il est vrai, est un petit pays, mais elle est située au cœur même de l'Europe, entre l'Allemagne et l'Italie, présentant ainsi du point de vue géographique, des analogies avec la Suisse ; c'est un pays central.

Mais contrairement à la Suisse, l'Autriche est en même temps pour l'Europe occidentale un pays de marche face à l'Est. De ce fait, nous avons des tâches très délicates extrêmement importantes. Nous sommes en étroites relations avec l'Occident, avec lequel nous avons des affinités, mais en même temps nous entretenons avec l'Est des relations commerciales très suivies, en raison de notre situation géographique et ces relations commerciales sont beaucoup plus étroites que pour un grand nombre de pays d'Europe occidentale.

Même le petit pays que nous sommes pourra faire beaucoup pour l'Europe, plus encore dans l'avenir qu'aujourd'hui. Je rappellerai à ce propos, les réserves d'énergie hydraulique de l'Autriche et la structure des grandes voies fluviales européennes. Mais, si j'ose m'exprimer ainsi, le Danube est mal orienté. Nos courants commerciaux sont essentiellement dirigés vers l'Ouest et le Danube coule vers l'Est. Actuellement, on pourrait presque dire que le Danube est une impasse si nous le considérons du point de vue des transports. C'est pourquoi l'Autriche s'intéresse vivement à l'achèvement de la fonction entre les voies navigables de l'Europe centrale vers l'Europe occidentale, c'est-à-dire à l'achèvement du système de canaux reliant le Rhin, le Main et le Danube. La partie qui reste à

terminer est située en territoire allemand, la construction en est confiée à des entreprises allemandes. Je crois, cependant, monsieur le président, que l'achèvement du circuit navigable en Europe et la construction du canal Rhin-Main-Danube ne concerne pas exclusivement l'Autriche ou l'Allemagne, c'est un problème extrêmement important pour toute l'Europe. A mon avis, l'Autriche sera encore plus étroitement rattachée à la Communauté des nations occidentales de l'Europe quand cette tâche sera menée à bonne fin.

En tant qu'Européen et en tant que modeste défenseur de la cause de l'unité européenne j'approuve de tout mon cœur la participation de l'Autriche à l'intégration économique de l'Europe. Je suis convaincu que dès maintenant, au Conseil de l'Europe, et plus tard, quand l'intégration économique se réalisera sous quelque forme que ce soit, nous pourrons servir la cause de l'Europe. Etant un pays neutre qui s'est constitué à une date plus récente, nous pourrons peut-être contribuer à rendre la Confédération helvétique plus disposée à s'associer plus étroitement à l'Europe.

Nous sommes réalistes, nous Autrichiens, et nous sommes conscients que notre pays occupe une situation particulière. Nous ne nous imaginons pas que nous jouons un rôle extraordinaire. Mais étant donné notre situation, du point de vue géographique et du point de vue de la politique commerciale, notre pays pourrait, dans une certaine mesure, jouer un rôle d'intermédiaire. Vu les circonstances actuelles, nous pourrions peut-être même contribuer à surmonter bon nombre d'autres difficultés. Nous espérons qu'à l'issue de la lutte qui s'est engagée entre les promoteurs de solution supranationale et ceux qui préconisent une solution internationale plus souple, il ne sera pas opté pour les extrêmes et que l'on évitera d'élargir les abîmes, que, bien au contraire, les forces concilia-trices seront renforcées. Nous nous efforcerons, nous Autrichiens, de mettre en œuvre toutes nos forces, limitées il est vrai, pour contribuer à créer des relations plus étroites et à achever l'intégration de l'Europe.

Monsieur le président, nous espérons que dans notre pays mais aussi dans tous les pays de l'Europe, ce problème sera

examiné dans l'esprit de la solidarité et de l'unité européenne qui est en train de se faire. (*Applaudissements.*)

M. le président. — Je vous remercie, monsieur Czernetz.

La liste des orateurs inscrits dans le débat est maintenant épuisée.

La parole est donc à M. René Mayer, président de la Haute Autorité, pour répondre aux questions qui lui ont été posées.

M. René Mayer, président de la Haute Autorité. — Monsieur le président, mes collègues et moi avons suivi avec le plus grand intérêt le débat que votre Assemblée a bien voulu ouvrir sur la déclaration que j'ai présentée ce matin au nom de la Haute Autorité.

Nous nous félicitons de l'état d'esprit qui paraît prévaloir dans cette Assemblée, en tout cas de l'accueil réservé aux observations que nous lui avons présentées, et qui étaient dirigées dans le sens des vœux émis : situation économique de la Communauté, comparaison de la situation économique de la Communauté avec l'activité industrielle générale, relations extérieures de la Communauté dans le domaine des institutions et aussi dans le domaine économique.

Je veux remercier particulièrement les orateurs qui ont bien voulu faire bon accueil aux paroles que j'ai prononcées ce matin au nom de la Haute Autorité.

Nous avons entendu aujourd'hui d'abord le rapport de M. De Geer, puis M. Edwards et les questions de M. Federspiel, que je peux presque assimiler à un rapporteur.

Nous avons été heureux de recevoir à Luxembourg la commission des affaires économiques du Conseil de l'Europe et nous seront toujours heureux, avant ces réunions, d'accueillir ses membres et de pouvoir répondre nous et nos fonctionnaires, aux questions qui nous seront posées.

M. Edwards, rapporteur de la commission des affaires générales, a commenté un projet de résolution destiné à l'Assemblée du Conseil de l'Europe en réponse au troisième rapport de l'Assemblée Commune. Qu'il me permette de relever, dans les observations qu'il a présentées et dont je le remercie, des points sur lesquels la Haute Autorité est tout à fait d'accord et qu'elle est heureuse d'avoir entendu énoncer par quelqu'un d'autre qu'elle-même, à savoir que l'expérience de la Communauté du charbon et de l'acier et les avis de l'Assemblée Commune acquièrent une importance nouvelle au fur et à mesure qu'approche le moment des décisions à prendre sur les nouvelles formes d'intégration économique de l'Europe.

La Haute Autorité croit, en effet, qu'elle est dans la mesure de ses moyens un expert en matière de marché commun, et elle se plaît à espérer qu'avec l'appui des parlementaires ici présents elle sera amenée à donner son avis sur la manière de faire fonctionner le mieux possible les marchés communs, même si ce n'est pas celui du charbon et de l'acier (*Très bien ! Très bien !*).

Telle est la réponse que je me devais de faire à l'intervention de M. Edwards.

M. De Geer a bien voulu prendre acte des observations contenues dans l'exposé que j'ai présenté et portant sur les questions économiques qu'il a soulevées.

La Haute Autorité remercie la commission des questions économiques du projet de résolution qu'elle a rédigé en réponse au quatrième rapport de la Haute Autorité, et spécialement elle veut croire que, dans l'exposé que vous avez entendu ce matin, ainsi que dans la conversation que nous avons eue à Luxembourg, les membres de la commission ont trouvé la preuve que, malgré les tensions existant présentement dans le marché commun et bien que des relations très étroites existent entre les Etats participants, l'espoir de l'Assemblée se verra confirmé, en ce sens qu'il n'en résulte pas de relâchement des liens économiques avec les pays tiers.

L'analyse que j'ai faite ce matin devant vous me paraît être la preuve que ces liens ne sont point en train de se relâcher. Je n'en veux pour preuve que l'intérêt que vous continuez à prendre — je parle surtout pour les représentants des pays tiers — aux questions économiques reliant les pays tiers à la Communauté européenne.

Cela me permet de dire à M. Federspiel qu'un certain nombre de ses observations deviennent plus exactes — elles l'étaient moins au moment où le rapport a été rédigé, la tension sur les marchés du charbon et de l'acier ayant augmenté sensiblement depuis lors — mais d'une manière générale en ce qui concerne le prix d'exportation du charbon, au sujet duquel il a regretté de ne pas trouver de chiffres dans le rapport imprimé, je ne puis que le renvoyer au raisonnement que j'ai tenu ce matin en expliquant pourquoi des moyennes en cette matière ne donneraient aucun résultat, étant donné les situations très diverses des charbons de la communauté qui sont exportés.

M. Federspiel a demandé : Y a-t-il véritablement un marché commun de l'acier ? On constate des prix très différents selon les pays ; les gouvernements n'y sont-ils pas pour quelque chose ?

Je vous apporte une double réponse. D'abord, l'existence d'un marché commun ne prouve pas que les prix s'alignent immédiatement, le même jour. D'autre part, mes collègues ne m'en voudront pas — car c'est leur opinion comme la mienne — de reconnaître qu'il est possible, en effet, que dans certains pays le gouvernement y soit pour quelque chose.

Je crois d'ailleurs, ce matin, dans la partie finale de mon intervention, avoir indiqué que les préoccupations tout à fait légitimes des gouvernements en ce qui concerne l'allure des prix et l'inflation conduisent dans divers pays à une politique empreinte d'un certain dirigisme national — pour l'appeler par son nom — qui peut en effet influencer sur la formation des prix, même à l'intérieur des marchés ; s'agissant non pas des produits de la communauté, bien sûr — ce n'est pas possible en vertu du traité — mais de produits que je qualifierai de

secondaires, qui ne figurent pas dans la liste, et même, s'agissant de certains pays où le prix des charbons dépend du gouvernement, car celui-ci en est l'exploitant — ce qui peut arriver — je veux dire à M. Federspiel que la Haute Autorité ne peut pas le contredire sur ce point.

Je remercie maintenant les deux orateurs qui représentent ici le Parlement de la République fédérale d'Autriche.

La Haute Autorité est particulièrement heureuse des relations établies entre elle et la République fédérale d'Autriche. Elle entretient des relations suivies grâce à la délégation excellente que la République fédérale d'Autriche a envoyée à Luxembourg. Elle comprend très bien la position — que M. Czernetz, après M. Stuerghk a expliquée — d'un pays qui, ayant retrouvé sa souveraineté, se trouve placé par son histoire ancienne et par son histoire récente dans une situation particulière en ce qui concerne son commerce, partagé entre ses aspirations occidentales, d'un côté, et les nécessités du commerce Est-Ouest de l'autre.

Une association avec la Communauté serait évidemment la bienvenue. La Haute Autorité, sa politique est très claire, veut établir des relations toujours plus étroites avec tous les pays européens qui le désirent, en les nuancant dans le degré suivant les possibilités de chacun.

J'espère que le caractère peut-être un peu précurseur, peut-être un peu anticipé, des vues de M. Czernetz se vérifiera dans l'avenir. La Haute Autorité sera toujours décidée, en ce qui la concerne, à aller aussi loin que le permettront des rapports qui s'établiraient, bien entendu, sur un équilibre mutuel des engagements comme des avantages.

M. Furler, qui préside la commission des affaires politiques de l'Assemblée Commune a bien voulu — je l'en remercie — reconnaître que l'exposé des affaires extérieures de la Communauté qui figure dans le rapport donne une vue complète de ce qui s'est passé durant l'année écoulée.

Comme lui, je crois que les développements qui ont pris leur naissance dans l'accord d'association et qui continuent au

sein du Conseil d'association, développements qui ont été des résultats importants, même sur le plan matériel, qu'il a bien voulu souligner, s'amplifieront dans l'avenir.

En ce qui concerne l'accord de consultation avec la République fédérale Suisse, M. Furler a estimé que le cours des consultations n'était peut-être pas parfaitement équilibré, parce que ce pays consommateur, qui sera consulté avant qu'interviennent des mesures de restrictions, est avantagé par rapport à la Communauté.

M. Furler sera certainement d'accord avec moi pour estimer qu'il est difficile de conclure des accords, même de consultation, dont le fléau de la balance soit complètement horizontal. Il me permettra aussi de rappeler que, grâce aux bons rapports que nous avons établis avec la Confédération helvétique, la Haute Autorité a pu placer sur le marché suisse un emprunt de 50 millions de francs suisses et intéresser l'épargne de la République fédérale à des investissements sidérurgiques et houillers dans la Communauté, certainement dans l'intérêt des épargnants suisses, qui ont fait, soyez-en persuadés, un excellent placement, mais aussi dans celui de la Communauté qui, a pu ainsi à son tour consentir des prêts et orienter des investissements dans des directions naturelles au regard de la situation présente du marché de la ferraille et de la nécessité de l'économiser toujours davantage, non seulement par des mesures à court terme mais aussi et surtout par des mesures structurelles.

Je remercie enfin M. Furler d'avoir compris ce que j'ai dit à la fin de mon exposé en ce qui concerne les politiques nationales et l'idée — que M. Gozard a d'ailleurs lui aussi exprimée — de la nécessité, pour réaliser une Europe à plus de six véritablement unie dans l'avenir, de pousser vers une politique économique et monétaire commune.

Mais j'ai entendu prononcer le mot « préalable ». C'est un mot qui raisonne toujours à mes oreilles d'une façon particulière. (*Sourires.*) Je ne voudrais pas que M. Furler ait pu me prêter la pensée qu'on ne pourrait faire de marché com-

mun qu'une fois les politiques monétaires et économiques complètement harmonisées.

S'il devait en être ainsi, je ne serais pas partisan de poursuivre des efforts parce que je ne crois pas à l'harmonisation immédiate. Je la souhaite rapide, mais il n'y a pas là l'ombre d'un préalable.

Dans la période d'expansion considérable que nous vivons, le seul moyen d'harmoniser dans un marché commun des politiques sur les prix serait d'aboutir à une politique monétaire et économique concertée. Il faut faire les deux à la fois, et peut-être d'ailleurs le marché commun général amènera-t-il lui-même comme le pensent MM. Gozard et Furler, cette politique économique et monétaire concertée dans laquelle je demande à M. Furler de croire qu'à aucun degré je ne vois un préalable.

Je remercie M. Pünder des observations qu'il a bien voulu présenter et de l'appréciation qu'il a portée sur les travaux de la Haute Autorité. Je l'ai écouté avec attention et j'ai cru comprendre qu'il ne professait pas une admiration considérable — je m'exprime avec beaucoup de modération — pour ce qui s'était passé ou se passe dans cette institution qu'on appelle l'Union de l'Europe occidentale, pour laquelle j'ai au contraire personnellement le plus grand respect.

Je constate que cette institution n'a pas d'exécutif alors qu'il en existe un ici. Mais si elle n'a pas d'exécutif, comme le dit fort plaisamment M. Edwards, dont les préoccupations rejoignent celles de M. le rapporteur Struye, le nôtre, par contre, a des pouvoirs limités, mais réels, ce qui n'est pas le cas de l'Union de l'Europe occidentale.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, encore qu'il serait peut-être bon de remarquer que le jour même où se réunissait ici cette Assemblée qui critiquait ses propres institutions, dans une grande ville de France un parti politique déclarait que c'était là l'instrument choisi pour l'intégration future de l'Europe. C'est une constatation intéressante, car les

deux réunions se tenaient le même jour. Avec un jour d'intervalle, cette constatation n'aurait peut-être pas eu lieu. (*Rires.*)

Je voudrais également dire à M. Wistrand que la Haute Autorité comprend le souci qu'il a du sort des ouvriers étrangers qui se trouvent employés dans les industries de la Communauté. M. Wistrand a sans doute voulu faire allusion au fait que, dans certaines industries houillères de la Communauté, les ouvriers étrangers se trouvent en grand nombre, par exemple en Belgique, où ils représentent en moyenne, dans certains charbonnages, 70 % de l'effectif total.

La Haute Autorité a des devoirs pour tout ce qui a trait aux migrations du travail. Les gouvernements en ont aussi, notamment en ce qui concerne la sécurité sociale.

Le traité contient un article 69 dont le paragraphe 4 stipule que « les gouvernements rechercheront entre eux tous arrangements qui demeureraient nécessaires pour que les dispositions relatives à la sécurité sociale ne fassent pas obstacle aux mouvements de la main-d'œuvre » ce qui signifie, non seulement que ces dispositions ne doivent pas faire obstacle aux mouvements de la main-d'œuvre, mais aussi que les dispositions en matière de sécurité sociale doivent être organisées d'une manière telle que l'ouvrier qui s'expatrie pour travailler dans un autre pays puisse bénéficier d'un système de sécurité sociale qui mette à l'abri sa famille restée dans le pays d'origine.

De cela, la Haute Autorité se préoccupe. Elle a essayé, par tous les moyens en son pouvoir, d'amener les gouvernements à tenir l'engagement qu'ils ont pris, de par l'article 69, paragraphe 4, du traité.

Il n'y a pas si longtemps même qu'a eu lieu — c'est rare, mais cela arrive — une séance de nuit du Comité des ministres, séance au cours de laquelle les ministres du travail ont bien voulu se joindre aux ministres des affaires économiques pour examiner cette question.

Je ne vous cacherais pas, messieurs, qu'ils ont été loin d'être unanimes, que le travail des experts continue et qu'on

leur a posé des questions nouvelles. Mais je peux donner à votre Assemblée l'assurance que nous ne relâcherons pas notre effort pour arriver à la solution de ces questions qui, je le reconnais, ne sont pas faciles car elles posent pour les gouvernements des pays dans lesquels les travailleurs s'expatrient des problèmes complexes de sécurité sociale.

Nous le savons et nous espérons que les gouvernements voudront bien poursuivre leurs efforts. En ce qui nous concerne, nous ferons tout ce que nous pourrons pour le leur rappeler et même, bien entendu, pour les y aider ; d'ailleurs, il résulte de cette réunion du Comité des ministres qu'on s'est retourné vers la Haute Autorité en lui demandant de formuler des propositions, ce qu'elle a fait, et elle espère qu'elles aboutiront à l'application de cette disposition du traité.

M. Radius a bien voulu poser à la Haute Autorité la question de savoir ce qu'était devenue, dans la multiplicité des boîtes aux lettres, une question relative à la participation des pouvoirs locaux concernant les procédures d'instruction des mesures de réadaptation.

M. Radius est, en effet, l'auteur d'une résolution de l'Assemblée consultative aux termes de laquelle les pouvoirs locaux devraient être associés davantage aux mesures de réadaptation et aux mesures sociales.

Le Conseil des ministres a répondu au début de l'année dernière, et la Haute Autorité a donné la même réponse — j'ignore si elle est parvenue à M. Radius — à savoir que l'exécution des mesures de réadaptation sur le plan national, une fois que les accords sont faits avec la Haute Autorité, relève de la compétence des gouvernements, qui pourraient tenir compte des suggestions de M. Radius remises au Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

Je pourrais me borner à cette réponse formelle, car elle émane des institutions de la Communauté, mais je ne m'en tiens pas là et donne à M. Radius l'assurance que la Haute Autorité accueillera toujours avec plaisir les informations que pourraient lui donner les collectivités locales sur les problèmes

dont elles ont à connaître, notamment sur le licenciement et surtout la création d'activités nouvelles. Ainsi, lors d'un voyage que j'ai fait avec mes collègues en Italie, nous avons pris contact dans la région sarde avec une autorité locale très importante avec laquelle nous avons étudié cette question et à laquelle nous avons demandé de nous faire connaître les propositions qu'elle pouvait avoir à formuler pour la création d'activités nouvelles dans cette région où les mines de charbon procèdent à des licenciements et où doivent être prises des mesures de réadaptation avec l'aide de la Haute Autorité.

C'est dire qu'une collaboration directe entre les pouvoirs locaux et la Haute Autorité, loin d'être exclue par elle, est au contraire désirée.

J'en viens maintenant aux questions qui ont été posées par M. Jenkins et M. Moutet, auxquelles se relie, d'ailleurs, les questions posées par M. Gozard.

Je remercie vivement M. Jenkins d'avoir bien voulu poser des questions qui me permettront, sur certains sujets, une mise au point qui sera, d'ailleurs, à l'avantage non seulement des membres de l'Assemblée Commune, mais encore de tous ceux qui représentent ici les pays tiers et le Conseil de l'Europe.

En tout cas, je suis heureux de pouvoir expliquer maintenant quelles sont les vues de la Haute Autorité sur les questions posées.

M. Jenkins nous a dit d'abord : Vous avez attribué à l'existence du marché commun le relèvement rapide de l'économie italienne, vous avez cité des chiffres d'où il résulte que l'économie italienne s'est relevée plus vite que celle d'autres pays, et vous avez attribué cet heureux phénomène au marché commun. Avez-vous raison de croire que c'est vraiment le marché commun qui est responsable de ce relèvement ? N'est-ce pas plutôt la nature des choses, l'expansion naturelle, l'action du gouvernement italien ?

Je ne nie nullement que l'action du Gouvernement italien y soit pour beaucoup, mais je prie M. Jenkins de croire qu'en

cette matière l'action du Gouvernement italien a été coordonnée avec celle de la Haute Autorité, et vice versa.

La Haute Autorité a eu connaissance du plan Vanoni.

C'est pour moi l'occasion de rendre hommage à la mémoire de ce grand serviteur de son pays, qui a eu des vues progressives et hardies en ce qui concerne la reconversion et la reconstruction d'une partie de son pays. Nous avons eu avec les Italiens des contacts confiants de coopération qui nous ont amené à prendre un certain nombre de positions.

Les mesures de reconversion et de réadaptation dans la sidérurgie italienne et les houillères n'ont pas été étrangères à ce relèvement de l'économie italienne, cela n'est pas douteux, et c'est bien autant grâce à la Communauté qu'à l'augmentation des droits de douane dans la période transitoire que la sidérurgie italienne a pu se développer, comprendre qu'elle devait être prête à la fin de la période transitoire à agir en conséquence pour devenir plus vigoureuse et compétitive. Les emprunts que nous avons pu contracter nous ont permis de consentir à l'industrie italienne des prêts grâce auxquels elle a pu augmenter sa capacité de production et envisager des productions nouvelles dans des conditions économiques qui lui permettront de soutenir la concurrence internationale.

Tout cela a aidé au relèvement de l'économie italienne, mais je ne méconnais pas que des éléments comme l'utilisation du gaz naturel sont venus s'y ajouter.

Enfin et surtout, l'existence d'un marché commun et la participation de l'Italie à ce marché commun donnent pour l'avenir à ce pays des garanties qu'il ne posséderait pas autrement, qu'il s'agisse de l'approvisionnement de certaines matières ou de l'écoulement de ses produits.

Voilà un faisceau de faits qui permettent à la Haute Autorité de croire que ses institutions et le marché commun n'ont pas été étrangers au relèvement de l'économie italienne.

M. Jenkins nous a également demandé si nous considérons que le marché commun du charbon et de l'acier fonctionne d'une manière complète.

Je crois avoir indiqué ce matin en termes diplomatiques — que pour une fois j'ai employés, je m'en excuse, ce n'est pas chez moi une habitude (*Sourires.*) — que nous considérons qu'il se produit dans le marché du charbon et de l'acier des tensions qui proviennent du fait que, dans un marché où dominent les acheteurs, il est possible que la concurrence ne fonctionne pas complètement. Tout le charbon se vend. Il est clair que dans ces conditions le marché commun ne peut pas fonctionner comme lorsque la concurrence joue à fond.

Devons-nous en conclure que nous avons raison de ne pas fixer les prix du charbon ? Je rappelle que nous sommes autorisés à fixer des prix maxima et des prix minima, et non pas directement le prix du charbon. Je rappelle également que la Haute Autorité a pris l'année dernière la décision de cesser de fixer des prix maxima. D'ailleurs, les augmentations de prix du charbon intervenues depuis ont été fort modérées, mais elles ont été rendues inévitables par l'augmentation des coûts de production.

Avons-nous eu raison de supprimer ces prix maxima ? On nous a accusés de certains côtés d'avoir eu tort, mais d'un autre côté, notamment dans le rapport des houillères nationales d'un des pays de la communauté, j'ai lu que la Haute Autorité était accusée de faire pression sur les prix pour les empêcher de se mettre à leur niveau, ce que j'ai mal compris, d'ailleurs parce que les prix sont libres depuis fort longtemps.

Dans ces conditions, la Haute Autorité estime qu'elle a pratiqué en matière de prix une politique raisonnable, et même s'il s'est produit des ajustements nécessaires pour assurer la survie de houillères et afin que les recettes des houillères soient suffisantes afin d'assurer le financement des travaux de renouvellement, la Haute Autorité constate que ces hausses de prix ont été modérées et elle sait que les gouvernements ont fait tout ce qu'ils pouvaient pour les empêcher.

La plupart y ont réussi dans un grand nombre de cas.

La Haute Autorité n'estime pas avoir à fixer ni des prix maxima ni des prix minima en ce qui concerne le charbon.

Enfin, M. Jenkins a posé la question suivante qui se relie à celle de M. Moutet : « Pouvez-vous donner un avis sur le point de savoir pendant combien d'années encore il faudra extraire du charbon même si l'énergie atomique fait de grands progrès ? »

Je crois que l'Assemblée n'en voudra pas à la Haute Autorité d'être très prudente sur ce point. La Haute Autorité s'est informée, ses membres lisent de nombreux documents, d'abord ceux que la Haute Autorité produit, ce qui n'est déjà pas mal (*Sourires.*), et un certain nombre d'autres. Elle connaît, par exemple, le rapport américain de la commission Mac Kinney sur l'énergie atomique et ses utilisations pacifiques, commission qui, en ce qui concerne les Etats-Unis, a procédé à des évaluations de durée.

Elle sait que les pays de la Communauté qui désirent s'associer à l'Euratom procéderont également à des études pour savoir ce qui est possible, quand ce sera possible et dans quelles conditions économiques on pourra procéder à ces productions d'énergie partant de sources nouvelles.

Pour le moment, nous sommes sur le point de présenter à l'Assemblée de la Communauté, après la consultation du comité consultatif, le nouveau travail que nous avons fait sur les objectifs généraux, dans lequel, avec l'aide des experts qui ont travaillé comme je l'ai expliqué, au cours de cet été, nous nous efforcerons de formuler une opinion raisonnable sur les perspectives du charbon.

Si la consommation de l'énergie par habitant continue d'augmenter comme maintenant, le charbon a encore en Europe un avenir certain, comme il l'a d'ailleurs, d'après la commission Mac Kinney, également en Amérique. Naturellement la question se pose de savoir quand les énergies nouvelles seront plus économiques que le charbon.

Je ne voudrais pas, sur ce point, me livrer à des prophéties, mais je demande qu'on attende les vues qu'avec prudence nous proposerons dans le nouveau document d'objectifs généraux.

Je voudrais répondre maintenant à M. Moutet et à M. Gozard et je crois que je n'aurai ainsi oublié aucun des orateurs.

Je dis d'abord à M. Moutet le plaisir avec lequel je salue toujours la vigueur et, si je puis dire, l'énergie européenne, du doyen du Sénat français (*Applaudissements.*) qui donne un magnifique exemple d'énergie et qui nous a invités à être à la fois hardis et très prétentieux, prétentieux non pas dans notre manière d'aborder les questions, mais dans le domaine des compétences qu'il voulait bien nous réserver.

En ce qui concerne la sécurité minière, M. Moutet nous a félicités d'avoir associé un certain nombre de gouvernements à cette conférence, mais il nous a dit que nous pouvions encore en inviter d'autres.

Je ne le méconnaiss pas, mais je puis lui répondre que les Etats qui doivent faire partie de cette conférence ont été choisis par le Conseil des ministres de la Communauté. Les choix nouveaux qui pourraient être faits en ce qui concerne les mines de charbon poseraient certaines questions. La conférence sur la sécurité minière comprend des représentants des pays de la Communauté et, en plus, de la Grande-Bretagne, qui y a été invitée. S'il fallait inviter d'autres pays miniers, cela poserait des questions d'ordre politique. Les gouvernements seraient compétents. Ils prendront connaissance certainement de la question posée par M. Moutet et du débat qui a eu lieu sur ce point dans cette enceinte. Cela pourra avoir un certain retentissement.

Je voudrais, néanmoins, faire observer à M. Moutet que le monde entier est déjà représenté dans la Conférence par le Bureau international du travail.

La seconde question posée par M. Moutet place la Haute Autorité dans une situation un peu plus difficile parce qu'elle

n'aime pas dire que ce qui arrive dans certains pays est peut-être le fait de la politique des gouvernements ou des administrations de ces pays.

Néanmoins, en ce qui concerne les prix différents du charbon sur les côtes ou dans les régions dont a parlé M. Moutet, la Haute Autorité ne peut que répondre à M. Moutet, ainsi qu'à un représentant des côtes, que je vois assis à son banc, que ces questions de péréquation ou de localisation géographique des tonnages ne sont pas de sa compétence. Le Gouvernement français opère une certaine péréquation des prix du charbon. Je croyais qu'il les opérerait bien et jusqu'au bout. A entendre M. Moutet comme à en croire les questions écrites de M. Pleven, je m'aperçois que certaines difficultés se présentent. Je ne puis pas en dire davantage. Nous répondrons par écrit à l'un ou à l'autre en donnant les indications nécessaires.

M. Moutet, en troisième lieu, a parlé des pays scandinaves. Puisqu'on vous avez conclu un accord d'association avec la Grande-Bretagne, nous a-t-il demandé, pour demain l'associer peut-être dans le même marché commun général par une sorte de libre échange, pourquoi n'iriez-vous pas, dans le sens des pays scandinaves, vers un accord d'association?

Je réponds à cela qu'on ne peut se marier qu'à deux, et même à plus de deux dans le cas présent. (*Sourires.*) Mais la Haute Autorité est parfaitement décidée à continuer le cas échéant à contracter, dans des termes convenables, des accords avec les pays scandinaves. Comme je l'ai dit ce matin, plusieurs d'entre eux entretiennent des délégations à Luxembourg. Nos rapports sont constants et confiants. On se dit parfois des vérités, mais il s'agit de vérités statistiques — ce sont d'ailleurs les seules qui soient bonnes à dire. (*Sourires.*) Néanmoins, il faut pour cela — je le dis avec beaucoup de réserve — que les pays scandinaves se décident sur la question de savoir s'ils institueront un marché commun qui leur soit propre ou s'ils entreront dans un marché commun plus général. Nous ne pouvons, sur ce point, que garder le contact et attendre leur décision.

Enfin, la dernière question de M. Moutet se relie à l'exposé fait par mon ami M. Gozard. Sur ce point, la Haute Autorité, si elle est toujours dans les limites de sa compétence, comme l'affirme M. Moutet, doit rester dans les limites de la prudence. Grand ministère de l'énergie européenne ? Que dire des aspects institutionnels de l'Euratom, de sa liaison avec la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ? La Haute Autorité désire garder l'attitude prudente qu'elle a observée jusqu'à présent. Elle se borne à dire deux choses :

La première, c'est que, en ce qui concerne l'Euratom, il paraissait raisonnable d'envisager une certaine compénétration d'institutions, de manière à ne pas réaliser ce paradoxe de deux institutions compétentes en matière énergétique qui s'ignorerait complètement.

Quant à la question posée par M. Gozard, de savoir s'il doit y avoir plusieurs assemblées, plusieurs cours de justice, plusieurs exécutifs, on me permettra d'être à ce sujet d'une prudence encore plus grande, car la question a été traitée dans plusieurs parlements nationaux et parce que certains gouvernements paraissent l'avoir fait progresser — peut-être, pas d'ailleurs, dans le sens désiré par M. Moutet.

D'autre part, je rappelle ce que j'ai dit ce matin en ce qui concerne l'énergie classique. La Haute Autorité croit que les recommandations contenues dans le rapport de la commission intergouvernementale de Bruxelles sur l'énergie classique sont raisonnables et qu'elles pourraient être mises en œuvre. D'ailleurs, si nous sommes bien informés, cette question doit être discutée aujourd'hui ou demain, à l'occasion de la réunion des six gouvernements qui se tient à Paris.

Enfin M. Gozard a bien voulu, comme il l'avait déjà fait à l'Assemblée, faire écho à la fin de mon exposé en ce qui concerne ce que devraient être les pouvoirs d'une commission européenne.

Sur ce point, je crois que nous resterons également prudents, mais il me sera permis de confirmer ce que je disais ce matin dans mon exposé à savoir que nous ne croyons pas

qu'il puisse y avoir de marché commun véritable sans une autorité chargée d'administrer le marché commun et au moins les clauses de sauvegarde. Un marché commun dans lequel les clauses de sauvegarde seraient administrées librement par les gouvernements eux-mêmes ne serait jamais, croyons-nous, un véritable marché commun.

Je n'irai pas plus loin ; je serais heureux de penser qu'il puisse se dégager, dans votre Assemblée, non pas une majorité, car elle ne sera pas appelée à voter, mais une unanimité des esprits pour influencer dans ce sens, messieurs, vos pays et vos parlements nationaux.

J'en ai terminé, monsieur le président. Je remercie encore une fois les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et les membres de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier d'avoir bien voulu prêter attention à nos propos. J'espère qu'ils voudront bien trouver dans mes explications la preuve de notre volonté de poursuivre une coopération confiante avec eux.

Mes collègues et moi, nous nous trouvons, fort bien dans cette Assemblée. Que l'on me comprenne : je ne dis pas que nous nous trouvons mieux ici parce que vous n'avez pas le droit de nous censurer, et que nous nous trouvons plus mal à l'Assemblée Commune. Ce n'est pas du tout cela ! Nous sommes heureux d'avoir des contacts avec des parlementaires représentant non seulement les pays de la Communauté mais aussi les autres pays d'Europe, parce que nous sentons — vous le sentez tous, j'en suis persuadé — que nous sommes, d'une manière ou d'une autre, à la veille d'une extension de cette Europe, de son raffermissement.

La Haute Autorité, comme les institutions de la Communauté ne peuvent que se réjouir de sentir que l'instrument qui fonctionne à Luxembourg depuis 1952 a peut-être joué un rôle pour préparer ces voies. (*Applaudissements.*)

M. le président. — Monsieur le président, vous me remplissez à la fois d'admiration et de nostalgie ; d'admiration pour la façon brillante et synthétique dont vous venez de

répondre aux questions multiples qui vous ont été posées, de nostalgie parce qu'en tant que président de l'Assemblée consultative, je ne puis m'empêcher de souhaiter avoir un jour en face de moi, en face de nous, un exécutif responsable qui répondrait d'une façon aussi circonstanciée que vous venez de le faire aux questions qui vous ont été adressées. (*Applaudissements.*)

En faisant cette remarque, je souligne que nos ministres se montrent parfois extrêmement bien disposés à cet égard, nous en avons eu encore tout récemment un exemple.

Mais, entre cette situation et celle que vous venez de rappeler il y a quelques instants, existe une différence à laquelle je suis personnellement très sensible, et c'est cela qui me remplit de nostalgie.

Encore une fois je vous remercie, monsieur le président.

Personne n'a de question complémentaire à poser ou d'éclaircissements à demander à M. le président René Mayer à la suite de son exposé ?...

Le débat est clos.

Ainsi que vous le savez, la réunion jointe a exclusivement pour objet un échange de vues, conformément aux dispositions arrêtées d'un commun accord entre les bureaux des deux Assemblées et qui ont été rappelées ce matin au début de la réunion. Il ne sera par conséquent procédé à aucun vote.

Avant de lever la séance, je désire me faire l'interprète des deux Assemblées en adressant l'expression de notre gratitude à tous ceux qui ont apporté à cette réunion jointe une contribution véritablement déterminante. Je fais allusion à M. le président René Mayer, à M. Paul Struye, qui a brossé une fresque absolument remarquable de l'œuvre et de l'activité de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ; je fais allusion aussi à mes collègues de l'Assemblée consultative, à M. De Geer, qui a pris la parole

au nom de la commission des questions économiques, et à M. John Edwards, qui a dû s'improviser le rapporteur de la commission des affaires générales au lieu et place d'un représentant absent.

A tous j'adresse l'expression la plus vive de nos meilleurs remerciements.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je déclare close la réunion jointe des membres de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La séance est levée.

La séance est levée à dix-huit heures trente-cinq minutes.